

Les bactéries, super-organisme planétaire?

1) Deux Montréalais proposent une audacieuse théorie

SANS tambour ni trompette, deux éminents microbiologistes de l'Université de Montréal viennent de proposer à la communauté scientifique internationale une étonnante théorie qui bouleverse les idées admises sur les bactéries et sur leur importance pour l'ensemble de la vie terrestre. À bien des égards, la réalité qu'ils décrivent rejoint certains rêves fantastiques des auteurs de science-fiction.

par
Gilles Provost

Les professeurs Sorin Sonea et Maurice Panisset affirment en effet que les milliards de milliards de bactéries de toutes sortes qui pullulent sur la surface terrestre ne sont autre que des êtres «primitifs» que l'on a toujours cru. C'est aussi à tort, disent-ils,

que le monde scientifique les a cataloguées en «espèces» diverses, à la manière des êtres supérieurs. La réalité, selon eux, est beaucoup plus fantastique. Toutes ces variétés de cellules aux propriétés si diverses forment ensemble un super-organisme planétaire doté d'un bagage génétique commun et unique. Cet être planétaire, aussi vieux que la vie elle-même (et donc quasi immortel) est en outre doté de mécanismes

d'échange et de coordination qui lui permettent de s'adapter infailiblement à toute modification du milieu, à la manière d'un gigantesque ordinateur biologique. Les médecins, disent-ils, ont cru mettre les bactéries en échec lors de l'invention des antibiotiques mais ils ne savaient pas vraiment ce à quoi ils s'attaquaient. Le super-organisme planétaire a trouvé la parade à une quarantaine d'antibiotiques différents de

puis vingt ans, si bien que ces derniers deviennent de moins en moins efficaces, comme la profession médicale le constate avec effroi. MM. Sonea et Panisset viennent de présenter leur thèse de façon détaillée dans un petit livre de 130 pages intitulé simplement *Introduction à la NOUVELLE bactériologie*. Ce livre a été publié en septembre par les Presses de l'Université de Montréal, mais avec une telle discrétion que l'é-

diteur semble ne pas avoir compris l'originalité de l'ouvrage qu'il publiait. Les auteurs disent toutefois avoir reçu un appui sérieux de l'éditeur français Masson qui se charge de la diffusion outre-Atlantique. Par surcroît, deux éditeurs américains ont déjà manifesté leur intention d'acquiescer les droits de publication en langue anglaise.

Ce manifeste qui veut provoquer la
Voir page 14: Bactéries

L'économie ne laissera aucun répit aux Canadiens en 1981



Le secrétaire d'État adjoint Warren Christopher prend congé de la délégation algérienne emmenée par l'ambassadeur en Iran, M. Adleharim Gheraeb, qui sert d'intermédiaire dans l'affaire des otages entre Washington et Téhéran. (Photolaser AP)

OTTAWA (PC) — Les consommateurs avaient espéré saluer la nouvelle année avec des taux d'intérêt moins élevés, une inflation réduite et une reprise modeste de l'économie.

Malheureusement, ils doivent se préparer à affronter des taux d'intérêt très élevés, des prix supérieurs pour les aliments et l'énergie et des taux de chômage négatifs.

Bien qu'il y ait quelque espoir que l'économie s'améliore d'ici la fin de 1981, les consommateurs et les milieux des affaires sont moins sûrs que jamais de l'efficacité des théories économiques traditionnelles pour lutter contre l'inflation, le chômage et le ralentissement de la croissance.

La première année de la décennie 80 s'est terminée avec de nouveaux records dans un certain nombre de domaines de l'économie, entre autres:

■ Des taux d'intérêt plus élevés que jamais — 17,5% pour les emprunteurs privilégiés, mais davantage encore pour les petits commerçants et les consommateurs. Cette situation résulte en partie de la politique américaine visant à hausser les taux d'intérêt dans le but d'enrayer l'inflation. Et forcément le Canada doit suivre à un ou deux pas derrière.

■ La valeur du dollar a atteint son point le plus bas depuis près de 50 ans, par réaction aux taux élevés aux États-Unis, qui ont contribué à faire sortir du Canada des fonds placés à des taux d'intérêt comparativement moins élevés.

■ Un nombre record de faillites qui ont augmenté de 16,7% pour atteindre 21,808. Les consommateurs comme les petites compagnies ont souvent été incapables de trouver du financement à des taux avantageux.

■ Sur une note plus encourageante, le Canada semblait devoir atteindre un surplus record de \$6 milliards dans son commerce avec les autres pays, résultat

de la dépréciation du dollar canadien et de la réduction des importations causée par la récession.

■ Les prix au consommateur ont monté de 10,2% en 1980, dépassant le record précédent de 10,1% en 1975, alors que les contrôles avaient été introduits sur les prix et les salaires. En 1981, on prévoit que l'inflation atteindra près de 11%.

■ À la surprise de certains analystes, le chômage n'a pas atteint de niveaux sans précédent, bien que le gouvernement prédisait un taux de 8,7% en 1981.

Le ministre des Finances, M. Allan Rock, admet que les théories économiques traditionnelles ne donnent guère de résultats, mais il avoue également ne pas connaître de meilleurs solutions.

Voir page 14: Économie

Violents incidents à Kaboul

PARIS (AFP) — Trois Afghans ont été tués, et de nombreux autres blessés, lundi à Kaboul lors des affrontements qui ont opposé des manifestants, parmi lesquels des policiers, aux forces du gouvernement de M. Babrak Karmal, a rapporté hier l'agence de presse indienne PTI.

Selon l'agence, qui cite des voyageurs revenant de Kaboul, la manifestation a été organisée par des membres de la police afghane, qui se sont rassemblés au centre de la capitale et ont crié des slogans anti-gouvernementaux. Des passants se sont joints aux policiers au moment où d'importantes forces gouvernementales commençaient à tirer sur les manifestants, a ajouté l'agence.

Par ailleurs, selon plusieurs sources diplomatiques à Kaboul, des hommes en uniforme ont lapidé des boutiques et des véhicules, ainsi qu'une librairie soviétique.

D'après les premières informations, les incidents auraient débuté à la suite du refus de l'officier commandant la garde d'une résidence officielle de libérer les hommes sous ses ordres, qui faisaient valoir qu'ils avaient terminé leurs deux années de service. Les policiers, au nombre d'une quarantaine, auraient alors assommé leur officier et se seraient dirigés vers le centre de la ville, notamment vers la librairie soviétique qui a été saccagée.

Deux jeeps soviétiques auraient également été endommagées par les manifestants, selon les premières informations.

Voir page 14: Kaboul

Otages: Washington déposerait une somme dans un pays tiers

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Les États-Unis ont adressé à l'Iran de nouvelles propositions qui sont de nature à permettre un règlement rapide de l'affaire des otages, a déclaré hier M. Warren Christopher, secrétaire d'État adjoint.

Les États-Unis vont proposer à l'Iran de déposer une certaine somme à un compte bloqué dans un pays tiers, somme que l'Iran pourrait toucher des la libération des 52 otages américains, indiquait-on hier soir de sources informées à Washington.

Cette proposition constituerait la subs-

tance de la réponse américaine aux conditions publiées le 21 décembre par Téhéran. La mise au point de cette réponse a été achevée hier après quatre jours de consultations avec les intermédiaires algériens.

Ces intermédiaires, dont l'ambassadeur d'Algérie à Téhéran M. Abdelkrim Gheraeb, doivent encore regagner Alger et rendre compte à leur gouvernement, avant de transmettre à l'Iran la proposition américaine.

Il n'a pas été possible d'obtenir des précisions sur l'importance de la somme qui serait ainsi déposée à un compte blo-

qué. On ignore en particulier si elle représenterait la totalité des avoirs iraniens (officieusement évalués à environ 12 milliards de dollars y compris 3 milliards détenus par des banques américaines à l'étranger), ou seulement la partie de ces avoirs qui ne fait pas l'objet de procédures judiciaires aux États-Unis.

À Téhéran, en outre, M. Behzad Nabavi a déclaré hier que le gouvernement iranien, dont il est le porte-parole, était prêt à accepter «toute nouvelle proposition» «mécanisme de garantie financière pour la libération des otages, du moment que «cette garantie est acceptable» pour le

gouvernement algérien.

Le gouvernement iranien avait déjà indiqué, dans sa dernière réponse à Washington fixant à plus de \$23 milliards les garanties à déposer auprès de la Banque centrale algérienne, qu'il acceptait «toute autre garantie acceptable par cette banque centrale».

M. Jody Powell porte-parole de la Maison-Blanche, a confirmé que la réponse américaine contenait un refus formel de déposer 24 milliards de dollars en garantie contre la libération des 52 captifs: «Je pense qu'aucun gouvernement

Voir page 14: Otages

Le Guatemala au bord de la révolution

1) La banalisation du crime politique

par
Michel Arseneault

Journaliste de Montréal, l'auteur fait présentement un séjour d'information en Amérique latine. Voici le premier d'une série de deux articles sur le Guatemala.

Après la «décapitation» des sources traditionnelles d'opposition, la répression s'abat maintenant sur de vastes secteurs de la population qui avaient auparavant été épargnés. Le nombre de simples paysans, de membres des professions libérales et d'étudiants qui sont tués quotidiennement pour des motifs inconnus ou qui «disparaissent» pour ne réapparaître que plusieurs semaines plus tard dans la fosse commune d'un cimetière clandestin en sont un témoignage éloquent. La violence peut frapper n'importe qui.

Un second changement observé est le silence qui règne maintenant sur ceux qui

perpétuent ce régime de terreur. Les crimes ne sont plus revendiqués par aucun groupe d'extrême-droite. Il y a quelques mois encore, l'Escadron de la mort, la Main blanche et l'Armée secrète anti-communiste faisaient partie du vocabulaire quotidien des journaux guatémaltèques. Aujourd'hui, le terrorisme est le fait de desconocidos (inconnus). Amnesty International fait état de plus de 25,000 victimes de la violence politique entre 1966 et aujourd'hui. Ce chiffre n'indique pas l'accentuation aiguë que connaît le terrorisme d'extrême-droite depuis l'accession à la présidence en juillet 1978 du général Romeo Lucas Garcia. Selon des données publiées par un groupe de réfugiés guatémaltèques à San José (Costa Rica) à partir d'une recherche sur chaque «assassinat politique» rapportée dans la presse, la violence faisait 62 victimes par mois en moyenne entre janvier et juillet 1978 (sous le président Kjell Laugerud Garcia), 84 victimes par mois entre juillet et décembre 1978 et 114 victimes par mois entre janvier et décembre 1979. Un examen de la presse cet atome démontre que la tendance continue d'aller en s'accroissant. Le nombre d'assassinats par

mois est même plus élevé qu'au Nicaragua sous Somoza, à l'exception des périodes de combat.

Le Guatemala s'achemine donc peu à peu vers le tristement célèbre «modèle

argentin». Perez Esquivel, lauréat cet année du prix Nobel de la paix et défenseur des droits de l'homme en Argentine, confiait à une revue Américaine, en octobre dernier, que la situation au Guatemala est parmi «les plus dangereuses» de toute l'Amérique latine. Même la Commission interaméricaine des droits de l'homme, pourtant invitée par le Président Lucas lui-même, a jugé bon de remettre sa visite à plus tard, craignant pour la sécurité de ses membres.

«Il n'y a pas un seul prisonnier politique au Guatemala» a soutenu en octobre dernier devant l'Assemblée générale de l'ONU le ministre guatémaltèque des Affaires étrangères, M. Rafael Castillo Valdez. On ne peut s'empêcher de faire la parallèle avec une autre déclaration d'un dirigeant guatémaltèque, en exil depuis: «Il n'y a pas de prisonniers politiques au Guatemala; il n'y a que des assassinats politiques» avait affirmé le vice-président Villagrán Kramer quelques mois avant de remettre sa démission pour protester contre l'inaction du gouvernement face à la violence d'extrême-droite. Le numéro deux avait d'ailleurs pris la précaution de

Voir page 14: Guatemala

LE DEVOIR souhaite une heureuse année à ses lecteurs

Le journal ne sera pas publié jeudi et vendredi. La salle de rédaction sera ouverte le 2 janvier à 14 h.

AU SOMMAIRE



Le trio de Dionne limité à deux tirs

Le Canadien a limité l'excellent trio de Marcel Dionne, Charlie Simmer et Dave Taylor à deux tirs au but et Rick Wamsley a réussi son premier jeu blanc en carrière alors que le Canadien l'a emporté 4-0 contre les Kings de Los Angeles devant 18,042 personnes, la plus forte assistance cette saison au Forum. **Page 11.**



Trudeau, polémiste

«Pour l'honneur de l'esprit et par respect pour le métier d'intellectuel et d'artiste», Pierre Elliott Trudeau répond ce matin à la lettre qu'une trentaine d'intellectuels et artistes souverainistes lui adressaient dans LE DEVOIR du 11 novembre. **Page 13.**

Éditorial

Il est vrai que les hommes ont besoin de bonnes nouvelles. En cette fin d'année 80, début d'une décennie qui s'annonce difficile, Jean-Claude Leclerc propose à la réflexion des lecteurs, mieux encore qu'une bonne nouvelle, ce qu'il appelle le miracle de l'année, c'est-à-dire l'immense effort international d'aide au peuple du Cambodge. **Page 12.**

Bonne et Heureuse Année à notre fidèle clientèle





Plus ça change plus c'est pareil, serait-on tenté de conclure après une promenade rue Sherbrooke, à l'ouest de l'avenue du Parc. Pourtant, c'est à minuit ce soir que les entreprises du Québec doivent avoir traduit leur nom et francisé leur affichage en conséquence. (Photo-montage Jacques Grenier)

Messages du Nouvel An

Drôle de myopie, souligne Trudeau

Le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, dans son message du Nouvel An aux Canadiens, fait allusion aux problèmes constitutionnels qui déchirent le pays depuis plusieurs mois.

«Nous souffrons d'une drôle de myopie qui nous fait voir seulement ce que d'autres groupes de Canadiens, d'autres provinces et d'autres régions possèdent et que nous ne possédons pas», écrit-il.

«Nous sommes tellement occupés à nous surveiller les uns les autres avec méfiance que nous sommes aveuglés au fait que les Canadiens sont au sommet de la pyramide humaine en termes de richesses, de libertés, voire de privilèges.»

Et M. Trudeau de rappeler l'abîme qui sépare les pays pauvres et les pays riches, abîme qui va toujours s'élargissant. Le temps viendra, dit-il, où les cris d'angoisse du tiers-monde viendront déborder nos regards et nous détourner violemment de notre nombrilisme pour nous éveiller aux injustices mondiales que nous avons trop souvent choisi d'ignorer.

Pourquoi attendre, se demande M. Trudeau, quand nous pouvons commencer dès aujourd'hui dans l'esprit traditionnel des Fêtes, «en choisissant d'ouvrir nos yeux à notre bonne fortune et à nos immenses possibilités d'avenir».

Pour l'année 1981, M. Trudeau souhaite que les Canadiens prennent «un nouveau départ dans l'établissement de justes relations entre Canadiens d'abord, mais aussi entre le Canada et le reste du monde, en

particulier les pays du tiers-monde touchés par la pauvreté et l'oppression.

Le gouverneur général du Canada, M. Edward Schreyer, abonde dans le même sens dans son message du Nouvel An, en mettant les Canadiens en garde contre «l'égoïsme et le régionalisme borné».

«Nous prenons notre bonne fortune pour acquis: c'est le plus grand danger qui nous menace à l'heure actuelle», dit-il. «Nous ne devons pas attendre d'avoir perdu notre identité et notre bonne volonté pour commencer à apprécier les avantages de la collectivité et de la collaboration d'un océan à l'autre».

«Alors que maints pays moins favorisés que le nôtre nous envient notre richesse et notre stabilité, nous nous méfions les uns des autres et nous nous laissons glisser vers l'égoïsme et le régionalisme borné».

M. Schreyer a terminé son message en rappelant que 1981 sera l'année internationale des personnes handicapées et affirmé que ce sera l'occasion d'exercer des qualités spirituelles et humanistes «et de tendre une main fraternelle vers ceux qui, de naissance ou par suite d'un accident, ont été handicapés par le sort».

Le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, rappelle pour sa part que 1981 sera une année d'élections et souhaite que le plus grand nombre possible de citoyens s'implique dans l'action politique de façon à «porter au pouvoir un gouvernement vraiment représentatif de la volonté de la plus large majorité de nos concitoyens».

Jusqu'à minuit ce soir pour afficher ses couleurs françaises

par
Paul des Rivières

Le visage français du Québec se précise avec l'arrivée du Nouvel An: les entreprises ont jusqu'à minuit ce soir pour franciser leur raison sociale en affichant leurs couleurs.

C'est surtout à Montréal que l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la loi 101 devrait être visible. Mais, des 65.000 entreprises qui, depuis l'adoption de la loi en août 1977, apprennent qu'elles auraient des ajustements à opérer pour 1981, l'Office de la langue française estime qu'il en reste environ 7.000 qui n'ont pas encore complété le processus.

Pourtant, et nonobstant la prédominance persistante du visage que les entreprises consultent — et la Commission de surveillance de la langue française (CSLF) — responsable du respect de la loi 101 — font preuve d'optimisme et insistent sur la bonne foi qui anime tout le monde.

Les deux organismes souhaitent une transition en douceur, sans grincement de dents et, pour M. Jean-Yvon Houle, de l'OLF, cela s'annonce bien.

Il signale que la campagne d'information lancée cet automne pour rafraîchir la mémoire des entreprises a porté ses fruits et que les requêtes en changement de lettres patentes ont pullulé depuis. «Le journal *The Gazette* n'a trouvé qu'un seul cas de défi ouvert et il s'agit de quelqu'un qui s'était opposé au principe même de la loi», a déclaré M. Houle hier en faisant référence à un article paru lundi dans le quotidien anglophone et rapportant les propos de M. Allan Singer, propriétaire d'une papeterie sur la rue Sherbrooke ouest et qui, avec deux autres commerces, avait contesté devant les tribunaux les dispositions de la loi 101 sur l'affichage.

Par ailleurs, relativement à une autre partie de la loi 101, celle touchant les permis de travail des professionnels n'ayant pas réussi les tests de français, le gouvernement a accordé un délai supplémentaire même s'il n'a pas comme tel modifié la loi, comme l'avait laissé entendre le premier ministre René Lévesque au début du mois.

Le gouvernement a confirmé hier qu'il consentait à une «période tampon» en permettant aux employés dont le permis temporaire vient à terme le 31 mars prochain d'aller demander un autre renouvellement, bon celui-là jusqu'au 31 décembre 1981.

Les intéressés doivent faire part de leur requête à l'OLF aujourd'hui. C'est un nombre très restreint de personnes qui risquent d'être frappées d'une interdiction de travailler en vertu des dispositions obligant à réussir les tests de français, parce que la majorité se sont tirées d'affaire.

C'est du moins ce sur quoi insiste l'OLF en remarquant que sur les 2.063 infirmières et infirmiers qui se sont présentés aux tests de français depuis 1977, 26 seulement demeurent, à ce jour, sans attestation de connaissance suffisante. Les tests pouvaient être repris à tous les trois mois.

Le nouveau délai confirmé hier a été accordé après que des membres de la communauté anglophone eurent fait valoir qu'il était irresponsable de pénaliser de la sorte la poignée de professionnels qui n'avaient pas réussi les tests et risquaient de se retrouver sans emploi. Le comité d'Action positive que préside M. Alex Paterson a été particulièrement critique à l'endroit du gouvernement et, hier encore, il trouvait que les délais et changements accordés demeuraient ambigus.

M. Paterson se méfie des annonces de changements qui ne sont pas reflétées dans la loi parce qu'il craint que leur

application ne soit soumise aux sautes d'humeur de l'OLF.

Mais, pour sa part, le porte-parole de la CSLF, M. Michael McAndrew, insiste sur le fait «qu'on n'applique pas la Charte de la langue française comme on applique le code de la route».

M. McAndrew a précisé que le travail de la Commission en regard des dispositions entrant en vigueur demain consisterait à avertir poliment les intéressés qu'ils ne respectent pas la loi 101. Ce n'est que dans plusieurs mois que des pénalités seront imposées, si on

se fie à l'humeur de la Commission.

Cette commission a été créée par la loi 101. Traçant un petit bilan de ses activités depuis 1977, son porte-parole a déclaré hier que l'organisme avait étudié quelques 6.000 cas, dont la moitié environ provenant de plaintes. Et, dans ce second cas, ce sont les dispositions sur l'étiquetage et les modes d'emploi qui ont soulevé le plus de griefs.

La grande majorité ont été réglés à l'amiable et sur ces 6.000 cas, seulement six ont été transférés au procureur général, la Commission de

surveillance estimant qu'il fallait poursuivre. Mais après étude par le procureur, aucune procédure judiciaire ne fut entreprise.

La francisation de la raison sociale implique que l'intéressé avise le ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de son nouveau nom, changement gratuit s'il ne s'agit pas d'une nouvelle incorporation.

Par exemple, hier après-midi, un communiqué annonçait la mise au monde de la «Compagnie minière IOC», anciennement Iron Ore Company of Canada. Le nouveau

nom ne vaut que pour le Québec.

Cette opération d'octroi de nouvelles lettres patentes peut prendre quelque temps mais ce n'est pas celle qui répugne le plus. L'affichage de cette nouvelle raison, elle aussi obligatoire à compter de minuit, en agace certains parce que c'est la partie la plus visible du changement.

La loi 101 n'a pas pour autant terminé sa mise en application graduelle et un autre rendez-vous est annoncé pour septembre 1981. À cette date tout l'affichage public devra être en français seulement.

A. Gold & Sons

de 1h p.m. à 9h p.m. le 2 janv.

Solde De La Nouvelle Année

Joignez-vous à nous pour Une Nouvelle Année de Haute Mode et D'épargne

VASTE CHOIX DE MANTEAUX TOUT LAINE ORD. \$265 \$218 ÉPARGNEZ \$47	BOTTES D'HIVER Ord. \$75 à \$90 \$50	BOTTES HABILLÉES Ord. \$110 à \$125 \$80	CHAUSSURES SPORT et HABILLÉES Ord. \$55 à \$65 \$40	MANTEAUX À COL DE FOURRURE CUIR, TWEED, SUÈDE OU CACHEMIRE ET LAINE Ord. \$560 \$437 ÉPARGNEZ \$123
	CHAUSSURES HABILLÉES Ord. \$75 à \$90 \$50	CHAUSSURES HABILLÉES Ord. \$110 à \$125 \$75	PANTOUFLES DE VOYAGE PIERRE CARDIN Ord. \$30 \$15	

Les consommateurs se disent plutôt satisfaits

OTTAWA (PC) — Une étude faite pour le ministère fédéral de la Consommation et des Corporations montre que la grande majorité des consommateurs sont satisfaits, en général, des biens et services qu'ils achètent.

L'étude a été faite auprès de 3.000 personnes, sous la direction de M. Stephen Ash, de l'université Western, à London en Ontario.

Elle démontre, en outre, que 52 pour cent des consommateurs mécontents préfèrent changer de produits, au lieu de se plaindre à la compagnie qui fabrique celui qu'ils n'aiment pas.

Pour les besoins de l'étude, M. Ash a divisé en 12 groupes quelque 225 catégories de biens et services.

Dans le groupe des aliments, par exemple, il a réalisé que les consommateurs n'étaient pas satisfaits des aliments à emporter et des repas au restaurant, mais qu'ils étaient satisfaits des sirops, du miel, des condiments et des

vinaigrettes.

■ Approvisionnement familial. Insatisfaits des magazines, des journaux, des ampoules électriques et des fusibles, mais satisfaits du papier de toilette et du tabac.

■ Toilette et santé. Insatisfaits des remèdes pour le rhume et des teintures à cheveux mais satisfaits des crèmes pour le rasage, des peignes et des brosses.

■ Vêtements et accessoires. Insatisfaits des vêtements d'enfants, mais satisfaits des manteaux de fourrure, des chapeaux et des articles de couture.

■ Ameublement et autres. Insatisfaits des meubles de salles de séjour, mais satisfaits des draperies et des draps.

■ Appareils de maison et autres. Insatisfaits des purificateurs d'eau et des fauteuils roulants, mais satisfaits des poubelles et des systèmes de chauffage et de climatisation.

■ Loisirs. Insatisfaits des piscines, des tables à cartes et des jouets d'enfants, mais sa-

tisfaits des carabines, des fusils et des outils.

■ Transport. Insatisfaits des camions et des voitures, mais satisfaits de l'huile à moteur et des sièges de sécurité pour les enfants.

■ Services généraux. Insatisfaits de la livraison des colis et des réparations de voiture, mais satisfaits du rembourrage de meubles et des laveries.

■ Services professionnels. Insatisfaits des agences d'emploi et des services de données d'ordinateur, mais satisfaits des frais funéraires, des cimetières et des médecins.

■ Services de finance et d'assurance. Insatisfaits des compagnies de prêts et des services gouvernementaux de compensations aux travailleurs, mais satisfaits des assurances.

■ Services publics. Insatisfaits du ministère des Postes, mais satisfaits des compagnies de gaz naturel.

Une tempête ravage les côtes algériennes

ALGER (AFP) — Trois mois après le tremblement de terre meurtrier qui a détruit la ville d'El Asnam et ravagé sa région, une tempête d'une rare violence s'est abattue ces deux derniers jours sur les côtes algériennes, provoquant des dégâts déjà estimés à plusieurs centaines de millions de francs.

Des vents atteignant parfois 130 km-heure ont balayé les côtes ouest du pays dimanche, touchant gravement les installations du port pétrolier d'Arzen, détruisant une bonne partie des infrastructures portuaires, surtout celles d'Oran, la quasi-totalité de la flottille de pêche, et coulant ou endommageant une vingtaine de bateaux de gros tonnage, dont certains étrangers.

Dans le port d'Oran, fermé depuis dimanche au trafic, la tempête a provoqué un véritable désastre: cinq navires ont coulé parmi lesquels un danois, le «Finn Trader», un

italien, le «Civillia», un espagnol, le «Bastabales» et deux algériens, le «Cherchell» et le «Oued Souff». Trois autres navires risquent de subir le même sort d'un moment à l'autre, tandis qu'une dizaine de bateaux ne pourront plus opérer en raison de graves avaries.

C'est à la tombée de la nuit, vers 18 h. locales, que le drame a commencé. Très vite il a pris des proportions catastrophiques quand la jettée du port a lâché devant la furie des vagues de sept à huit mètres de creux et la violence du vent.

Face à ce déchaînement de la nature, les équipes de secours, dans une ronde infernale qui a duré toute la nuit, se sont d'abord efforcées de sauver les équipages des bateaux qui sombraient.

Le jeune commandant algérien du «Tebessa» a réussi à éviter le pire en bloquant avec son propre bateau, dont la co-

que était éventrée, trois autres navires qui avaient rompu leurs amarres, et commençait à dériver.

Au lever du jour, le port d'Oran, le plus important du pays après celui d'Alger, offrait un spectacle de désolation: sa jettée est détruite à 40 pour cent, 12 quais sur 17 sont sérieusement touchés, plusieurs grues se sont effondrées, endommageant dans leur chute des hangars, le port de pêche est inutilisable et la flottille de chalutiers qu'il abritait a été décimée.

Dans le port pétrolier d'Arzen, l'un des plus importants du bassin méditerranéen, les dégâts sont considérables: le brise-lames est sérieusement atteint et la circulation est interdite dans l'immense zone d'Arzen, dont les installations, notamment les usines de liquéfaction de gaz naturel, sont estimées à plusieurs milliards de dollars.

Le taxi en colère

La Ligue de Taxis de Montréal a dénoncé, hier, le ministère fédéral des Transports qui n'autorise pas les voitures-taxi à se garer aux abords des entrées de l'aéroport de Mirabel pour être à la disposition d'une clientèle éventuelle.

Présentement seuls les autobus de la CTCUM et de la Commission des transports de Laval sont autorisés à faire monter les passagers directement aux portes de l'aéroport tandis que les taxis de Montréal doivent attendre au deuxième sous-sol de l'aire de stationnement.

D'autre part, compte tenu du déficit de ces services d'autobus, la Ligue de taxis suggère aux ministères fédéral et provincial des Transports de permettre la mise sur pied, ne serait-ce qu'à titre expérimental, d'un service de navette par taxibus (petits véhicules à 10 ou 12 passagers) entre Mirabel et Montréal pour ouvrir un nouveau marché aux propriétaires artisans.

SOLDE DE COMPLETS 1/2 PRIX

Sélection spéciale de complets prêts-à-porter, conçus dans nos propres ateliers et taillés dans des tissus de choix selon nos normes les plus strictes d'impeccabilité. Choisissez parmi une vaste gamme de fil à fil, flanelle, worsted, fines rayures, pied-de-poule, unis, worsted et carreaux.

BLAZERS SPORT Cuir plissé ou peau de porc Ord. \$350 \$294	OFFRE EXCEPTIONNELLE DE VÊTEMENTS EN PEAU DE MOUTON BLOUSONS PEAU DE MOUTON Ord. \$310 \$267 MARLBOROUGH STYLE WESTERN Ord. \$695 \$497 MANTEAUX ¾ PEAU DE MOUTON Ord. \$475 \$367 MANTEAUX EN PEAU D'AGNEAU, COL EN CUIR SAUVAGE Ord. \$895 \$797 SPECIAL POUR DAMES MANTEAUX LONGS EN PEAU DE MOUTON Ord. \$895 \$497	PARKAS — BLOUSON CAPUCHON GARNI DE LOUP Ord. \$125 \$99 PARKAS SPORT REHAUSSÉS DE LOUP Ord. \$195 \$149
---	--	--

GANTS DOUBLÉS Ord. \$19.50 \$11.50 2 paires \$21	COMPLETS 3 PCS VELOURS CÔTELÉ Ord. \$135 \$99	MANTEAUX ÉCOSSAIS marque renommée Ord. \$350 \$297	CHEMISES COUTURIERS Ord. \$35 \$22	PANTALONS FLANELLE ET PIED-DE-POULE Ord. jusqu'à \$49.50 \$35 3 paires \$90	MANTEAUX ¾ VELOURS CÔTELÉ Ord. \$125 \$79
SÉLECTION SPÉCIALE CHEMISES SPORT ET HABILLÉES Ord. \$35 et \$40 \$10	CHANDAILS ITALIENS CELLI ET SCHIATTI Ord. \$150 - \$475 1/2 PRIX	CARDIGANS BYFORD Ord. \$95 \$49	CHAPEAUX DE FOURRURE LUXUEUX, ÉLÉGANTS \$167	MAGNIFIQUES CRAVATES Ord. \$10 et \$12.50 \$5 3 pour \$12	CHEMISES HABILLÉES MANCHES COURTES Ord. \$30 \$20

A. Gold & Sons

NOS MAGASINS OUVERTS DE 1h p.m. à 9h p.m. le 2 JAN.

- 388 o., Ste-Catherine
- Les Promenades St-Bruno
- Les Galeries d'Anjou
- Fairview, Pointe-Claire
- Le Carrefour Laval
- 960 o., Ste-Catherine

LES TRIBUNAUX

■ La BCN doit rembourser \$3,111 à un de ses clients

Notant que la Banque canadienne nationale a commis une très grave erreur à l'endroit d'un de ses clients et qu'elle doit en être tenue responsable, le juge Harold Lande, de la Cour supérieure, a condamné hier cette institution bancaire à rembourser au client en question une somme de \$3,111.

Selon les faits mis en preuve, la somme en question avait été personnellement déposée par le client à la BCN mais cette dernière, malgré ses demandes répétées, n'avait jamais crédité ce montant dans le compte de l'intéressé.

La succursale bancaire reconnaissait avoir reçu le dépôt en litige et celui-ci avait été crédité au compte d'un tiers et ne pouvait plus, selon elle, être récupéré. Et, à cet effet, elle avait plaidé une clause de non responsabilité qui apparaît dans une convention relative à l'administration et à la vérification d'un compte avec elle. De plus, la banque avait également admis qu'elle n'avait constaté ladite erreur que trois mois plus tard et que le directeur-adjoint de la succursale en cause avait refusé le crédit.

Avec ses remarques du début, le juge Lande constate en plus que de nombreuses «anomalies» se sont glissées dans la version des événements donnée par la BCN, ce qui l'amène à croire que le demandeur dans ce dossier, «Les pièces d'auto Le Tacot», a amplement prouvé le bien fondé de sa requête.

■ L'enfant sera rendu à sa véritable mère

Un individu divorcé, qui vivait en concubinage depuis, a vu hier le juge Jules Beaugard, de la Cour supérieure, lui enlever sa fillette de cinq ans, pour la remettre à sa véritable mère.

Le magistrat a pris cette décision après avoir constaté que la concubine du père était considérée comme une personne vindicative, agressive et qui devient dangereuse pour les enfants lorsqu'elle en aperçoit et que, de plus, le père de l'enfant n'avait aucun contrôle sur cette épouse de droit commun.

Tout en ordonnant au père de remettre au plus tard 24 heures après son jugement, l'enfant et ses effets à sa mère véritable, le juge Beaugard permet cependant à son père de voir celle-ci une fois la semaine, durant trois heures, à un endroit que la mère a le droit de déterminer.

Au moment du divorce, la Cour avait décrété que l'enfant devait demeurer chez sa grand-mère paternelle mais, par la suite, elle s'était retrouvée au domicile de son père. Cependant, c'est après avoir pris connaissance d'un rapport d'expertises psychosociales que le tribunal décide d'accorder la garde de l'enfant à sa mère.

■ Steinberg est tenue d'indemniser un ex-employé

Parce qu'un ex-employé fut victime du système d'évaluation de la compagnie et aussi parce que son supérieur immédiat n'a pas tenu la promesse faite à son employé, M. Jean Lecompte, de lui rendre son poste antérieur, advenant l'abolition du poste spécialement créé pour lui, la firme Steinberg vient d'être condamnée à lui déboursier une prime de \$6,460, comprenant une perte de revenu de \$3,460 et une diminution des bénéfices de retraite valant \$3,000.

M. Lecompte avait été congédié après 12 ans d'un rendement exceptionnel, qui, malgré lui, l'avait hissé au sommet de l'échelle des employés, avec un poste qu'on créa expressément pour lui. Mais ce poste fut par la suite aboli et M. Lecompte s'était retrouvé sur le pavé.

Gagnant quelque \$21,000 par année, au moment de son congédiement, M. Lecompte avait déjà touché \$13,470 et, en guise d'indemnité, Steinberg lui avait alloué une somme de \$4,070, laissant ainsi un déficit de \$3,460 pour le reste de l'année.

Le juge Dugas estime donc qu'il a droit à un plein salaire pour la dernière année de travail, plus les pleins bénéfices de retraite.

— Bernard MORRIER

Paul Rose attend encore la réponse

Seule une décision politique empêche la libération, comme ils y auraient droit, de certains ex-membres du Front de libération du Québec, estime le Comité d'information sur les prisonniers politiques (CIPP).

«Je trouve contradictoire d'entendre M. Trudeau invoquer les droits de l'homme alors que son gouvernement refuse toute libération conditionnelle que ce soit à des ex-felquistes tels que Paul Rose, Robert Hudon, Francis Simard et Jacques Lanctôt», a déclaré hier Me Robert Lemieux, porte-parole du CIPP et l'avocat des trois premiers lors des célèbres procès qui ont suivi la crise d'octobre 1970.

M. Lemieux affirme que sur la scène juridique internationale, le droit pénal canadien est rarement cité en exemple. Le Canada, malgré sa prospérité relative et une absence de grandes agglomérations urbaines comme aux États-Unis, aurait l'un des taux d'incarcération les plus élevés parmi les pays occidentaux.

«De plus, la peine de 25 ans de détention, sans aucun droit de remission et imposée pour remplacer la peine de mort, est l'une des plus rétrogrades au monde. Les détenus qui s'en sortiraient seront pires qu'auparavant, car ils n'auront eu d'autre choix que de mourir intérieurement ou de survivre par tous les moyens.

C'est M. Trudeau qui a approuvé cette nouvelle loi, l'une des plus sévères au monde, et c'est également lui qui avait signé la Loi des mesures de guerre en 1970 laquelle a permis l'incarcération arbitraire de 500 personnes. Que nous réserve cet homme s'il réussit à rapatrier unilatéralement la constitution canadienne?»

Dans l'immédiat, M. Lemieux juge inconcevable qu'après bientôt trois mois de délibérations, la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) n'ait pas encore donné une réponse à Paul Rose qui, après 10 ans d'incarcération lundi, réclame une libération pleine et entière.

Condamnés en même temps que lui pour l'enlèvement et le meurtre du ministre Pierre Laporte, Francis Simard et Robert Hudon sont toujours en prison, quoique le premier ait maintenant droit à trois

jours de congé aux trois mois à cause d'une conduite exemplaire. Quant à Hudon, M. Lemieux affirme qu'une fugue motivée, alors qu'il était en transition il y a un an et qui a résulté en son retour au pénitencier, devrait aujourd'hui être pleinement pardonnée.

«Quant à Jacques Lanctôt, condamné à trois ans de pénitencier l'an dernier après son retour volontaire d'exil (dans l'affaire de l'enlèvement du diplomate britannique James Cross), on lui refuse une libération de jour comme il y a droit une fois le tiers de sa sentence complétée. Durant ce temps, le couple Cossette-Trudel, condamné à deux ans moins un jour dans une prison du Québec, dans la même cause, a été libéré conditionnellement après huit mois. C'est le plus bel exemple de la justice «canadienne» que l'on puisse trouver.»

Selon Jacques Rose, qui a lui-même purgé une sentence de sept ans avant d'être libéré sous condition, son frère Paul est la victime d'un système on ne peut plus arbitraire.

«Il est fort étrange que le tiers des commissaires (9 sur 26) de la CNLC ait été appelé à se prononcer sur la demande de libération de mon frère. Il s'agit là d'une mesure exceptionnelle, puisqu'habituellement, trois commissaires suffisent. Seul Jacques Lanctôt a eu droit à un traitement du genre.»

Jacques Rose affirme qu'un commissaire, au cours des délibérations qui sont menées à huis clos, peut demander l'unanimité, ce qui équivaut à un droit de veto. À son avis, la présence d'un aussi grand nombre de commissaires équivaut simplement à une «pêche aux votes négatifs» pour empêcher la libération de son frère.

«Et qu'on ne s'en fasse pas, a-t-il ajouté. Depuis ma libération il y a un peu plus de sept ans, je suis assez régulièrement suivi par des policiers, je dois rapporter chacun de mes déplacements à l'extérieur de la région montréalaise, et je n'ai même pas le droit de me marier sans l'approbation de la Commission dont je relève jusqu'au 14 juillet 1982. Même en étant libéré entièrement, mon frère ne pourra pas vraiment se vanter d'être un homme libre avant plusieurs années.»

Les libéraux ont déjà choisi leur cabinet

par Norman Delisle

QUÉBEC (PC) — Le député libéral de Marguerite-Bourgeoys, M. Fernand Lalonde, pourrait bien être le prochain ministre des Finances du Québec, et Mme Thérèse Lavoie-Roux, sa consœur de l'Acadie, deviendrait titulaire du ministère des Affaires sociales.

Ces possibilités sont devenues plus claires en fin de session à l'Assemblée nationale, lorsque le chef de l'opposition, M. Claude Ryan, a dévoilé la liste des députés libé-

raux qui seront les porte-parole du parti face au gouvernement péquiste.

La tradition parlementaire veut que ces députés forment le «cabinet fantôme», c'est-à-dire le cabinet que l'opposition présenterait si elle devait être reportée au pouvoir lors d'élections générales. De telles élections générales auront obligatoirement lieu au Québec au cours de 1981.

Dans la liste que M. Ryan a rendu publique en décembre, on voit que les députés de confiance du chef libéral ont obtenu des postes clés pour

représenter le parti dans les débats politiques.

M. Claude Forget, qui a acquis l'expérience comme ministre de 1973 à 1976, tout comme M. Lalonde, se verrait confier la direction du ministère de la Justice dans un éventuel gouvernement Ryan, selon le plan de répartition des tâches soumis par le chef du parti.

Les autres têtes d'affiche de ce gouvernement seraient le député de Jean-Talon, M. Jean-Claude Rivest, aux Affaires intergouvernementales; le député de Laval, M. Jean-

Noël Lavoie, aux Affaires municipales; le député de Notre-Dame-de-Grâce, M. Reed Scowen, à l'Industrie et M. Michel Pagé, de Portneuf, au Travail.

Le noyau de ce cabinet serait formé d'hommes politiques ayant une grande expérience de l'administration publique.

M. Rivest a agi de 1967 à 1978 comme conseiller du chef du Parti libéral, autant de M. Jean Lesage de 1967 à 1970 que de M. Robert Bourassa de 1970 à 1976 et de M. Gérard-D. Lévesque de 1976 à 1978.

Quant à M. Jean-Noël La-

voie, ce notaire est député depuis 1960. Il a acquis une expérience du monde municipal à titre de maire de l'Abord-à-Plouffe et de Chomedey, avant que ces deux municipalités ne fusionnent pour devenir Ville de Laval. Tout comme M. Rivest, il est considéré comme un fédéraliste inconditionnel.

M. Reed Scowen a été sous-ministre de l'Industrie et du Commerce sous le gouvernement Bourassa avant que M. Ryan ne le convainque de se porter candidat à une élection partielle en 1978. Il est certes parmi les plus nationalistes du groupe de députés libéraux, en dépit de ses origines anglophones.

Quant au député de Portneuf, M. Michel Pagé, il a déjà malgré son jeune âge (31 ans) plus de sept ans d'expérience à l'Assemblée nationale. Il s'est révélé depuis 1976 un critique agressif et serré du ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson.

Le «cabinet fantôme» de M. Ryan compte néanmoins un certain nombre de surprises.

D'un part, le député de Mont-Royal, M. John Ciaccia, cède au nouveau député

d'Outremont, M. Pierre Fortier, l'important dossier de l'énergie. M. Ciaccia ne parlera plus au nom de l'opposition officielle que sur les questions d'environnement. Plusieurs péquistes se sont moqués de lui en Chambre, y voyant une rétrogradation.

De même, le député de Montmagny-L'Islet, M. Julien Giasson, en qui tous voyaient un futur ministre de l'Agriculture, devra se contenter du dossier des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières. Les questions agricoles ont été confiées au député du comté rural de Maskinongé, M. Yvon Picotte, seul représentant de la Mauricie au sein du caucus libéral.

Enfin, tous croient que M. Ryan se cherche encore un ministre de l'Éducation. Entre-temps, la défense des dossiers de ce ministère a été confiée au député de Maisonneuve, M. Georges Lalande, dont la réélection dans cette forteresse péquiste demeure incertaine.

Le dossier des Affaires culturelles a par ailleurs été confié au député de Prévost, Mme Solange Chaput-Rolland.

Villes et villages refleuriront

QUÉBEC (PC) — Le concours «villes et villages fleuris» se déroulera à nouveau l'été prochain et l'on s'attend, au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, à ce qu'il remporte un vif succès aux quatre coins du Québec.

Ce concours, instauré en 1979, a connu une spectaculaire expansion l'an dernier

avec les Florales de Montréal puisque le nombre de municipalités inscrites a augmenté de 100 pour cent, avec 241 municipalités participantes sans compter les 54 quartiers de Montréal qui se sont joints au mouvement.

Le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, a souligné hier en conférence de presse qu'il s'agit d'une nou-

velle tradition qui s'implante rapidement au Québec avec l'aide de milliers de bénévoles.

Le mode de fonctionnement du concours demeure le même et les municipalités ont jusqu'au 15 avril pour s'inscrire. Par la suite, ces dernières doivent former un comité local d'embellissement, établir des règles de

participation et former un jury.

Le ministère de l'Agriculture consacre \$30,000, pour les gagnants des prix régionaux et nationaux.

Le Québec a été divisé en 10 régions et, à l'intérieur de chacune de ces régions, les municipalités se disputent le titre de Ville ou de Village fleuri.

EATON

Attention! Année fraîche.
 Colorez-la de nos meilleurs voeux!

Heures d'ouverture

le mercredi 31 décembre:
 Centre-ville de 10h à 18h
 Magasins de la banlieue de 9h30 à 18h
Fermé le jeudi 1er janvier

Le vendredi 2 janvier de 13h à 21h
Le samedi 3 janvier
 Centre-ville de 9h30 à 17h
 Magasins de la banlieue de 9h à 17h

1981 : aucun répit pour le consommateur

LE PANIER À PROVISIONS

Renée Rowan

Le temps est aux bilans et aux prévisions et, dans le secteur alimentaire comme ailleurs, cet exercice n'a rien de très réjouissant. Si en 1980, selon les analyses du Conference Board, les prix des aliments ont grimpé de 10,5% en moyenne, il faut s'attendre, selon M. Howard Migie, directeur du service d'analyse des marchés agro-alimentaires, à ce qu'ils augmentent de 12 à 14% en 1981.

Cette hausse importante dépassera vraisemblablement celle de l'inflation et le con-

sommateur écoperà lourdement, lui qui déjà, avait du faire preuve de beaucoup de vigilance et d'ingéniosité pour boucler son budget. Rappelons que les Canadiens consacrent 21,5% de leur budget à l'alimentation, ce qui représente 50% de leurs dépenses en biens non durables, ce qui est un pourcentage très élevé pour le consommateur moyen, à plus forte raison pour le consommateur à petit revenu et les familles à parent unique.

S'adressant aux délégués de la Conférence des perspecti-

ves agricoles, M. Migie a souligné que la hausse des prix de détail des aliments avait progressé de 10,5% en 1980, comparativement à 15,5% en 1978 et 13,2% en 1979. Ce qui devient de plus en plus difficile à supporter pour le consommateur, c'est le cumul de ces augmentations qui n'en finissent plus.

Toutefois, malgré la hausse des prix des aliments, les consommateurs canadiens dépensent maintenant en moyenne presque 1% de moins de leur revenu disponible à l'alimen-

tation qu'il y a dix ans, a noté M. Migie.

Ce n'est toutefois pas l'alimentation qui représente l'essentiel des dépenses du consommateur: l'habitation en absorbe 34,06%; l'habillement, 10,12% et les transports 16% (dès le début de 1981, les Montréalais devront déboursier encore plus pour les transports en commun). Toutefois, si l'on en croit le Conference Board, de tous les biens non durables, ce sont les produits alimentaires qui vont subir les plus fortes pressions à la hausse.

Les principaux facteurs susceptibles d'affecter les prix des aliments, en 1981, sont la hausse des coûts de l'énergie et de la main-d'œuvre et la réduction des disponibilités de céréales fourragères et de porc.

Selon M. Migie, les coûts de la main-d'œuvre dans le secteur agro-alimentaire pourraient s'accroître de 10 à 11% étant donné la faible augmen-

tation de la productivité et les ententes conclues prévoyant des augmentations salariales dépassant les 10%.

La différence entre le dollar canadien et le dollar américain joue aussi, bien sûr, un rôle important dans ces hausses. Ce 15 à 17% de différence entre les deux monnaies (et on ne peut prévoir, du moins dans les premiers mois de 1981, une amélioration importante) se répercute directement sur les prix des produits importés des États-Unis. En saison froide, ils sont nombreux.

La hausse des prix du pétrole brut et du gaz naturel ajoutera environ 1% aux prix des aliments. Le système agro-alimentaire accapare, à lui seul, quelque 15% de la consommation canadienne d'énergie.

M. Migie rappelle, par ailleurs, que les prix des céréales ont connu des hausses substantielles au cours de l'été dernier, en particulier à cause

des conditions de sécheresse qui ont entraîné d'énormes dégâts aux États-Unis. Ces augmentations auront des répercussions sur ceux des produits laitiers, de la volaille, des oeufs et du porc.

On prévoit que les stocks mondiaux de céréales seront relativement faibles à la fin de la période allant d'avril 1980 à avril 1981: une récolte médiocre en 1981 entraînerait des hausses importantes des prix des céréales durant la seconde moitié de 1981.

Autre facteur de hausse: la production nord-américaine de porc devrait baisser l'an prochain. Il en résultera des augmentations considérables des prix de détail de cette viande. Ces prix élevés accroîtront, à coup sûr, la demande pour le boeuf, le veau, l'agneau, et surtout la volaille.

Voici quelques hausses prévues:

- le boeuf: une hausse de 11 à 13%;
- le porc: la réduction des

abattages aux États-Unis durant les six premiers mois de l'année exercera des pressions à la hausse sur les prix canadiens qui pourraient augmenter de 20 à 25% pour l'ensemble de l'année;

— la volaille: les prix du poulet et du dindon pourraient s'accroître de 15 à 16% à cause de la hausse des prix des céréales, de la baisse des disponibilités de viande de volaille et de l'augmentation des prix du porc;

— produits laitiers: hausse d'environ 10%;

— oeuf: augmentation de 11 à 12%;

— céréales et produits de boulangeries: les prix de détail pourraient augmenter de 15% environ;

— fruits et légumes: la hausse du prix des fruits sera équivalente ou inférieure (seule note reconfortante ou à peu près) à celle de cette année. Les prix des fruits transformés pourraient augmenter en moyenne de 9% alors que

ceux des légumes transformés augmenteraient de 16 à 18% (ce qui est beaucoup moins bien);

— huiles et corps gras: l'indice du prix des huiles et corps gras augmentera d'environ 10%;

— sucre: les prix de détail du sucre ont progressé d'environ 85% en 1980. On s'attend à ce que, de nouveau, en 1981, la consommation mondiale dépasse la production. Les prix resteront donc élevés, du moins jusqu'à l'été;

— café: peu de changements dans les prix du café sont à prévoir.

Comme on le voit, ce sont des prévisions plutôt pessimistes et auxquelles le consommateur peut difficilement échapper. On peut toujours couper ici et là pour tenter d'étirer son budget alimentaire, mais il faut, malgré tout, continuer à manger. Alors pourquoi pas tenter de le faire mieux. C'est la grâce que je souhaite.

LES BONS ACHATS

(À moins d'indication contraire, les prix mentionnés sont à la livre.)

A & P: coupe de boeuf du Canada, cat. A, rôti des cinq premières côtes, \$2,89; bifteck des premières côtes, \$3,59; rôti de pointe de surlonge ou d'intérieur, de ronde, \$2,89; rôti de croupe ou extérieur de ronde, \$2,69; boeuf haché maigre, \$2,29; dindes Butterball, 10 à 14 lb, \$1,08; Fruits et légumes: oranges Navel Sunkist, de Cal., gros 113, 10 cents ch.; raisins rouges Empereur, 98 cents; tomates rouges de Flor., 69 cents; échalottes, des E.-U., 4 ppts pour 99 cents; pommes McIntosh, sac de 5 lb, \$1,69; avocats, de Cal., gros 32, 2 pour 99 cents.

Cooprix: jambon dans la fesse, prêt-à-manger, avec os, demi ou entier, \$1,28; dindes surg., cat. A, 6 à 20 lb, 99 cents — 20 lb et plus, 95 cents — cat. utilités, 12 lb et plus, 89 cents; cailles surg., pqt de 6, \$5,59; lapins sans tête, surg., coupes en 4, \$2,59; soc de porc fumé déossé Tailfeur, \$2,39; bacon en tranches, sans couenne, Tailfeur, 500 g, \$1,69; porc haché, frais, \$1,38; Fruits et légumes: chair de crabe des neiges Aristocrate, surg., bte de 6 on, \$2,39; langoustines Singapour surg., 18 à 24 la livre, \$11,99 (la petite folie temps des fêtes); petites crevettes cuites La Marinère, surg., 200 g, \$2,79; Fruits et légumes: betteraves du Qué., cello de 5 lb, 78 cents; choux verts du Qué., 20 cents; laitue iceberg de la Cal., 58 cents; oranges Navel Sunkist de la Cal., gros 138, 7 cents ch.; pommes Délicieuses jaunes ou rouges, du Qué., 38 cents.

Dominion: boeuf haché mi-maigre, \$1,98; jeunes dindons de luxe Golden Bird, surg., cat. A, toutes grosseurs, \$1,08; foie de boeuf en tranches, prod. décongelé, \$1,38; porc haché frais du jour, \$1,38; jeunes dindons, surg., cat. A, env. 6 à 18 lb, 98 cents — 20 lb et plus, 88 cents; quart de longe de porc, 3 côtelettes bout de filet, 3 coupe de milieu, 3 bout de cote, \$1,56; gigot d'agneau surg., complet, de Nouvelle-Zélande, \$1,68; bacon sans couenne Legrade, 500 g, \$1,48; jarret de

Hypermarché: coupe de boeuf Canada, cat. A, rôti de côtes nature, première coupe, \$3,48; boeuf haché ord., provenant de parties fraîches et surg., \$1,48; bacon en tranches, sans couenne, Legrade, 500 g, \$1,39; soc de porc fumé, roulé, Tailfeur, \$2,19; soc de porc frais déossé, \$1,48; Poisson: chair de crabe des neiges, 170 g, \$2,69; merlan frais, 99 cents; Fruits et légumes: pamplemousses blanches de Flor., gros 48, 8 pour 99 cents; laitue iceberg de Cal., gros 24, 58 cents; oranges fraîches de Flor., sac cello de 5 lb, \$1,48.

IGA/Boniprix: jeunes dindes surg., cat. A, 20 lb et plus, 88 cents; jeunes dindes surg., Dind-O-Jus Flamingo, 20 lb et plus, \$1,08; dindes fraîches, cat. A, 6 à 10 lb, \$1,08; poitrines de dindes, prod. décongelé, \$1,58; dindes surg., cat. A, 6 à 16 lb, 98 cents; dindes surg., Flamingo, 6 à 16 lb, \$1,18; jambon dans la fesse, prêt-à-manger, portion de la croupe, \$1,28; quarts de jambon, prêt-à-manger, portion de la croupe, \$1,38; tranches de jambon, coupe du milieu, \$1,58; jambon déossé, prêt-à-manger, Maple Leaf, genre diner, \$2,88; bacon sans couenne, Tailfeur, 500 g, \$1,88; porc haché, \$1,38; boeuf haché ordinaire, \$1,38; bifteck de surlonge, \$3,28; bifteck ou rôti d'aloyau, \$3,68; Fruits et légumes: oranges Navel

Sunkist, de Cal., gros 138, 89 cents la douz.; tomates de la Flor., gros 6 x 6, 59 cents; radis des E.-U., 59 cents le sac de 2 lb, \$1,79; oignons jaunes du Qué., sac de 5 lb, 99 cents; échalotes des E.-U., 2 ppts pour 39 cents.

L'Équipe: jeunes dindes surg., cat. A, 20 lb et plus, 88 cents — 6 à 16 lb, 98 cents; dindes surg., Flamingo, 20 lb et plus, \$1,08 — 6 à 16 lb, \$1,18; dindes fraîches, cat. A, 6 à 10 lb, \$1,08; poitrines de dinde, prod. décongelé, Chantecler, \$1,58; jambon dans la fesse, prêt-à-manger, portion de la croupe, \$1,28; quarts de jambon, prêt-à-manger, portion de la croupe,

\$1,38; tranches de jambon, coupe du milieu, \$1,58; porc haché, prod. décongelé, \$1,38; bacon sans couenne, Tailfeur, 500 g, \$1,88; Fruits et légumes: raisins rouges Empereur, de Cal., 79 cents; tomates de Flor., gros 6 x 6, 59 cents; échalottes du Maroc, gros 144-75, 79 cents; échalotes de Cal., 2 ppts pour 39 cents.

Métro: coupe de boeuf Canada, cat. A, bifteck ou côtes d'aloyau bout enlevé, \$3,58; soc de porc roulé, fumé, 2 à 3 lb, \$2,08; côtes de flanc de porc surg., \$1,48; boeuf haché mi-maigre, \$1,38; gigot d'agneau de Nouvelle-Zélande, 4 à 6 lb, \$1,78; foie de boeuf, pelé, déveiné, tranché, prod. décongelé,

\$1,08; bacon tranché, sans couenne, Tailfeur, 500 g, \$1,78; Fruits et légumes: laitue iceberg de Cal., gros 24, 49 cents ch.; radis des E.-U., cello 1 lb, 49 cents; pamplemousses blanches de Flor., cello 5 lb, \$1,39; céleri Pascal des E.-U., gros 24, 78 cents ch.; oranges Navel de Cal., gros 113, 99 cents la douz.; pommes vertes Granny Smith de France, gros 125, 58 cents; aubergine du Mexique, 55 cents; champignons blancs du Can., 99 cents la chop.; piment vert des E.-U., 89 cents; raisin rouge Empereur, des E.-U., 79 cents.

Provigo: jambon dans la fesse, prêt-à-manger, \$1,28; dindes surg., cat. A, 6 à 16 lb, 98 cents — 20 lb et plus, 88 cents; Fruits et légumes: oranges Navel Sunkist, de Cal., gros 113, \$1,19; pommes Cortland, du Qué., sac de 5 lb, \$1,29; chou vert du Qué., 17 cents;

des surg., cat. A, 6 à 16 lb, 98 cents — 20 lb et plus, 88 cents; Fruits et légumes: oranges Navel Sunkist, de Cal., gros 138, 75 cents la douz.; pommes vertes, Granny Smith de France, gros 125, 59 cents; ananas Dole, du Honduras, gros 12, 79 cents ch.; carottes lavées du Qué., cello de 5 lb, 89 cents; échalottes fraîches, de Cal., 3 ppts pour 59 cents.

Provigo: jambon dans la fesse, prêt-à-manger, déossé, \$1,58; dindes surg., cat. A, 6 à 16 lb, 98 cents — 20 lb et plus, 88 cents; Fruits et légumes: oranges Navel Sunkist, de Cal., gros 113, \$1,19; pommes Cortland, du Qué., sac de 5 lb, \$1,29; chou vert du Qué., 17 cents;

oignons jaunes, du Qué., sac de 5 lb, 98 cents; raisins rouges Empereur, de Cal., 89 cents.

Richelieu: boeuf haché ordinaire, \$1,38; bifteck de côtes, \$3,58; jambonneau ou croupe de porc frais, \$1,28; jambon mignon déossé, prêt-à-manger, 2 à 3 lb, \$2,68; foie de porc tranché, prod. décongelé, 48 cents; jambon déossé «Olde Fashion», prêt-à-manger, 2 à 3 lb, Schneider, \$4,08; bacon sans couenne, tranché Schneider, 500 g, \$2,08; Poisson: filets de sole surg., Nickerson, 28 on, \$4,78; Fruits et légumes: pommes McIntosh du Qué., cat. fantaisie, cello 4 lb, 95 cents; carottes du Qué., cello 5 lb, \$1,39; poires Anjou de C.B.,

gros 150, 49 cents; chou-fleur des E.-U., gros 16, 99 cents ch.; raisin rouge Empereur des E.-U., 79 cents.

Steinberg: dindes Flamingo, surg., cat. A, 20 lb et plus, 88 cents; dindes Butterball, surg., 20 lb et plus, \$1,08; porc haché, prod. décongelé, \$1,39; jarret de porc, prod. décongelé, 98 cents; Fruits et légumes: pamplemousses blanches de Flor., gros 48, 14 cents ch. ou 10 pour \$1,40; pommes McIntosh du Qué., cello de 4 lb, 92 cents; zucchini du Mexique, 59 cents; aubergine des E.-U., gros 24, 49 cents ch.; laitue romaine des E.-U., gros 24, 49 cents ch.; rutabagas du Qué., 15 cents.

pour fins Gourmets
seulement

Du poisson frais. Exclusivement.
RESTAURANT LE FILET
le seul restaurant qui sert
uniquement du poisson frais
1197 University (face à la place Ville-Marie) 861-1283

La Cave du Marquis
Cuisine française
Table d'hôte midi et soir
Menu spécial pour
réceptions de bureaux
et de familles
1240 rue Crescent, rés.: 866-6003

Le Colonial Français
"La petite maison de la Rive Sud où l'on mange bien"
100 boul. Taschereau, Laprairie, Qué. 659-5489

L'OASIS
au bord de l'eau!
gastronomie italienne
spécialité: fruits de mer
300 Desnoyers, Pont-Viau, Laval — 669-0478
(1ère sortie à droite du Pont-Viau en venant de Montréal)

Casa
cuisine
italienne
Fernandel
Ouvert de 11h. à 23h.
Samedi de 17h. à 23h.
50 est, rue Jarry
Rés.: 381-9650

Le coeur du Maroc à Montréal!
la Medina
là où se fête le vrai nouvel an à la marocaine
menu complet
par couple
incluant vin marocain
\$95.
orchestre et
danse orientale
Réservé dès maintenant!
3464 rue St-Denis, tél.: 282-0359 ou 282-1615

un petit restaurant
français qu'il faut
découvrir...
AUX DEUX CHAINES
1218 EST. ST-CATHERINE (métro
Beaudry)
522-4882 Fermé le dimanche

Un coin de soleil au coeur de Montréal...
El Morocco II
Exceptionnellement fermé
dimanche, 4 janvier,
à partir de 17 hrs.
3450 Drummond, Montréal
(au nord de Sherbrooke)
844-6888

Restaurant BUTCH BOUCHARD
Maintenant ouvert
les dimanches et jours
fériés de 16h à 22h30.
table d'hôte tous les jours
jusqu'à 23h30.
Salle de réception
881 est, boul. de Maisonneuve 527-1221

Un coin de soleil Beaucoup de gens connaissent le
La Medina
Téléphonez pour réserver
COUSCOUS...
Très peu en connaissent
la vraie saveur...
En exclusivité...
Vins marocains dont
le très fameux gris
de Boulaouane
Spécialités
marocaines
ouvert de 17h30 à 24h tous les jours
3464 rue St-Denis
Tél.: 282-0359
282-1615

la marée
poissonnerie - traiteur
spécialité: — saumon froid décoré
à la Norvégienne
— coquilles St-Jacques fraîches
à la Parisienne
Square Décarie, 6900 Décarie, Montréal 733-7505

Crêperie bretonne
Spécialités française et bretonne
Duchesse Anne
ou "la Bretagne à Montréal"
décor agréable - ambiance agréable
6390 rue St-Hubert (métro Beaudry) tél.: 273-4352

L'authentique cuisine argentine
au quartier latin.
Suggestions de menu pour le Nouvel An
\$20. par pers. \$25. par pers.
(vin et apéritif inclus, taxe et service en sus)
LA PAMPA gastronomie argentine
2051, rue Saint-Denis (entre Sherbrooke et Ontario)
Réservations: 282-9177 Ouvert tous les jours

À Magog, une bonne adresse...
l'Auberge de l'étoile
Tous les sports de saison
rés: (819) 843-6521
Près du Mont Orford
face au lac Memphremagog

Les Trois Arches
RESTAURANT
FRANÇAIS
Un magnifique chalet au centre-ville
converti en restaurant
Notre menu élaboré dans la tradition
de la grande cuisine française

11,131 chemin Meighen tél: 683-8200
Près du boul. Gouin (3 miles à l'ouest de la sortie 8 de l'autoroute de Mirabel)

Gibby's
GRILLADES ET FRUITS DE MER
298 Place d'Youville,
Montréal
Tél.: 282-1837
St-Sauveur
des Monts, P.Q.
Tél.: 277-5275
Fort Lauderdale

La Grémillière
Cuisine française
Salons privés
DINER
tous les vendredis et samedis soir
au son de la musique mexicaine.
Découvrez notre nouveau menu
élaboré par le chef Gérard
Digne des grandes
et des petites occasions.
RAFFINEMENT DE LA TABLE
DANS UN DÉCOR
CHALEUREUX
ET ACCUEILLANT.
Grand choix de fruits de mer
et poissons
Lunch d'hommes d'affaires
heures d'ouverture:
du lun. au sam. de 17 h 30 à minuit
Fermé le dimanche
n'oubliez pas
de réserver!
la sila
gastronomie
italienne
2040, St-Denis, Montréal
844-5083

RESTAURANT CAVO D'ORO
Cuisine de vieille
tradition
grecque
Nouveau
à Montréal
5271 av. du Parc
réservations:
279-8417

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
**SWABEY, MITCHELL,
HOULE, MARCOUX & SHER**
625, Ave du Président Kennedy
Montréal - 845-7126

**INVESTISSEZ
AVEC MESURE:
ANNONCEZ DANS
LE DEVOIR**

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5 Tél.: (514) 934-0272
Tél.: 05-268656 Cable MARION
Télécopier international Xerox 400

**TRADUCTIONS
trudeau Inc.**
Un cabinet de traduction et de
révision spécialisée dans les domaines
suivants:
• comptabilité et vérification
• génie civil et industriel
• exploitation minière
• industrie lourde et machinerie
• électronique
(514) 761-6292

**BELZILE, ST-JEAN
SPERANO ET ASSOCIÉS**
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5225

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
210 St-Jacques
Suite 300 845-4194

MARLER, TEES, WATSON, POITEVIN, JAVET & ROBERGE
NOTAIRES
SUITE 1200, 620 QUÉST, BOULEVARD DORCHESTER,
MONTREAL, QUE H3B 1P3 TEL. 866-9671

HON. GEORGE C. MARLER, C.P.
HERBERT H. TEES
JOHN H. WATSON
HENRI POITEVIN
ERNEST A. JAVET
PHILIPPE ROBERGE
JOHN C. STEPHENSON
HARVEY A. CORN
DAVID WHITNEY
PIERRE LAPORTE
GERARD DUCHARME
PIERRE SENEZ
E. BRUCE MOORE
PIERRE VENNE
ANDRÉ A. BOILEAU
PAUL A. LAZURE
BERTRAND DUCHARME
ALAIN CASTONGUAY
YVES PREVOST
LUCIE HOUDÉ
HELENE DRAPEAU

**samson,
Belair
& associés**
Comptables agréés
QUÉBEC MONTREAL OTTAWA TORONTO CALGARY VANCOUVER
RIMOUSKI TROIS-RIVIÈRES SHERRBOURNE SAINT-HYACINTHE KITCHENER
SEPT-ÎLES MATANE COATICOOK FORT LAUDERDALE (U.S.A.)

Le syndicat Solidarité rurale n'est toujours pas reconnu

VARSOVIE (AFP) — Le syndicat polonais Solidarité rurale qui selon ses fondateurs réunit quelques 600.000 paysans, n'a pas — une fois de plus — obtenu hier la personnalité juridique qui lui permettrait d'agir légalement.

La Cour suprême, qui a examiné son cas hier à Varsovie, a en effet différé sa décision sur l'enregistrement de l'organisation rurale, à une date non précisée.

Le président du tribunal a fait valoir que de nouvelles pièces ayant été versées au dossier, il devait faire appel au parquet général de Pologne. En outre, il a indiqué que le délai serait mis à profit

pour traduire en polonais des conventions internationales régissant le droit du travail.

La session de la Cour suprême s'est soldée par «un succès, presque une victoire» pour Solidarité rurale, a estimé le président du syndicat, M. Zdzislaw Ostatek, au cours d'une conférence de presse.

«La décision de la Cour suprême d'aujourd'hui», a-t-il dit, «est une victoire pour Solidarité rurale, car elle signifie que le verdict de première instance est invalide et que l'importance sociale de notre syndicat a été reconnue».

Il a invité les membres du

syndicat, dont près d'un millier s'étaient rendus en délégation à Varsovie pour attendre les résultats de la session du tribunal suprême, à faire preuve de «confiance», de «patience» et de «sérénité».

Toutefois, notre énergie, a-t-il dit, doit être maintenue et à multiplier le nombre de nos adhérents.

M. Ostatek a expliqué que de nouvelles pièces avaient été versées au dossier du syndicat, notamment la convention internationale des Nations Unies de 1966 sur les droits des citoyens et les droits politiques, qui recommande aux gouvernements

d'accorder aux petits exploitants agricoles le droit de constituer des syndicats.

«Solidarité rurale» n'ayant pas été en mesure de fournir une traduction libre de ce document, la cour en fera faire une traduction assemblée qui sera prise en considération lors de sa prochaine session.

Interrogé sur les moyens de pressions auxquels pourrait recourir le syndicat pour faire aboutir sa demande d'enregistrement, M. Ostatek a exclu toute forme de manifestation pour l'imminent. «Ce n'est pas utile, a-t-il dit, l'affaire se développe comme nous l'espérons».

Il a d'autre part indiqué que Solidarité rurale insistait pour être reconnue comme un «syndicat» et non comme une simple «association», ce qui soulèverait moins de difficultés juridiques. Il a expliqué à ce sujet que l'agriculture est une «profession» qui n'a aucune raison d'être discriminée par rapport à celle d'ouvrier et que d'autre part un syndicat dispose du droit de grève.

M. Ostatek a rappelé que des syndicats paysans avaient existé en Pologne avant guerre et qu'une grande grève avait été déclenchée en 1937 dans la campagne polonaise.

«Solidarité rurale» s'était pourvu en appel devant la plus

Inde: graves accusations contre la police

NEW DELHI (Reuter) — La police indienne, notoirement connue pour utiliser un peu trop fréquemment le bâton, c'est-à-dire le bâton, et le fusil 303, est de nouveau en difficultés.

Des policiers de l'État de Bihar, dans le nord du pays, sont accusés d'avoir crevé les yeux de trente-et-un détenus qui attendaient de comparaître devant les tribunaux. Le premier ministre, Mme Indira Gandhi, a exprimé personnellement son indignation devant une telle action et demandé que la police veuille bien, selon ses propres termes, s'humaniser. En même temps, Mme Gandhi a chargé le ministre de l'Intérieur d'ouvrir une enquête sur les méthodes de formation de la police, afin de voir comment on peut les améliorer.

Beaucoup d'hommes politiques, dont des membres du propre parti de Mme Gandhi (l'Indira Congress Party), rejettent sur la police, en particulier sur la gendarmerie provinciale armée (PAC), la responsabilité des explosions de haines entre communautés qui se sont produites en août dernier dans le nord de l'Inde.

Les troubles avaient eu pour origine des heurts entre la police et les musulmans dans une mosquée de Moradabad, qui avaient fait plus de 180 morts, avant Moradabad, il y avait eu le grave incident de Baghat, une autre ville du nord de l'Inde où la police avait abattu trois hommes à coups de feu et violé collectivement l'épouse de l'un d'entre eux, après l'avoir promené nue dans les rues de la ville.

L'affaire de Baghat, comme celle de Moradabad, ont été la cause de scènes de colère au Parlement indien, tandis que l'opposition manifestait et que la presse nationale s'interrogeait.

Les révélations sur ce qui s'est déroulé à Baghat, dans le Bihar, où des policiers sont supposés avoir crevé les yeux de détenus attendant d'être jugés, ne peuvent évidemment pas remplacer la police sous un jour favorable. Pour accomplir leur forfait, les policiers ont utilisé des aiguilles, puis ils ont versé de l'acide.

Cependant, la police de Baghatpur a défendu son action qu'elle estime servir la lutte contre le crime. Quand une quinzaine de policiers ont été suspendus, leurs collègues ont organisé des manifestations de protestation pour obtenir leur réintégration.

Acharya Kripalani, un ancien compagnon du Mahatma Gandhi, âgé de 94 ans, a déclaré qu'il pouvait à peine croire que des choses pareilles puissent se produire dans la terre de celui qui fut le dis-



Des paysans polonais, brandissant un calicot de Solidarité rurale, attendent à Varsovie la décision de la Cour suprême au sujet de l'enregistrement légal de leur syndicat. La cour a différé son jugement. (Photolaser AP)

Andrei Sakharov veut être jugé

BONN (AFP) — Le savant et dissident soviétique Andrei Sakharov a demandé à l'Académie des sciences soviétique de soutenir sa demande d'être jugé par les tribunaux, a-t-on appris hier à Bonn.

M. Sakharov a formulé cette requête le 20 octobre dernier dans une lettre ouverte au président de l'Académie des sciences, Anatoly Petrovitch Alexandrov, que le quotidien ouest-allemand Die Welt a publié hier, sans préciser comment il en a reçu communication.

Dans cette lettre, Andrei Sakharov demande si la direction de l'Académie des sciences est disposée à défendre ses droits et ceux d'autres savants opprimés. Il demande d'autre part si l'Académie est prête à réclamer son retour à Moscou, et à exiger que sa culpabilité ou son innocence soit établie au cours d'un procès public. L'académicien soviétique réclame enfin l'appui de ses collègues — Sakharov n'a jamais été exclu de l'Académie — pour obtenir que la fiancée de son fils, Elisaveta Alexeeva, puisse rejoindre celui-ci à l'étranger.

«Je voudrais à nouveau», écrit Sakharov dans la lettre publiée par Die Welt et adressée au président de l'Académie des sciences soviétique, «attirer votre attention sur le fait que l'attitude de l'Académie des sciences et de sa direction concernant non seulement mon affaire, mais aussi les cas d'autres savants opprimés, ne correspond pas à ce qu'on entend traditionnellement par solidarité des scientifiques».

Quant à ses convictions, Andrei Sakharov déclare: «Mon idéal est constitué par une société ouverte et pluraliste, respectant les droits fondamentaux civiques et politiques, et reposant sur une économie mixte qui mette en pratique le progrès universel scientifiquement contrôlable».

«J'ai exprimé l'hypothèse qu'une telle société devrait procéder de la convergence pacifique entre les systèmes socialiste et capitaliste, et représenter la condition la plus importante pour préserver le monde d'une catastrophe thermo-nucléaire».

Andrei Sakharov affirme ne s'être rendu coupable d'aucune violation de la législation soviétique. Il se plaint des mesures de surveillance et de contrainte dont il est constamment l'objet dans son exil de Gorki, et conclut: «J'espère toujours que l'Académie des sciences de l'Union soviétique fasse un jour preuve d'indépendance».

D'autre part, le docteur Leonard Ternovsky, 47 ans, membre de la «commission pour l'étude de l'utilisation de la psychiatrie à des fins politiques» a été condamné hier à Moscou à 3 ans de camp.

Accusé de «diffusion de calomnies antisoviétiques», le dissident a été condamné à la peine maximale prévue par le code pénal au titre de l'article 190.

Le docteur Ternovsky a plaidé non-coupable et son avocat a demandé la relaxe, ont indiqué à l'issue du procès la femme et la fille de l'accusé qui avaient pu assister aux audiences. Plusieurs amis de Ternovsky se sont vu interdire l'entrée du tribunal par la police.

L'un des fondateurs de la «commission», M. Viatcheslav Bakhmine, 33 ans, a été condamné en septembre dernier à 3 ans de camp. Deux autres membres de la «commission», doivent bientôt être jugés: le procès d'Alexandre Podrabinek, 26 ans, doit s'ouvrir le 5 janvier en Yakoutie, après avoir été reporté à plusieurs reprises, et celui de Mme Irina Grivnina, 32 ans, devrait s'ouvrir en février.

Il n'y a plus aujourd'hui qu'un seul membre de la «commission d'étude sur l'utilisation de la psychiatrie à des fins politiques» qui soit en liberté. Il s'agit de M. Felix Serebrov (51 ans).

Un activiste basque abattu par un commando de l'OAS?

MADRID (AFP) — L'assassinat hier matin à Biarritz (France) d'un activiste basque espagnol et les révélations d'un grand journal madrilène sur les agissements d'anciens membres de l'OAS (l'organisation terroriste qui lutta pour l'Algérie française) à la solde du gouvernement de Madrid ont fait ressurgir le spectre des réseaux parallèles espagnols opérant en France.

C'est en mettant le contact de sa voiture, hier matin à Biarritz, que Jose Martin Sargadia Zaldua, Alias Ursulir, 29 ans, dirigeant de l'organisation terroriste basque espagnole ETA-militaire, a trouvé la mort. Cet attentat est analogue à celui qui avait coûté la vie à un autre dirigeant de cette même organisation, Jose Miguel Benaran «Argala», il y a deux ans et neuf jours, à Anglet, également dans le sud-ouest de la France.

Entre ces deux attentats, il s'en est produit quatre autres. Le dernier en date, le 23 novembre dernier à Hendaye, toujours dans la même région, a fait deux morts et neuf blessés par balles. Ses auteurs présumés se sont aussitôt réfugiés en Espagne où ils n'ont, semble-t-il, pas été inquiétés.

L'attentat d'Hendaye avait provoqué de nombreuses demandes d'explication, tant au Parlement espagnol que de la part du ministère français des Affaires étrangères. Le ministre de l'Intérieur espagnol, M. Juan Jose Roson, s'est

borné à reconnaître l'existence d'un «modeste réseau d'information» opérant en pays basque français, refuge reconnu de nombreux activistes basques espagnols. Selon M. Roson, la police et la justice française laissent ces derniers organiser impunément leurs attentats en Espagne.

«L'exécution» qui vient d'être menée à bien à Biarritz ne manquera pas de soulever d'autres questions, d'autant que l'influent quotidien madrilène El Pais a affirmé hier, de source policière non identifiée, que les commandos à la solde des réseaux parallèles espagnols se recrutent

Senghor remet sa démission aujourd'hui

DAKAR, (d'après Reuter et AFP) — Le président Léopold Sédar Senghor présentera ce matin à la Cour suprême sa démission de chef de l'État sénégalais.

M. Senghor, qui est âgé de 74 ans, se rendra en personne au palais de justice, où siège la Cour suprême, pour remettre sa lettre de démission à M. Keba Mbaye, président de cette juridiction.

La Cour suprême — la plus haute instance judiciaire du Sénégal —, est seule habilitée à constater la vacance définitive du pouvoir présidentiel.

M. Senghor avait été élu pour la première fois président du Sénégal en septembre 1960.

Aux termes de la constitution, M. Abdou Diouf, premier ministre, succèdera au président Senghor jusqu'au terme du mandat, qui vient à expiration en février 1983.

Agé de 45 ans, M. Abdou Diouf, chef du gouvernement depuis dix ans, prètera serment demain matin devant la Cour suprême.

Léopold Sédar Senghor est à la fois un poète défenseur de la «négritude», de la «francophonie», du «droit à la différence» et de la «civilisation de l'universel», et un homme d'État de stature internationale.

Il est né à Joal le 9 octobre 1906, à 70 km au sud de Dakar, cœur d'une région paysanne de l'ethnie Serere. Son père, Basile Diogoyé, commerçant, l'envoya étudier chez les missionnaires du St-Esprit puis au lycée.

Le président Senghor a été, en khagne, au lycée Louis-le-Grand à Paris, le condisciple de Georges Pompidou qui fut le successeur du général de Gaulle.

Devenu agrégé de grammaire, Léopold Sédar Senghor fut professeur dans plusieurs lycées français, en province et dans la capitale, puis, après deux ans de captivité en Allemagne pendant la guerre, enseigna à l'école coloniale.

A partir de 1945, il a été tour à tour député du Sénégal à Paris, secrétaire d'État, ministre conseiller, sénateur de la communauté, et président de l'Assemblée de la fédération du Mali. Il est devenu président de la république du Sénégal le 5 septembre 1960, après l'éclatement de cette fédération.

M. Senghor s'adjoignit un président du conseil, M. Mamadou Dia, mais les deux hommes s'opposèrent en 1962 et M. Dia fut emprisonné pendant 11 ans pour complot. Le président gouverna alors seul et nomma, en 1969, M. Abdou Diouf premier ministre. Le président Senghor créa des «communautés rurales» de gestion locale et mit en place

progressivement, à partir de 1974, un système de quadripartisme, après 8 ans de parti unique.

Si sa politique a tablé aussi sur l'avenir de la capitale, Dakar, et sur celui de grands projets de développement, la carrière de M. Senghor a pris naissance à la campagne. Le dirigeant socialiste, M. Lamine Gueyé, dont il était le second, l'avait présenté en 1945 à la population comme le «dépouillé des bédouins» (pauvres).

M. Senghor se servit de ce qualificatif comme d'un slogan et enleva d'un coup, après avoir fait campagne, tout l'électorat rural au parti de M. Gueyé, dont il s'était séparé pour fonder son propre parti, le «Bloc démocratique sénégalais», devenu aujourd'hui le

Une crise menace la CEE

BRUXELLES (AFP) — L'année 1981 va débuter par la CEE par une grave crise institutionnelle, en raison du refus déclaré de plusieurs États membres de verser leur contribution au budget communautaire, estiment les observateurs à Bruxelles.

Déjà, la France et la Belgique ont annoncé officiellement qu'elles refusaient de verser la totalité de la contribution au budget supplémentaire de la CEE pour 1980, qui leur est réclamée par la Commission européenne pour le 2 janvier prochain. Paris et Bruxelles entendent limiter leur

contribution à un budget supplémentaire de 100 millions d'unités de compte (\$140 millions), alors que le budget arrêté le 23 décembre par le président du Parlement européen, Mme Simone Veil s'élève à 366 millions d'UC (\$510 millions).

Les quatre autres États membres de la CE (RFA, Pays-Bas, Danemark et Luxembourg), qui s'étaient déclarés opposés au budget arrêté par le Parlement, n'ont pas encore officiellement fait connaître l'attitude qu'ils adopteront.

On estime toutefois dans les milieux communautaires à Bruxelles que Bonn et Copenhague devraient prendre une position de fermeté proche de celle de la France et de la Belgique, tandis que La Haye et Luxembourg répondraient à l'appel de fonds de la Commission tout en maintenant leurs réserves sur le caractère légal ou non du budget.

Le 2 janvier, la Commission européenne constatera quels sont les pays qui ont ou non répondu à l'appel de fonds qu'elle leur a transmis. Etant donné qu'elle est responsable devant le Parlement et chargée de la bonne exécution du budget, la Commission pourra alors, si elle le décide, traduire les pays récalcitrants devant la Cour de justice des Communautés européennes à Luxembourg.

En dépit de la tension politique qui en résulterait, une telle décision de la Commission n'est pas à exclure, étant donné que tout au long des 3 mois de procédure budgétaire, celle-ci s'est le plus souvent rangée du côté du Parlement pour une augmentation des dépenses budgétaires. La perspective d'une telle épreuve de force inquiète les européennes qui aimeraient qu'un compromis soit réalisé entre le Parlement et le Conseil des ministres. Une telle solution serait souhaitable car le même problème se posera au mois de février 1981 pour le versement des contributions au budget 1981, que les mêmes six États membres de la CEE contestent.

M. Senghor s'adjoignit un président du conseil, M. Mamadou Dia, mais les deux hommes s'opposèrent en 1962 et M. Dia fut emprisonné pendant 11 ans pour complot. Le président gouverna alors seul et nomma, en 1969, M. Abdou Diouf premier ministre. Le président Senghor créa des «communautés rurales» de gestion locale et mit en place

L'Italie a relevé le défi terroriste

ROME (AFP) — En donnant victorieusement l'assaut aux mutins de la prison de Trani, l'État italien a gagné face au défi terroriste, estimait hier la presse italienne unanime.

Pour tous les commentateurs, les trente hommes des «groupes d'intervention spéciale» qui ont mené à bien l'opération n'ont pas seulement libéré les dix-neuf otages que détenaient les mutins, ils ont revigoré l'image de l'État et restauré l'autorité de la démocratie.

Cette victoire a été illustrée par l'apparition soudaine de ces «GIs». Il s'agit, croit-on savoir, de jeunes volontaires qui ont subi un entraînement spécial dans un camp secret situé en Italie centrale (en Ombrie, selon la presse) et qui sont rompus à la lutte anti-guérilla.

Cette réussite intervient à point pour faire contrepoids aux «succès» récents attribués au terrorisme: l'enlèvement du magistrat romain Giovanni d'Urso le 12 décembre dernier par les Brigades rouges et, dimanche dernier, la mutinerie des détenus de Trani. Ces actes étaient d'autant plus spectaculaires qu'ils apparaissaient comme étant coordonnés.

La situation du gouvernement était encore aggravée

INVITATION

Au Jour de l'an, tous ceux qui voudront rencontrer MONSIEUR PAUL GRÉGOIRE pour échanger avec lui des vœux pourront le faire en se rendant à sa résidence au 1071, rue de la Cathédrale, entre 15 heures et 16 h 30

L'Archevêque de Montréal sera heureux de les recevoir personnellement. À tous, cordiale bienvenue.

BOUQUINEZ À L'AISE

À L'agence du livre français inc.

1246 rue St-Denis — Montréal, Qué H2X 3J6 —

Tél.: 844-6896 844-6438

EN FORMANTENANT!

La bonne forme, c'est au moins à tous les deux jours.

PARTICIPATION

Le mouvement canadien du bien-être physique.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

La barre des \$40 a été franchie 1980 a confirmé la puissance de l'OPEP et la fragilité des pays consommateurs

par J.-L. Lemarchand

PARIS (AFP) — Le prix du pétrole a augmenté de 30% environ en 1980 et la première année de la décennie a confirmé la puissance de l'OPEP en même temps que la fragilité des pays dépourvus d'or noir, en Occident mais surtout dans le tiers monde.

À la veille de Noël, dans l'atmosphère paradisiaque de Bali (Indonésie), l'Organisation des pays exportateurs de pétrole a sauvegardé son unité malgré la guerre fratricide sur le terrain entre deux de ses membres fondateurs, l'Irak et l'Arabie Saoudite.

Avec la hausse de 7 à 10% décidée à Bali, l'augmentation cumulée depuis le début du second choc pétrolier à la fin de 1970, dépasse les 150% et la barre des \$40 pour un baril de 159 litres est franchie pour les meilleures qualités.

En portant lundi à \$41 le baril le prix de son pétrole brut (soit une hausse de \$4 par baril), la Libye, 5ème producteur de l'OPEP, a choisi l'aug-

mentation maximum autorisée. Le nouveau prix du pétrole libyen, applicable du 1er janvier, est supérieur à ce qu'attendaient les milieux spécialisés qui tablaient sur un prix de \$40.

La Libye, rappelle-t-on, dicte les prix des pays qui produisent une qualité équivalente de pétrole, en particulier l'Algérie et le Nigeria, qui à eux deux assurent 12% des besoins des États-Unis. De même, les tarifs applicables au pétrole de la Mer du nord devraient s'aligner sur les prix des pays africains de l'OPEP, pour passer vraisemblablement de \$36,25 à \$40 par baril au début de l'année.

L'Indonésie a aussi annoncé lundi, et confirmé hier, une augmentation de prix de \$3,50 à \$3,80 par baril, tempérée par une baisse de \$1,45 de la «surcharge». Lundi également, le Venezuela a confirmé une majoration de \$3 du prix moyen de son brut.

L'Arabie Saoudite, premier fournisseur des États-Unis, avait précédemment porté à

\$32 le prix de son baril, soit un relèvement de \$2 (6,6%). Le pétrole saoudien reste cependant le moins cher de l'OPEP. L'Arabie Saoudite avait souligné que ce prix serait maintenu jusqu'à la prochaine réunion de l'OPEP, prévue pour le 25 mai à Genève.

De même, le Mexique, qui n'est pas membre de l'OPEP, avait porté le prix de son pétrole de \$34,58 à \$38,50 selon les qualités contre \$29 à \$34,50 respectivement.

La vague de hausses de prix annoncées récemment par les pays producteurs ne manquera pas de se répercuter sur les prix des produits pétroliers des pays consommateurs. Ainsi les États-Unis, dont la Libye est le 3ème fournisseur, ont estimé à 7 cents par gallon d'essence (soit près de deux cents par litre) la majoration entraînée par le dispositif de prix retenu à Bali.

Ainsi chez les pays consommateurs, les bilans de fin d'année font apparaître la lourdeur du fardeau pétrolier: le

prix moyen du baril importé par les pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) est passé de \$23 au second semestre 1979 à \$33 un an après soit une progression de 40%.

L'OPEP s'est engagée dans une politique de préservation de ses ressources destinée à obtenir le meilleur prix possible pour un produit représentant généralement la seule source de devises de ses 13 pays membres.

Au mois de septembre, avant même le déclenchement du conflit du Golfe, qui devait conduire à un arrêt quasi-total des exportations des deux pays belligérants, la production de pétrole de l'OPEP était tombée à son plus bas niveau depuis 1973 avec 24,8 millions de barils/jour.

L'OPEP ne voulait pas «noyer le marché» au moment où la demande de pétrole faiblissait sous l'effet conjugué de la récession économique en Occident et des mesures de plus en plus draconiennes d'économie d'énergie. En 1980, pour la première

fois depuis la seconde guerre mondiale, la consommation pétrolière a en effet baissé. L'OCDE chiffre cette baisse à 6%.

Cette réduction de la consommation a permis à l'Occident de faire face plus facilement aux conséquences de la guerre du Golfe engagée officiellement le 22 septembre. À cette date les stocks des 21 pays de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) dépassaient 460 millions de tonnes soit le plus haut niveau depuis la première alerte pétrolière de la guerre du Kippour à l'automne 1973.

Après une légère panique, le marché pétrolier international a vite retrouvé son calme dans les premiers jours d'octobre. Tandis que les pays du Golfe et principalement l'Arabie saoudite consentaient à augmenter d'un million de barils/jour leur production, les pays de l'AIE s'abstenaient de tout achat «anormal» sur les marchés «spot».

Avant même l'avertissement qu'a constitué pour l'Occident la guerre du Golfe, région fournissant plus de la moitié des approvisionnements en pétrole du monde libre, les pays industrialisés s'étaient engagés dans une stratégie tous azimuts de réduction de leur dépendance vis-à-vis du pétrole.

Fin juin, à Venise, les chefs d'État ou de gouvernement des sept «grands» (États-Unis, Canada, Japon, Allemagne, Royaume-Uni, Italie et France) se sont ainsi fixés comme objectif pour 1990 de ramener de 52 à 40% la part du pétrole dans leur bilan énergétique.

Pour les pays du tiers monde, la situation pétrolière apparaît beaucoup plus grave même si la majorité de leurs importations de brut sont réalisées par moins de dix d'entre eux constituant le club des «nouveaux industrialisés».

Malgré les programmes de diversification énergétique engagés (l'alcool carburant au Brésil, par exemple) et les aides accordées par certains producteurs (Irak, Venezuela), leur facture pétrolière accusera une aggravation de \$12 milliards cette année, selon la dernière étude de l'OCDE.

Alors que l'OPEP enregistrera un excédent de \$116 milliards cette année, selon rante des paiements à la fin de l'année (contre 68 à la fin de 1979), le déficit atteindra \$73 milliards pour l'OCDE (contre 35) et \$50 milliards pour les pays en développement hors OPEP (contre \$37 milliards).

L'OPEP, enclavée par la guerre irano-irakienne, n'a pu parvenir à mettre en marche le plan de stratégie à long terme qui devait assurer un soutien financier plus conséquent aux pays «frères» du tiers-monde, qui en sont réduits à la chasse au gaspillage. La Thaïlande, par exemple, a dû le 18 décembre décider la fermeture de toutes les stations service de minuit à 04 h 00 du matin, après avoir annulé les traditionnelles fêtes de fin d'année dans les administrations publiques.

Tandis que les consommateurs européens s'habituent bon gré mal gré à la politique de «vérité des prix» des produits pétroliers — 18,5% de hausse sur le supercarburant et 48,6% pour le fuel domestique en France depuis le 1er janvier — les pays de l'OPEP sont tombés d'accord sur une sorte d'indexation des prix du pétrole sur l'inflation mondiale.

L'ère du pétrole bon marché est bel et bien révolue.

Légère régression des profits du CN en 1980

Le Canadien National a annoncé hier un bénéfice net (non vérifié) de \$135 millions pour l'année financière 1980, en nette régression par rapport au bénéfice record de \$208 millions dégagé en 1979.

Dans un communiqué diffusé hier par le siège social montréalais du CN, M. Robert Banteen, président-directeur général de la société d'État fédérale explique la chute des profits par «le ralentissement de l'activité économique et la hausse du taux d'inflation».

Parmi la dizaine de divisions du CN, la plus rentable, et de loin, est CN Rail, dont le profit voisine les \$200 millions. La moins rentable, en revanche, est Messageries CN, avec un déficit de quelques \$50 millions. Les Messageries annonçaient le mois dernier un plan de redressement draconien prévoyant la fermeture de près de la moitié de leurs 70 centres à travers le pays et la mise à pied d'environ le quart de leur 4,800 employés.

L'autre division déficitaire du CN est Tertransport, qui exploite les services de transport ferroviaire à Terre-Neuve. Depuis longtemps, la direction du CN se plaint d'avoir à traîner ce boulet financier sans aucune forme de compensation du fédéral. Autre boulet dont M. Banteen se plaint encore une fois dans sa déclaration d'hier: le transport des céréales de l'Ouest «à des taux non commerciaux».

Ces divers fardeaux, dit-il, ainsi que celui du service ferroviaire de banlieue — largement déficitaire — dans la région de

Montréal, vont sérieusement grever le budget de la société d'État qui prévoit pourtant des investissements de quelque \$4 milliards au cours des cinq prochaines années, «en particulier dans l'Ouest du pays».

Rien que pour 1981, le CN compte dépenser \$723 millions, une hausse de \$53 millions sur 1980. Une grande partie de ces immobilisations «comprend la pose de 600 milles de voies, de 306,000 traverses de béton et le remplacement de 1,8 million de traverses de bois». Le reste portera essentiellement sur des achats d'ordinateurs et de véhicules ferroviaires.

Pour faire face à toutes ces dépenses, le CN a un besoin urgent de nouveaux capitaux, soutiennent les dirigeants de la compagnie depuis plusieurs mois. À leur avis, une solution possible serait la vente d'actions du CN aux investisseurs du secteur privé. Depuis sa fondation à la fin des années 20, le CN appartient en totalité au gouvernement fédéral.

Sans une importante injection de capitaux frais, prétend M. Banteen, la société ferroviaire risque de stagner ou de péricliter. Or la direction du CN espère bien demeurer dans la voie du progrès.

À cet égard, M. Banteen révélait récemment que le CN étudiait les moyens d'exploiter les réserves pétrolières et gazières sur les propriétés qu'elle détient dans l'Ouest. Selon un porte-parole de la compagnie, cette nouvelle initiative pourrait mener, à la limite, à la création d'une nouvelle division de la compagnie: Pétroles CN...

Treco construira 1,774 logements en Algérie avec l'aide de la SEE

par Marie-Agnès Thellier

La Société pour l'expansion des exportations a accordé à l'Algérie une marge de crédit de \$57,2 millions pour financer la vente de 1,774 logements préfabriqués par la compagnie québécoise Treco, de Saint-Romuald.

Le contrat de \$67,3 millions permettra la reconstruction de la ville algérienne de El Asram, détruite par un tremblement de terre il y a quelques mois. Les 537 maisons jumelées et les 700 maisons unifamiliales seront livrées clés en mains et d'ici le 15 février environ 350 Canadiens se rendront en Algérie pour s'assurer que les habitations sont installées selon les normes.

Au total, le projet procurera 2,502 années-personne au Ca-

nada. Treco avait déjà obtenu d'importants contrats avec l'Algérie et l'Arabie Saoudite (\$30 millions en 1977, \$26,6 millions en 1978). Des bâtiments préfabriqués québécois devaient notamment être installés dans les zones industrielles de Skikda et de Sidi-Bel-Abbès. La SEE a donc déjà accordé des prêts ou une ligne de crédit pour appuyer des contrats de Treco à l'étranger.

Après avoir accusé une perte de \$879,000 ou 71 cents par action pendant le premier semestre de 1980 (par rapport à un profit de \$293,000 ou 24 cents par action au même semestre de 1979), Treco a été privatisée par son propriétaire, la Société Canam Manac, qui possède depuis 1977 51% des actions. Canam Manac a racheté les actions en septembre dernier au prix de

\$5 l'action.

Le contrat algérien pourrait permettre à Treco de réembaucher son personnel mis à pied à Saint-Romuald et à la division Glendale de Saint-Joseph de Beauce.

Selon le porte-parole de Treco, M. Pier Dutil, environ 300 personnes ont été mises à pied au cours de l'année 1980. Le contrat signé le 18 décembre dernier en Algérie donnera de l'emploi pour trois mois à 650 personnes. Déjà les deux usines sont restées ouvertes pendant la période des Fêtes alors qu'elles devaient fermer.

Dès le 5 janvier, une première livraison de 350 logements quittera la Beauce pour le nouveau site de El Asram, à 40 km environ de la ville dévastée. Treco prévoit s'acquitter de son contrat au rythme de 44 unités par jour et expédier ses maisons par bateau en cinq fois.

Première entreprise à signer un contrat avec le gouvernement algérien, alors que 15 compagnies de 12 pays différents seront chargées de fournir environ 20,000 logements, Treco a relevé le défi imposé par l'Algérie: que les logements soient fabriqués, livrés et aussi installés d'ici début avril 81. La compagnie a même pris le risque de débiter la production début décembre, après la signature d'une lettre d'intention mais avant le financement à 85% de la transaction par le Canada.

«Ce contrat aura des retombées non seulement sur des fabricants de comptoirs ou de porte-fenêtres, mais sur deux entreprises membres du groupe Canam-Manac: les Aciers Canam et les murs porteurs Murox, qui vont utiliser

5,000 tonnes d'acier et mobiliser 250 personnes pendant deux mois», a précisé M. Dutil.

Par ailleurs, la société pour l'expansion des exportations (SEE) a annoncé hier la conclusion d'un accord en vue de fournir un financement supplémentaire de \$30 millions (E.-U.) à Aughinish Finance Ltd., d'Irlande. L'accord vient appuyer des ventes d'un valeur de \$33 millions (E.-U.), réalisées par divers fournisseurs d'équipement et de services d'ingénierie canadiens et par Alcan International Ltée, de Montréal.

La transaction porte sur la fourniture d'équipement et de services d'ingénierie canadiens qui seront intégrés à une usine d'alumine en voie de construction sur l'île Aughinish, dans l'estuaire du Shannon, sur la côte ouest de l'Irlande. Les ventes procureront 1,330 années-personne au Canada.

En janvier 1978, la SEE a conclu un premier accord de financement de \$30,6 millions. Lorsqu'elle sera terminée, l'usine appartiendra conjointement à des filiales irlandaises d'Alcan Aluminium Limitée du Canada, à Biliton B.V., des Pays-Bas et à Anaconda Aluminium Company, des États-Unis.

Enfin, dans le cadre de sa politique de décentralisation, la Société pour l'expansion des exportations a divisé sa région de l'Est, à compter du 1er janvier 1981, en deux régions distinctes: la région de Québec, dont les bureaux sont à Montréal et la région de l'Atlantique, qui aura un bureau à Halifax.

Le nombre des régions où la SEE est représentée est donc maintenant porté à quatre. Outre le Québec et l'Atlantique, la SEE dessert la région de l'Ouest, par son bureau de Vancouver, et la région de l'Ontario, grâce à ses bureaux de Toronto. Toutes les succursales régionales relèvent directement du siège social de la SEE, à Ottawa. Le bureau du représentant de Halifax relève actuellement de la succursale régionale de Montréal.

IBM relève ses tarifs

NEW YORK (AFP) — La société IBM a annoncé hier un relèvement de ses prix de vente et de location de matériel informatique en raison, a-t-elle précisé, de la hausse de ses coûts de production.

Le relèvement de ses prix de vente — qui n'affecte pas les prix de ses derniers modèles — est en moyenne de 4 à 5%. Quant à la hausse de ses tarifs de location, elle est de 7 à 8%.

L'exemple donné par le leader américain de l'informatique devrait être suivi par ses concurrents, estime-t-on dans les milieux spécialisés.

BURNABY, C.B. (PC) — Hydro-Québec a adjugé un contrat de \$1,3 million à AEL Microtel pour remplacer le matériel de commandes d'une installation électrique à l'ouest de Montréal, signalait la société colombienne mardi.

Le matériel permettra d'améliorer les communications phoniques entre le barrage de Beauharnois et le poste Jarry de Montréal. Une partie du matériel commandé par Hydro-Québec sera fabriquée à l'usine de Microtel à Winnipeg, et une autre partie à son usine de Burnaby.

L'installation du matériel commencera en mai. Le système devrait entrer en service en septembre.

FORT McMURRAY (PC) — Syncrude Canada a demandé à l'Office national de l'énergie un permis d'exporter du naphthe aux États-Unis pour y être rectifié.

Un porte-parole de la société, M. Paul Vasseur, a expliqué que Syncrude ne pouvait traiter le naphthe à la suite de l'incendie du 20 décembre qui a endommagé le matériel de production.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

ATTACHÉ DE PRESSE

Un important groupe d'édition recherche un ou une attaché(e) de presse pour assurer la promotion de ses ouvrages auprès des médias.

Qualifications: Expérience dans le domaine des relations publiques, intérêt pour le livre, bonne formation générale, capacité de travailler en équipe, facilité à établir de bonnes relations humaines, dynamisme.

Salaire: à discuter.

Veillez communiquer avec:

Suzanne L'Écuyer
au: 523-1182
ou lui écrire:
955 rue Amherst
Montréal H2L 3K4

LE CENTRE HOSPITALIER JACQUES VIGER

Centre de gériatrie-gérontologie en voie de développement d'une capacité prévue de 360 lits, est à la recherche d'un

Directeur des Services auxiliaires

SOMMAIRE DE LA FONCTION:

Dans le but d'assurer le bien-être des bénéficiaires, le Directeur des Services auxiliaires, sous l'autorité du Directeur général, planifie, dirige, coordonne et contrôle les activités relatives aux services d'énergie, des communications, de sécurité, des biens meubles et immeubles, de buanderie-lingerie et d'entretien ménager.

EXIGENCES:

— Détenir un diplôme universitaire de premier cycle en sciences appliquées de préférence en génie ou en sciences de l'administration.

— Posséder une expérience d'au moins trois (3) ans dans la gestion des services d'entretien d'édifices, de préférence dans des établissements de santé ou d'enseignement, ou toute expérience administrative équivalente.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Selon les normes en vigueur pour les établissements du réseau des Affaires sociales (classe 15).

Faire parvenir votre candidature avec votre note biographique au plus tard le vendredi 16 janvier 1981 à l'adresse suivante:

Président du Comité de sélection
Concours: Directeur des Services auxiliaires
Bureau du Directeur général
Centre Hospitalier Jacques Viger
1051, rue St-Hubert
Montréal, Québec
H2L 3Y5



LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Avis est donné par les présentes qu'en application du paragraphe 45(2) de la Loi sur les banques, les administrateurs de la Banque Royale du Canada ont établi, lors d'une réunion tenue le 2 décembre 1980, en vertu de l'alinéa 45(1)(a) de ladite loi, un règlement selon lequel les actions de la Banque d'une valeur nominale de deux dollars chacune seront fractionnées à raison de deux actions pour une, de sorte que lesdites actions soient ainsi modifiées en actions d'une valeur nominale de un dollar chacune, et, en vertu de l'alinéa 45(1)(b) de cette même loi, ils ont également émis un règlement stipulant que les détenteurs d'actions de la Banque ou de catégories d'actions ne bénéficient pas du droit de préemption visé au paragraphe 122(1) de ladite loi pour des actions à émettre après le 8 janvier 1981. Il a été proposé de soumettre ces règlements pour confirmation aux actionnaires de la Banque, à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 8 janvier 1981.

R.J. Moore
Secrétaire

Montréal, Canada, le 2 décembre 1980

Le martyr de Zahle: Halte à la conspiration du silence.

Depuis le dimanche 21 décembre, Zahle, perle du Liban, vit un martyr.

ENCERCLÉE PAR 8000 SOLDATS DES FORCES D'OCCUPATION SYRIENNES, CETTE VILLE EST SOUMISE À UN BOMBARDEMENT INTENSE. UNE PLUIE D'OBUS DE 240 MM ET 160 MM ET DE ROQUETTES TOMBE SUR ELLE. LES MORTS ET LES BLESSÉS QU'ON PARVIENT À GRAND PEINE À RETIRER DES DÉCOMBRES, SE COMPTENT DÉJÀ PAR DIZAINES. LES TROUPES SYRIENNES QUI OCCUPENT LES DEUX HÔPITAUX DE LA VILLE, INTERDISENT D'ÊTRE SOIGNÉS LES CHRÉTIENS ET LA CROIX ROUGE LIBANAISE RÉCLAME VAINEMENT D'ENTRER DANS LA VILLE POUR Y ASSURER LE RAVITAILLEMENT ET LES SOINS MÉDICAUX.

VILLE DE 200.000 HABITANTS. ILÔT CHRÉTIEN ISOLÉ DANS LA BEKAA, ZAHLE SERT DE REFUGE AUX CHRÉTIENS DE CETTE PLANE QUI ONT FUI LES PÉRSÉCUTIONS AUX UNITÉS DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX ROUGE DE PÉNÉTRER DANS LA ZONE DE CONFLIT POUR ÉVACUER LES BLESSÉS ET FOURNIR UNE ASSISTANCE MÉDICALE ET CE, EN APPLICATION DU PARAGRAPHE 2 DE LA RÉSOLUTION 436 DU 8 OCTOBRE 1978.

NOUS, CANADIENS D'ORIGINE LIBANAISE REGROUPÉS DANS LES ASSOCIATIONS SOUS-SIGNÉES, SUPPLIONS LE GOUVERNEMENT CANADIEN D'INTERVENIR D'URGENCE AUPRÈS DE NOS ALLIÉS ET DANS LE CADRE DES NATIONS UNIES AFIN DE:

- 1- FAIRE RESPECTER L'ORDRE DE CESSER LE FEU AUX TROUPES SYRIENNES, CONFORMÉMENT À LA RÉSOLUTION 436 DU CONSEIL DE SÉCURITÉ, DATÉE DU 8 OCTOBRE 1978.
- 2- DONNER L'ORDRE AUX TROUPES SYRIENNES DE PERMETTRE AUX UNITÉS DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX ROUGE DE PÉNÉTRER DANS LA ZONE DE CONFLIT POUR ÉVACUER LES BLESSÉS ET FOURNIR UNE ASSISTANCE MÉDICALE ET CE, EN APPLICATION DU PARAGRAPHE 2 DE LA RÉSOLUTION 436 DU 8 OCTOBRE 1978.
- 3- ENJOINDRE AUX AUTORITÉS SYRIENNES DE RETIRER LES FORCES MILITAIRES.
- 4- RÉACTIVER LA MISSION CONFRÈRE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR LE PARAGRAPHE 3 DE LA RÉSOLUTION 436 DU 8 OCTOBRE 1978.
- 5- ENVOYER DES OBSERVATEURS RELEVANT DES NATIONS UNIES AFIN DE PROCÉDER À UNE ENQUÊTE AUPRÈS DES POPULATIONS CIVILES AGRESSÉES ET DE FAIRE RESPECTER LA RÉSOLUTION 436 SUS-MENTIONNÉE SUR TOUT LE TERRITOIRE LIBANAIS ET, D'UNE FAÇON URGENTE, À ZAHLE.

DEMAIN, AUJOURD'HUI MÊME, PEUT-ÊTRE, ZAHLE RISQUE D'ÊTRE RASÉE ET SES 200.000 HABITANTS MASSACRÉS, VICTIMES DES AMBITIONS HÉGÉMONIQUES DE LA SYRIE ET DE L'ÉTRANGE SILENCE DES «GRANDS» DE CE MONDE.

LE CANADA PEUT ET DOIT BRISER CETTE CONSPIRATION DU SILENCE, SUIVANT AINSI, COMME TOUJOURS, LA VOIE DE L'HONNEUR.

L'UNION LIBANAISE CULTURELLE MONDIALE,
(CONSEIL NATIONAL DU CANADA)

THE CANADIAN LEBANESE LEAGUE
GROUPEMENT LIBANAIS DU QUÉBEC
(ACTION LIBAN)

COMMUNAUTÉ MARONITE DE MONTRÉAL

LESAGE LAMOTHE COSSETTE

OPTICIENS D'ORDONNANCES

LUNDI, MAR., MER.: 9 h.m. à 6 h.p.m.

JEUDI, VENDREDI: 9 h.m. à 9 h.p.m.

PRÉSCRIPTIONS DE LUNETTES

LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES

LENTILLES PROGRESSIVES

MONTRÉAL

• 3425 rue St-Denis (Métro Sherbrooke)

• POLYCLINIQUE DE MONTRÉAL

12245 rue Grenet (Cartierville)

• 5000 Boul. St-Laurent (Boul. St-Joseph)

LAVAL

• POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE

300 est Boul. de la CONCORDE (Duvernay)

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

845-4221

N.B.: Nos bureaux seront fermés

les 24, 26, 31 décembre et 2 janvier

MÉTÉO

Un anticyclone de forte intensité donne du temps ensoleillé sur la plupart des nos régions. Une perturbation en provenance de l'Ontario atteindra l'Ouest du Québec avec des nuages le jour de l'an. Avec cet annuagement on s'attend à un certain adoucissement des températures.

MONTREAL

Aujourd'hui ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de -12 à -10. Aperçu pour jeudi: ennuagement.

Lever du soleil: 7 h 35
Coucher: 16 h 21

QUEBEC

Abitibi, Témiscamingue: ensoleillé. Maximum -15. Aperçu pour jeudi: nuageux et moins froid.

Réservoirs Cabonga, Gouin: ensoleillé. Maximum -18. Aperçu pour jeudi: ennuagement et moins froid.

Pontiac, Gatineau, Lévis, Laurentides: ensoleillé. Maximum -12. Aperçu pour jeudi: ennuagement et moins froid.

Outaouais, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: ensoleillé et passages nuageux. Maximum -10. Aperçu pour jeudi: ennuagement.

Estrie-Beauce: ensoleillé et passages nuageux. Maximum -15. Aperçu pour jeudi: ensoleillé et passages nuageux.

Québec, Rivière-du-Loup, La Malbaie: ensoleillé et passages nuageux. Maximum -12. Aperçu pour jeudi: peu de changement.

La Côte-de-la-Paix, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: ensoleillé. Maximum -15. Aperçu pour jeudi: ensoleillé.

Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie: nuageux et chutes de neige surtout près du fleuve. Dégradation en soirée. Vent du nord-est faiblissant d'intensité l'après-midi. Maximum -12. Aperçu pour jeudi: ensoleillé et passages nuageux.

Baie-Comeau, Sept-Îles: nuageux et neige le matin. Dégradation l'après-midi. Maximum -12. Aperçu pour jeudi: ensoleillé avec passages nuageux.

Gaspé, Basse-Côte-Nord, Anticosti: fin de la neige en matinée. Dégradation en après-midi et vent modéré. Maximum -10. Aperçu pour jeudi: ensoleillé et passages nuageux.

CANADA

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Celsius.)

TEMPERATURES	MIN	MAX
Vancouver	Naueux	5 12
Victoria	Naueux	5 12
Edmonton	Part. naueux	5 10
Calgary	Part. naueux	5 10
Whitehorse	Naueux	-12 0
Regina	Ensoleillé	-8 3
Winnipeg	Part. naueux	-8 3
Toronto	Rafale	-15 -8
Montréal	Ensoleillé	-17 -8
Ottawa	Ensoleillé	-18 -11
Québec	Ensoleillé	-20 -13
Halifax	Dégagement	-4 -4
Fredericton	Ensoleillé	-12 -10
Charlottetown	Rafale	-7 -6
St. John's	—	—

ÉTATS-UNIS

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Fahrenheit.)

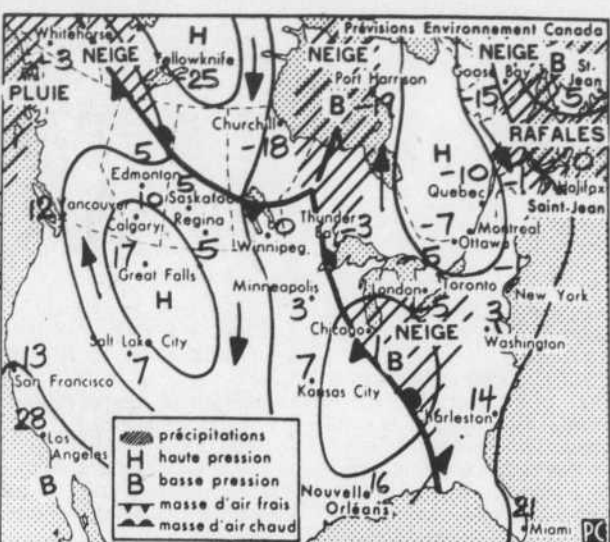
TEMPERATURES	MIN	MAX
Albany	Ensoleillé	24 35
Atlanta	Ensoleillé	30 50
Atlantic City	Part. naueux	27 36
Boston	Ensoleillé	17 25
Buffalo	Part. naueux	17 25
Burlington VT	Ensoleillé	5 13
Charlotte NC	Naueux	27 36
Chicago	Naueux	24 48
Cleveland	Naueux	31 37
Dallas	Naueux	24 31
Dallas	Naueux	40 68
Denver	Ensoleillé	33 62
Detroit	Naueux	18 32
Hartford	Ensoleillé	11 29
Honolulu	Ensoleillé	65 81
Houston	Naueux	34 68
Kansas City	Part. naueux	32 52
Las Vegas	Ensoleillé	41 71
Los Angeles	Naueux	52 60
Miami Beach	Naueux	29 36
Minn. St. Paul	Part. naueux	37 58
New Orleans	Ensoleillé	20 35
New York	Naueux	33 41
Norfolk Va	Naueux	33 41
Oklahoma City	Naueux	33 41
Orlando	Naueux	45 62
Philadelphia	Part. naueux	45 62
Phoenix	Naueux	53 70
Pittsburgh	Naueux	23 32
Portland Me	Ensoleillé	8 24
Portland Or	Ensoleillé	42 55
Reno	Ensoleillé	20 57
Tampa	Naueux	45 64
Salt Lake C	Naueux	21 40
San Diego	Naueux	53 77
San Francisco	Naueux	47 54
Seattle	Part. naueux	44 55
Spokane	Naueux	36 43
Syracuse	Part. naueux	2 23
Tulsa	Naueux	33 62

AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

TEMPERATURES	MIN	MAX
Acapulco	Naueux	24 35
Bahamas	Naueux	24 35
Bermudes	Naueux	24 35
Caracas	Naueux	24 35
Guatemala	Naueux	24 35
Guayaquil	Naueux	24 35
La Paz	Naueux	24 35
Managua	Naueux	24 35
Medellin	Naueux	24 35
Montevideo	Naueux	24 35
Palma	Naueux	24 35
San Jose	Naueux	24 35
Santiago	Naueux	24 35
Tegucigalpa	Naueux	24 35
Valparaiso	Naueux	24 35
Washington	Naueux	24 35
Yaguajay	Naueux	24 35

Données fournies par le Centre de prévision du Québec, Environnement Canada



TEMPERATURES	MIN	MAX
Tunis	13 h	13
Vienne	13 h	13
Varsovie	13 h	13
Asuncion	8 h	8
Buenos Aires	8 h	8
Lima	7 h	7
Montevideo	9 h	9
Rio de Janeiro	9 h	9

LE MONDE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

HEURE	DÉGRES	TEMPERATURES
Aberdeen	13 h	12
Amsterdam	13 h	9
Ankara	15 h	5
Antigua	8 h	8
Athènes	14 h	8
Auckland	Minuit	17
Beyrouth	14 h	16
Berlin	13 h	8
Birmingham	13 h	9
Bonn	13 h	6
Bruxelles	13 h	6
La Caire	14 h	—
Casablanca	Midi	16
Copenhague	13 h	6
Dublin	13 h	10
Genève	13 h	0
Jérusalem	14 h	14
London	Midi	9
Madrid	13 h	10
Malte	13 h	15
Manille	20 h	—
Moscou	15 h	2
New Delhi	17 h	17
Nice	17 h	12
Oslo	13 h	4
Paris	13 h	6
Rome	13 h	9
Sofia	14 h	0
Stockholm	13 h	4
Sydney	22 h	—
Tokyo	21 h	7

RETROSPECTIVE

TEMPERATURES	MIN	MAX
A 18 h	-19	-2
Records	-24 (1962)	12 (1965)

(Précipitations pour la période de 24 heures se terminant à 13 h hier.)

PLUIE	NEIGE
Hier	trace
Ce mois-ci	31
Normale de ce mois	32
Cette année	783
Normale pour l'année	707

*Accumulation de pluie depuis le premier janvier et de neige depuis le premier juillet.

DÉGRES-JOURS: 20

Avec-hier: 866

Ce mois-ci: 765

Normale pour ce mois: 1974

Normale au 31 décembre: 1658

*Les degrés-jours représentent la différence entre la température qui se requiert aucun chauffage (18 degrés Celsius) et la moyenne enregistrée pendant le jour, le soir ou la nuit.

*La quantité de chauffage requise, donc utile à qui garde un œil sur les coûts de chauffage.

TELEVISION

MERCREDI

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 L'évangile en papier
9.30 Animagerie
9.45 The Edge of Night
10.00 Passe-partout
10.30 Magazine-Express: "Bricolage" avec Luce Plante. "A votre santé" avec Louise Lambert-Lagacé.
11.00 Au fil de la semaine
11.30 La petite fille aux allumettes.
12.00 Cinéma: "Nos plus belles années" (Américain 1973) Drame psychologique réalisé par Sydney Pollack, avec Barbara Stansand, Robert Redford et Bradford Dillman.
14.30 La temps de vivre
15.00 Bobino
16.30 Place du fondateur
17.00 "Michel Strogoff" Drame réalisé par Jean-Pierre Decourt, d'après l'œuvre de Jules Verne.

18.00 Ce soir
18.30 Aujourd'hui en France: no 9: "La petite fille et le gros chien".

19.30 Jeunesse en herbe
Jeu-questionnaire
Daniel et le diable
Canada A.M.
Rompers Room
The King of the Hill
The New Ed Allen Show
The Community
Looking good, feeling fine
Rocket Robin Hood
The Flintstones
Definition
The Alan Thicke Show
Another World
Texas
The Mad Dash
The Family Fash
The Price is Right
Pulse
M.A.S.H.
Bedroom farce
Bedroom farce
Station Closing

20.00 Sign On
20.00 University of the Air
20.00 Morning Exercises
20.00 Canada A.M.
20.00 Rompers Room
20.00 The King of the Hill
20.00 The New Ed Allen Show
20.00 The Community
20.00 Looking good, feeling fine
20.00 Rocket Robin Hood
20.00 The Flintstones
20.00 Definition
20.00 The Alan Thicke Show
20.00 Another World
20.00 Texas
20.00 The Mad Dash
20.00 The Family Fash
20.00 The Price is Right
20.00 Pulse
20.00 M.A.S.H.
20.00 Bedroom farce
20.00 Bedroom farce
20.00 Station Closing

21.00 Sign On
21.00 University of the Air
21.00 Morning Exercises
21.00 Canada A.M.
21.00 Rompers Room
21.00 The King of the Hill
21.00 The New Ed Allen Show
21.00 The Community
21.00 Looking good, feeling fine
21.00 Rocket Robin Hood
21.00 The Flintstones
21.00 Definition
21.00 The Alan Thicke Show
21.00 Another World
21.00 Texas
21.00 The Mad Dash
21.00 The Family Fash
21.00 The Price is Right
21.00 Pulse
21.00 M.A.S.H.
21.00 Bedroom farce
21.00 Bedroom farce
21.00 Station Closing

22.00 Sign On
22.00 University of the Air
22.00 Morning Exercises
22.00 Canada A.M.
22.00 Rompers Room
22.00 The King of the Hill
22.00 The New Ed Allen Show
22.00 The Community
22.00 Looking good, feeling fine
22.00 Rocket Robin Hood
22.00 The Flintstones
22.00 Definition
22.00 The Alan Thicke Show
22.00 Another World
22.00 Texas
22.00 The Mad Dash
22.00 The Family Fash
22.00 The Price is Right
22.00 Pulse
22.00 M.A.S.H.
22.00 Bedroom farce
22.00 Bedroom farce
22.00 Station Closing

23.00 Sign On
23.00 University of the Air
23.00 Morning Exercises
23.00 Canada A.M.
23.00 Rompers Room
23.00 The King of the Hill
23.00 The New Ed Allen Show
23.00 The Community
23.00 Looking good, feeling fine
23.00 Rocket Robin Hood
23.00 The Flintstones
23.00 Definition
23.00 The Alan Thicke Show
23.00 Another World
23.00 Texas
23.00 The Mad Dash
23.00 The Family Fash
23.00 The Price is Right
23.00 Pulse
23.00 M.A.S.H.
23.00 Bedroom farce
23.00 Bedroom farce
23.00 Station Closing

24.00 Sign On
24.00 University of the Air
24.00 Morning Exercises
24.00 Canada A.M.
24.00 Rompers Room
24.00 The King of the Hill
24.00 The New Ed Allen Show
24.00 The Community
24.00 Looking good, feeling fine
24.00 Rocket Robin Hood
24.00 The Flintstones
24.00 Definition
24.00 The Alan Thicke Show
24.00 Another World
24.00 Texas
24.00 The Mad Dash
24.00 The Family Fash
24.00 The Price is Right
24.00 Pulse
24.00 M.A.S.H.
24.00 Bedroom farce
24.00 Bedroom farce
24.00 Station Closing

25.00 Sign On
25.00 University of the Air
25.00 Morning Exercises
25.00 Canada A.M.
25.00 Rompers Room
25.00 The King of the Hill
25.00 The New Ed Allen Show
25.00 The Community
25.00 Looking good, feeling fine
25.00 Rocket Robin Hood
25.00 The Flintstones
25.00 Definition
25.00 The Alan Thicke Show
25.00 Another World
25.00 Texas
25.00 The Mad Dash
25.00 The Family Fash
25.00 The Price is Right
25.00 Pulse
25.00 M.A.S.H.
25.00 Bedroom farce
25.00 Bedroom farce
25.00 Station Closing

26.00 Sign On
26.00 University of the Air
26.00 Morning Exercises
26.00 Canada A.M.
26.00 Rompers Room
26.00 The King of the Hill
26.00 The New Ed Allen Show
26.00 The Community
26.00 Looking good, feeling fine
26.00 Rocket Robin Hood
26.00 The Flintstones
26.00 Definition
26.00 The Alan Thicke Show
26.00 Another World
26.00 Texas
26.00 The Mad Dash
26.00 The Family Fash
26.00 The Price is Right
26.00 Pulse
26.00 M.A.S.H.
26.00 Bedroom farce
26.00 Bedroom farce
26.00 Station Closing

27.00 Sign On
27.00 University of the Air
27.00 Morning Exercises
27.00 Canada A.M.
27.00 Rompers Room
27.00 The King of the Hill
27.00 The New Ed Allen Show
27.00 The Community
27.00 Looking good, feeling fine
27.00 Rocket Robin Hood
27.00 The Flintstones
27.00 Definition
27.00 The Alan Thicke Show
27.00 Another World
27.00 Texas
27.00 The Mad Dash
27.00 The Family Fash
27.00 The Price is Right
27.00 Pulse
27.00 M.A.S.H.
27.00 Bedroom farce
27.00 Bedroom farce
27.00 Station Closing

28.00 Sign On
28.00 University of the Air
28.00 Morning Exercises
28.00 Canada A.M.
28.00 Rompers Room
28.00 The King of the Hill
28.00 The New Ed Allen Show
28.00 The Community
28.00 Looking good, feeling fine
28.00 Rocket Robin Hood
28.00 The Flintstones
28.00 Definition
28.00 The Alan Thicke Show
28.00 Another World
28.00 Texas
28.00 The Mad Dash
28.00 The Family Fash
28.00 The Price is Right
28.00 Pulse
28.00 M.A.S.H.
28.00 Bedroom farce
28.00 Bedroom farce
28.00 Station Closing

29.00 Sign On
29.00 University of the Air
29.00 Morning Exercises
29.00 Canada A.M.
29.00 Rompers Room
29.00 The King of the Hill
29.00 The New Ed Allen Show
29.00 The Community
29.00 Looking good, feeling fine
29.00 Rocket Robin Hood
29.00 The Flintstones
29.00 Definition
29.00 The Alan Thicke Show
29.00 Another World
29.00 Texas
29.00 The Mad Dash
29.00 The Family Fash
29.00 The Price is Right
29.00 Pulse
29.00 M.A.S.H.
29.00 Bedroom farce
29.00 Bedroom farce
29.00 Station Closing

30.00 Sign On
30.00 University of the Air
30.00 Morning Exercises
30.00 Canada A.M.
30.00 Rompers Room
30.00 The King of the Hill
30.00 The New Ed Allen Show
30.00 The Community
30.00 Looking good, feeling fine
30.00 Rocket Robin Hood
30.00 The Flintstones
30.00 Definition
30.00 The Alan Thicke Show
30.00 Another World
30.00 Texas
30.00 The Mad Dash
30.00 The Family Fash
30.00 The Price is Right
30.00 Pulse
30.00 M.A.S.H.
30.00 Bedroom farce
30.00 Bedroom farce
30.00 Station Closing

31.00 Sign On
31.00 University of the Air
31.00 Morning Exercises
31.00 Canada A.M.
31.00 Rompers Room
31.00 The King of the Hill
31.00 The New Ed Allen Show
31.00 The Community
31.00 Looking good, feeling fine
31.00 Rocket Robin Hood
31.00 The Flintstones
31.00 Definition
31.00 The Alan Thicke Show
31.00 Another World
31.00 Texas
31.00 The Mad Dash
31.00 The Family Fash
31.00 The Price is Right
31.00 Pulse
31.00 M.A.S.H.
31.00 Bedroom farce
31.00 Bedroom farce
31.00 Station Closing

32.00 Sign On
32.00 University of the Air
32.00 Morning Exercises
32.00 Canada A.M.
32.00 Rompers Room
32.00 The King of the Hill
32.00 The New Ed Allen Show
32.00 The Community
32.00 Looking good, feeling fine
32.00 Rocket Robin Hood
32.00 The Flintstones
32.00 Definition
32.00 The Alan Thicke Show
32.00 Another World
32.00 Texas
32.00 The Mad Dash
32.00 The Family Fash
32.00 The Price is Right
32.00 Pulse
32.00 M.A.S.H.
32.00 Bedroom farce
32.00 Bedroom farce
32.00 Station Closing

33.00 Sign On
33.00 University of the Air
33.00 Morning Exercises
33.00 Canada A.M.
33.00 Rompers Room
33.00 The King of the Hill
33.00 The New Ed Allen Show
33.00 The Community
33.00 Looking good, feeling fine
33.00 Rocket Robin Hood
33.00 The Flintstones
33.00 Definition
33.00 The Alan Thicke Show
33.00 Another World
33.00 Texas
33.00 The Mad Dash
33.00 The Family Fash
33.00 The Price is Right
33.00 Pulse
33.00 M.A.S.H.
33.00 Bedroom farce
33.00 Bedroom farce
33.00 Station Closing

34.00 Sign On
34.00 University of the Air
34.00 Morning Exercises
34.00 Canada A.M.
34.00 Rompers Room
34.00 The King of the Hill
34.00 The New Ed Allen Show
34.00 The Community
34.00 Looking good, feeling fine
34.00 Rocket Robin Hood
34.00 The Flintstones
34.00 Definition
34.00 The Alan Thicke Show
34.00 Another World
34.00 Texas
34.00 The Mad Dash
34.00 The Family Fash
34.00 The Price is Right
34.00 Pulse
34.00 M.A.S.H.
34.00 Bedroom farce
34.00 Bedroom farce
34.00 Station Closing

35.00 Sign On
35.00 University of the Air
35.00 Morning Exercises
35.00 Canada A.M.
35.00 Rompers Room
35.00 The King of the Hill
35.00 The New Ed Allen Show
35.00 The Community
35.00 Looking good, feeling fine
35.00 Rocket Robin Hood
35.00 The Flintstones
35.00 Definition
35.00 The Alan Thicke Show
35.00 Another World
35.00 Texas
35.00 The Mad Dash
35.00 The Family Fash
35.00 The Price is Right
35.00 Pulse
35.00 M.A.S.H.
35.00 Bedroom farce
35.00 Bedroom farce
35.00 Station Closing

36.00 Sign On
36.00 University of the Air
36.00 Morning Exercises
36.00 Canada A.M.
36.00 Rompers Room
36.00 The King of the Hill
36.00 The New Ed Allen Show
36.00 The Community
36.00 Looking good, feeling fine
36.00 Rocket Robin Hood
36.00 The Flintstones
36.00 Definition
36.00 The Alan Thicke Show
36.00 Another World
36.00 Texas
36.00 The Mad Dash
36.00 The Family Fash
36.00 The Price is Right
36.00 Pulse
36.00 M.A.S.H.
36.00 Bedroom farce
36.00 Bedroom farce
36.00 Station Closing

37.00 Sign On
37.00 University of the Air
37.00 Morning Exercises
37.00 Canada A.M.
37.00 Rompers Room
37.00 The King of the Hill
37.00 The New Ed Allen Show
37.00 The Community
37.00 Looking good, feeling fine
37.00 Rocket Robin Hood
37.00 The Flintstones
37.00 Definition
37.00 The Alan Thicke Show
37.00 Another World
37.00 Texas
37.00 The Mad Dash
37.00 The Family Fash
37.00 The Price is Right
37.00 Pulse
37.00 M.A.S.H.
37.00 Bedroom farce
37.00 Bedroom farce
37.00 Station Closing

38.00 Sign On
38.00 University of the Air
38.00 Morning Exercises
38.00 Canada A.M.
38.00 Rompers Room
38.00 The King of the Hill
38.00 The New Ed Allen Show
38.00 The Community
38.00 Looking good, feeling fine
38.00 Rocket Robin Hood
38.00 The Flintstones
38.00 Definition
38.00 The Alan Thicke Show
38.00 Another World
38.00 Texas
38.00 The Mad Dash
38.00 The Family Fash
38.00 The Price is Right
38.00 Pulse
38.00 M.A.S.H.
38.00 Bedroom farce
38.00 Bedroom farce
38.00 Station Closing

39.00 Sign On
39.00 University of the Air
39.00 Morning Exercises
39.00 Canada A.M.
39.00 Rompers Room
39.00 The King of the Hill
39.00 The New Ed Allen Show
39.00 The Community
39.00 Looking good, feeling fine
39.00 Rocket Robin Hood
39.00 The Flintstones
39.00 Definition
39.00 The Alan Thicke Show
39.00 Another World
39.00 Texas
39.00 The Mad Dash
39.00 The Family Fash
39.00 The Price is Right
39.00 Pulse
39.00 M.A.S.H.
39.00 Bedroom farce
39.00 Bedroom farce
39.00 Station Closing

40.00 Sign On
40.00 University of the Air
40.00 Morning Exercises
40.00 Canada A.M.
40.00 Rompers Room
40.00 The King of the Hill
40.00 The New Ed Allen Show
40.00 The Community
40.00 Looking good, feeling fine
40.00 Rocket Robin Hood
40.00 The Flintstones
40.00 Definition
40.00 The Alan Thicke Show
40.00 Another World
40.00 Texas
40.00 The Mad Dash
40.00 The Family Fash
40.00 The Price is Right
40.00 Pulse
40.00 M.A.S.H.
40.00 Bedroom farce
40.00 Bedroom farce
40.00 Station Closing

41.00 Sign On
41.00 University of the Air
41.00 Morning Exercises
41.00 Canada A

ARTS ET SPECTACLES

Casse-Noisette

Le défi est relevé une fois de plus

par Angèle Dagenais

Casse-Noisette par les Grands Ballets Canadiens; chorégraphie de Fernand

Nault, musique de Tchakovsky, décors de Tom Lingwood, costumes de Solange Legendre et Nicole Martinet, éclairages de Nicolas Cerno-

vitch; du 26 au 30 décembre et les 2 et 3 janvier.

Ce n'était pas la soirée des étoiles, lundi dernier, mais plutôt celle de la relève qui doit aussi faire ses preuves dans les rôles plus difficiles. Un spectacle comme *Casse-Noisette* est idéal pour permettre aux nouvelles recrues de se frotter aux grands pas-de-deux. On a ainsi découvert une jeune danseuse fort prometteuse, Andrea Boardman, dans le rôle de la Fée Dragée appuyée de son cavalier, Rey Dizon qui est avec la compagnie comme soliste depuis 1979 mais que l'on n'a pas vu danser beaucoup à Montréal dans des rôles à sa mesure. Andrea Boardman s'est fort bien tirée du grand pas-de-

deux du deuxième acte qui est un rôle exigeant demandant force et grâce. Mlle Boardman qui s'est jointe à la compagnie des GBC l'été dernier, venant de New York où elle faisait partie de la troupe de tournée de l'American Ballet Theatre, possède les deux en plus d'un joli sourire et d'un physique élégant. Il lui manque encore de l'assurance et un peu plus de vitesse — elle avait du mal à rester en cadence avec la musique parfois — mais cette jeune danseuse qui n'a pas encore 20 ans ira certainement très loin si elle est bien conseillée. Son talent crève les yeux.

Pour une 16e année, *Casse-Noisette* fait encore salle comble à la Place des Arts

dans les décors et costumes qui restent encore passablement pimpants malgré les années. C'est une fête pour les enfants aussi bien sur la scène que dans la salle. En effet une certaine d'enfants s'exerce chaque année pour cette chorégraphie qui leur est dédiée, élèves des écoles de ballet de Montréal.

Cette année encore *Casse-Noisette* a relevé le défi de l'émerveillement et de la féerie de Noël mais il serait peut-être intéressant de présenter l'an prochain quelque chose de nouveau, aussi bien pour le public, la compagnie que les étudiants qui font et refont les mêmes rôles depuis si longtemps...

il VENTE il fait -20% chez GARNEAU



Il vous reste à faire quelques achats ?

Offrez-vous, offrez-lui le cadeau

qui peut divertir, amuser, passionner, instruire, faire rire, pleurer, frissonner...

Offrez-vous, offrez-lui un livre.

Nous en avons pour tous les goûts et le prix de tous nos livres* est réduit de 20% jusqu'au 3 janvier.

*À l'exception des manuels scolaires et livres de médecine

Librairie Garneau

Montréal : Complexe Desjardins ; 1691 est. rue Fleury ;
Métro Henri-Bourassa
Laval : Centre Duvernay (Librairie Dussault)
Saint-Bruno : Promenades Saint-Bruno
Saint-Jérôme : Carrefour du Nord

LA BOÎTE À ÉCHOS

LOS ANGELES (Reuter) — Le chanteur auteur-compositeur américain Tim Hardin a été découvert mort à son domicile d'Hollywood, rapporte la police de Los Angeles.

Hardin, qui était âgé de trente-neuf ans, était notamment l'auteur de « If I Were a Carpenter » et surtout « Reason to Believe » dont le chanteur pop Rod Stewart fit un retentissant succès.

La cause de son décès n'a pas été révélée.

La créativité vue par des adolescents auxquels Radio-Québec offre une heure d'antenne mensuellement, ça vaut le détour le 1er janvier à *Bozèjeunes* (22 h 30). Ils sont une trentaine, de disciplines diverses, dans un Niagara de couleurs, à vous exprimer leur ironie, leur lyrisme, voire leur scepticisme. Ils vous reviendront cinq fois encore, avant l'été, tous les premiers jours du mois, pour traiter des médias d'information, de la sexualité, de la liberté etc.

La Turlutaine, un ensemble folklorique fondé en 77 par l'ex-accompagnateur de Ti-Jean Carignan, sera l'invité de l'Ami Boulanger sur les ondes de CBF, le jeudi 1er janvier à 15 h.

Cet ensemble folklorique qui s'est inspiré de la formule des Feux Follets pour mettre au point sa propre formule, est dirigé depuis par le pianiste - accompagnateur Théo Bueau. Celui-ci commença sa carrière auprès de Ti-Jean Carignan, un ami de la famille, joua également avec Philippe Bruneau, Jeanne D'Arc Charlebois, les Feux Follets, Lougarou et les Mutins de Longueuil. Il décida de mettre sur pied cet ensemble folklorique de 11 musiciens lorsqu'il apprit que Carignan, atteint de surdité aiguë, ne monterait plus jamais sur scène. Il recruta ses violonneux, dont deux des frères de Carignan, parmi les meilleurs musiciens de la province et se mit tranquillement à bâtir un répertoire folklorique différent.

À compter de samedi prochain, et jusqu'au 25 janvier, le Conservatoire d'art cinématographique de Montréal présente une rétrospective de films japonais traitant du Japon d'après-guerre (tél. : 879-4349).

L'actualité reliée au cinéma ouvre de plus, ces jours-ci, une fenêtre sur le cinéma manitobain, avec deux séances consacrées au Winnipeg Film Group (Cinéma québécois, 1700 rue Saint-Denis; tél. : 844-8734).

Au Centre d'art du Mont-Royal, le 7 janvier, s'ouvre l'exposition d'Hélène Gagnon (peintures) et de Roland Petersen (masques). Le public y a accès tous les jours de 10 à 20 h jusqu'au 1er février.

Au Palais des congrès (Québec) sont présentées jusqu'au 18 janvier plus de 2000 œuvres d'artistes d'une soixantaine de pays. *Bilan de l'art contemporain* jouit du patronage du ministère français de la Culture. De semblables expositions ont déjà été réalisées à New York et à Bruxelles. Un grand prix international d'art plastique sera attribué à l'un des exposants au terme de cette exposition qui s'est ouverte le 29 décembre. Ouverture tous les jours de 13 h à 22 h.

Au Centre National des Arts (Ottawa), l'orchestre du CNA et le pianiste Arthur Ozols donnent un concert les 7 et 8 janvier. Le 9, dans la série familiale Pops, la violoniste Chantal Juillet se produira et l'orchestre sera dirigé par Peter McCoppin. Les 14 et 15 janvier, au CNA, le compositeur Witold Lutoslawski prendra la direction de l'orchestre du CNA qui jouera trois de ses compositions (le ténor invité est Glyn Evans).

Rétrospective Fritz Lang à la Cinémathèque

La Cinémathèque québécoise (1700 rue Saint-Denis, Montréal), consacre 15 séances, en janvier, au cinéaste Fritz Lang. Cette rétrospective se déroule du 9 au 24 janvier. Fritz Lang est mort à Los Angeles, en 1976.

Lang fut d'abord de l'école expressionniste allemande, dans les années '20. Il donnait en 1931 ce que l'on considère son chef-d'œuvre: *M* qui préfigure l'oppression de l'époque nazie. Le cinéaste gagna ensuite les États-Unis qui lui procurèrent un nouveau souffle. Sa carrière prend fin officiellement en 1960. Godard lui rendra hommage dans *Le Mépris*. On peut citer parmi les très grandes œuvres de Fritz Lang: *Metropolis*;

Docteur Mabuse et Ministry of Fear.

En France (1933) Lang avait produit *Liliom*. On lui doit aussi une magnifique évocation de *Die Nibelungen* dont les deux épisodes seront projetés les 13 et 14 janvier.

De son tout dernier film: *Le diabolique Docteur Mabuse*, Lang a écrit: «Les propos de mon producteur m'amenèrent à penser qu'il pouvait être intéressant de montrer Mabuse trente ans après, utilisant les techniques modernes. Cela pouvait être un moyen de dire certaines choses sur notre époque: par exemple le danger que court notre civilisation de s'anéantir elle-même».

ROUSSEAU
Roue Dou Dou Bocei Productions Inc.
Le Club de Jazz des Célébrités
JOHN LEE HOOKER
30 déc. - 4 janvier 81
célébrer la veille du jour de l'an
en dansant le Blues et Boogie toute la soirée
avec le roi lui-même
JOHN LEE HOOKER
Réservez vos places
3-18 jan.
ELLEN McILWAINE
chanteuse de blues et de Rock

DOUDOU ROCKHEAD
Le Paradis de
Roue Dou Dou Bocei Productions Inc.
La place idéale pour fêter la veille du jour de l'an
Deux orchestres super Salsa
MONGO SANTAMARIA ET
LE RISING SUN AFRO JAZZ ORCHESTRA
musique et danse continue
buffet gratuit de 19.00 à 3.00 am
billet à l'avance \$25.00
billet à la porte \$30.00
réservation des maintenant
* Mongo Santamaria 28 déc. - 3 jan.
* Esther Phillips 13 jan. - 18 jan.
* Joe Pass 20 - 25 jan.

SOLEIL LEVANT
286 ouest, Ste-Catherine
861-0657 8hPM à 3hAM

CRÊPERIE - GAUFRIERIE BRETONNE RESTAURANT
Pour le Réveillon du Nouvel An (sur réservation s.v.p.) (et tous les soirs à compter de cette date)
Betty vous propose...
au menu:
un kir
soupe à l'oignon gratinée ou escargots de Bourgogne
hors d'œuvres variés
cochonailles
truite Amandine
\$45, par personne (taxe et service en sus.)
médailleur de veau à la crème
plateau de fromages
salade Minosa
crêpe flambée au Grand Marnier
expresso
1/2 bouteille de Cuvée des St-Pères
24 déc: fermé à 11 h pm, fermé le jour de Noël
20 h 00

"INCROYABLE!"
— Joel Siegel, WABC-TV
ROBERT DE NIRO
"RAGING BULL"
Copyright © 1980 United Artists Corp. All rights reserved. United Artists
YORK 1487 STE CATHERINE O 937 8978 1.45, 4.15, 6.45, 9.15.

UNE AVENTURE DANS LE MONDE FOU FOU DE LA PRÉHISTOIRE
JENNY GÉRARD, PICHÉ et MICHEL GAST présentent
CHAINON MANQUANT
Pour tous
une production SNO FILMS
ÉLYSÉE: 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
LAVAL: 1.45, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.

La Bell'Étoile
THE LUCKY STAR
st-denis 2 desjardins 2 1 le paradis 1
omniga 1 VIAU 1 MASCOUCHE 7 carrefour 1
MONTENACH 1 BOIS FRANCS 1
VERDUN 1
ÉLYSÉE 1 LAVAL 4
35 MILTON 842-6053 CENTRE LAVAL 688-7776

LA MORT EN DIRECT
Romy SCHNEIDER
ste-denis 3
1500 RUE ST-DENIS 843-3222
LES MALHEURS DE SOPHIE
l'adaptation de l'oeuvre de la COMTESSE DE SEGUR
desjardins 1
BASILAIN 1 728-3141
LA BANQUIÈRE
desjardins 4
BASILAIN 1 728-3141

LOUIS DE FUNES
dans
L'AVARE
POUR TOUS
RIVOLI: 12.45, 2.50, 4.55, 7.00, 9.05.
ÉLYSÉE: 12.20, 2.30, 4.45, 6.55, 9.10.
RIVOLI 1
ST DENIS ET BELANGER 277-3125

Un film FOU, FOU, FOU!
PIERRE RICHARD
un film de GÉRARD OURY
LE COUP DU PARAPLUIE
Le PARISIEN 4
888 STE CATHERINE O 888-1818
LAVAL 2 GREENFIELD PARK 2 VERSAILLES 2
CENTRE LAVAL 688-7776 PL ORIENTÉ PARK 871-8728 PLAC VERSAILLES 753-1883
GREENFIELD: TOUS LES JOURS 1.00, 2.45, 4.30, 6.10, 7.50, 9.30.
LAVAL: TOUS LES JOURS 1.00, 2.45, 4.30, 6.15, 8.00, 9.50, SAM. DERNIER SPECTACLE 11.35.
PARISIEN: 12.30, 2.15, 4.00, 5.50, 7.35, 9.25, VEN. & SAM. DERNIER SPECTACLE 11.10.
VERSAILLES: TOUS LES JOURS 12.45, 2.30, 4.15, 6.00, 7.45, 9.30.

RELACHE
31 déc. et 1er jan.
2^e FILM
"Jonathan Livingston le goéland"
Un film de Hall Bartlett
Musique de Neil Diamond
FRANÇOIS et le chemin du soleil
Cinéma 7 art
FRANCOIS: Ven., sam. dim. 1.20, 5.20, 9.20, Lun. mar. 9.20.
JERUSALEM: Ven., sam. dim. 3.30, 7.30, Lun. mar. 7.30.
3180 rue BELANGER

SUR SCÈNE
ATELIER-THÉÂTRE LES MAINS, 371 est Roy (842-7371) — "Frederik et les habitants de la drôle de planète", spectacle pour enfants de 4 à 12 ans. mer.: 14 h 00.
CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts — "La Céléstine Bicyclette" de Roch Carrier. Mise en scène et interprétation Albert Millard. Relâche les 31 déc. et 1er jan. Ven.: 19 h 30, 22 h 00.
CAFÉ MOULIERE, 1200 St-Hubert (844-7000) — "Arvic le héros des autres", spectacle-solo interprété par Richard Lalonde. Relâche jusqu'au 1er jan. Ven.: 20 h 30.
CAFÉ THÉÂTRE LES FLEURS DU MAL, 500 est, Rachel (521-4448) — "Pour enfants: le Théâtre de Quartier présente 'Un jeu d'enfants' (6 ans et plus) Mer. et ven.: 14 h 00.
CENTRE D'ESSAI CONVENTUM, 1237 rue Saint-Paul (284-9352) — "Demi-Lamour présente 'French Kiss Samba', à 21 h 00. Jusqu'au 11 janv. Relâche lun.
DOUDOU ROCKHEAD, 1252 ouest, St-Antoine (875-6232) — Mongo Santamaria, jusqu'au 3 janv. Sem. 21 h 30, 23 h 30. Ven. 8h30, 10 h 30, 1 h 00.
LA CHACONNE, 338 est Ontario (843-8620) — "Deux acteurs, un piano à queue" petit duo poétique avec Dominique Roy, Thomas Gratton. Textes de Beaudelaire, Musset, Maupassant, Verlaine, Rimbaud. Ven.: 24 h 00.
LE SOLEIL, 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — John Lee Hooker, du 30 déc. au 4 janv. Sem.: 21 h 30, 23 h 30, 2 h 00.

Ven. sam.: 21 h 30, 23 h 30, 1 h 00.
SALLE WILFRID-PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Les Grands Ballets Canadiens: "Casse-Noisette", ven.: 20 h 30, 21 h 30.
THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Pour enfants: "Le Petit Prince" d'Antoine de Saint-Exupéry par le Théâtre Les Plaisants. Ven.: 14 h 30. Relâche mer. jeu.
THÉÂTRE PORT-ROYAL, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Relâche.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS, Aux Quatre Saisons Bar — "Pour enfants: la cirque Pantalon" et "La crocodile a-t-elle échappé". Mise en scène: Paul Buissonneau. Ven.: 15 h 00. Relâche le 31 déc. et 1er jan.
TRANSIT, 425 Place Jacques-Cartier, Vieux Montréal (861-5731) — "Truth & Rights (reggae) du 30 déc. au 4 janv. Sem.: 21 h 30, 23 h 30. Ven. sam.: 22 h 00, 24 h 30.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT, 4664 St-Denis (844-1793) — "Faut pas payer" de Dario Fo avec Leno Scottie, Edgar Frouiller, Diane Lavallee, Aubert Pallascio, Jacques Piquet, Michel Bergeron, Pierre Lenoir. Mise en scène: Gaetan Labrière. Relâche mer. jeu. Ven.: 20 h 00.
THÉÂTRE ST-DENIS, 1504 St-Denis (849-4211) — "Le magicien Réveillon". Ven.: 14 h 00, 20 h 00.
OTTAWA
CENTRE NATIONAL DES ARTS, Ottawa (613) 237-4400 — Opéra — "Beastie Mania". jeu.: 20 h 30. Mer. ven.: 18 h 00, 21 h 30.
LE SOLEIL, 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — John Lee Hooker, du 30 déc. au 4 janv. Sem.: 21 h 30, 23 h 30, 2 h 00. Relâche dim. jeu.

Défaite des Kings 4-0; premier jeu blanc de Wamsley

Le Canadien limite le trio de Dionne à deux tirs

par Richard Milo

Le célèbre trio de Marcel Dionne n'a effectué que deux lancers vers le filet de Rick Wamsley, hier soir, et le Canadien l'a emporté 4-0 contre les Kings de Los Angeles devant 18.042 personnes, la plus forte assistance de l'année au Forum.

Un but de Serge Savard, au début de la troisième période, a lancé le Canadien sur le chemin d'une victoire pleinement méritée, obtenue en travaillant fort, a dit Claude Ruel, mais aussi grâce à l'excellente défensive de Doug Jarvis, qui a couvert Marcel Dionne comme son ombre, Bob Gainey, qui a suivi Dave Taylor pas à pas, et Réjean Houle, qui a coupé l'herbe sous le pied de Charlie Simmer du début à la fin du match. Simmer n'a pas tiré une seule fois en direction de Wamsley, Taylor a réussi l'exploit une fois en deuxième période et Dionne l'a imité au dernier engagement.

«Un match comme je le aime, a expliqué Ruel. Du jeu défensif, en attendant les ouvertures, et ensuite du jeu offensif lorsque le moment est propice. À la condition toutefois de travailler fort, comme ce soir...»

Fort comme Guy Lafleur, blessé au-dessus de l'oeil lorsque Savard a brisé l'égalité en troisième, mais qui a travaillé d'arrache-pied et plus souvent qu'à son tour dans les deux premières périodes. Lafleur souffre d'une coupure qui a nécessité quelques points de suture, pendant que le jeu se poursuivait, et il a été amené à l'hôpital pour plus de sécurité à la fin du match. Il n'est pas revenu au jeu en troisième, alors que Mark Napier, puis Yvon Lambert a deux reprises ont confirmé la victoire du Canadien, toujours vainqueur en trois matchs contre les Kings cette saison. Le Canadien avait déjà battu l'adversaire 3-0, à Montréal, et 8-1 à Los Angeles.

Le jeune Rick Wamsley est demeuré vaincu en quatre matchs, inscrivant hier son premier jeu blanc en carrière pour porter sa moyenne de buts alloués à 2,00 depuis son rappel des mineurs pour remplacer Denis Herron, misérable à Edmonton lorsque le Canadien a perdu 4-3 face aux Oilers. Depuis, avec Wamsley devant le filet, le Canadien a annulé 2-2 avec les Nordiques de Québec, avant d'inscrire



Poursuivi par Jim Fox des Kings de Los Angeles, Brian Engblom réussit à nettoyer le coin de la patinoire. Le Canadien a remporté le match 4-0. (Photolaser CP)

des victoires de 7-4 contre les Capitals de Washington et 5-2 contre les Rangers de New York.

«J'espère que ça va continuer, c'est tout le bien que je souhaite pour la nouvelle année», a dit Wamsley, en acceptant les félicitations du comédien Jean Lapointe, dans le vestiaire.

«Wamsley a encore bien fait, il mérite que je lui fasse confiance à nouveau», a ajouté Ruel, le jeune homme a particulièrement impressionné, face à Greg Terrion, à qui il a volé un but

certains en deuxième période. Chez les Kings, peu de commentaires, si ce n'est Dave

Taylor, qui a avoué qu'il n'est pas facile de jouer contre Bob Gainey, reconnu au cours des

dernières années comme le meilleur ailier défensif, et aussi contre Jarvis que Ruel a utilisé contre Dionne, et aussi contre Houle, employé contre Simmer.

Pour combattre la stratégie, l'entraîneur des Kings, Bob Berry, a tenté sans succès de retirer ses joueurs de la patinoire quelques secondes après les premières mises au jeu. La tactique n'a cependant pas réussi, Ruel ripostant aussitôt en dépêchant des forces fraîches.

Rick Wamsley, Mark Napier, qui a marqué bien qu'agenouillé sur la glace, grâce à un lancer qui a ricoché sur le bâton ou la jambe de Mario Lessard, et Serge Savard ont mérité les trois étoiles du match. Savard a également récolté une passe sur le but de Napier, et son choix a été accueilli par des applaudissements mêlés de quelques huées, comme s'il n'avait pas bien fait, hier. Or, Savard a été solide à la ligne bleue, frappant même un adversaire le long de la bande en première période, et son but, réussi après que Wamsley eut effectué un bel arrêt contre les Kings a permis au Canadien d'attendre les erreurs car les Kings devaient ouvrir le jeu pour espérer égaliser. Il s'agissait du 100e but en carrière de Savard, que le relationniste Claude Mouton, du Canadien, a spontanément annoncé sur la galerie de la presse. Mouton, comme Savard, est contesté par les temps qui courent, depuis qu'il a oublié d'annoncer que Steve Shutt a devancé Dickie Moore chez les ailiers gauches du Tricolore, ces jours derniers.

En faisant salle comble, le Canadien a facilement battu la marque de 17.042 personnes établis au Forum contre les Flyers de Philadelphie le 22 novembre dernier.

ÉCHOS... Vous savez tous que Rick Wamsley est le cin-

quième gardien du Canadien. Michel Larocque se dit prêt à revenir au jeu, Denis Herron est en pénitence, Richard Sévigny soigne une blessure au genou, mais qui est le quatrième gardien? Il s'agit de Mark Holden, blessé à l'épaule, qui a alloué 2.93 buts par match en 22 parties avec les Voyageurs de la Nouvelle-Écosse. Wamsley, 21 ans, présente un dossier de 3.96 en 19 parties à Halifax... Laurent Pepin, du DEVOIR prédit que le Canadien ne sera plus qu'à quatre points du premier rang le 31 janvier. Pepin soutient que le calendrier avantagera le Tricolore au début de la nouvelle année. Le Canadien affrontera en janvier Hartford, Chicago, Détroit, Pittsburgh, Québec, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Minnesota, Chicago, Philadelphie, Edmonton, Calgary et Los Angeles, le 31. Bref, deux ou peut-être trois matchs difficiles... n'étaient pas en uniforme, hier: Herron, Sévigny et Guy Lapointe, blessés, Doug Wickenheiser, Bill Baker, Rick Chartraw, Chris Nilan... et Laurent Pepin. Le Canadien recevra la visite des Black Hawks de Chicago, samedi.

Canadien 4, Kings 0	
Première période	
Aucun but	
Pénalités: Lewis LA 3:54, Houle MI 9:30.	
Deuxième période	
Aucun but	
Pénalités: Wells LA 13:05, Harris LA 13:40.	
Troisième période	
1—MONTREAL: Savard (4)	0-40
2—MONTREAL: Napier (15)	0-40
3—MONTREAL: Lambert (10)	0-40
4—MONTREAL: Lambert (11)	0-40
5—MONTREAL: Tremblay	0-40
6—MONTREAL: Lambert (11)	0-40
7—MONTREAL: Lambert (11)	0-40
8—MONTREAL: Lambert (11)	0-40
9—MONTREAL: Lambert (11)	0-40
10—MONTREAL: Lambert (11)	0-40
11—MONTREAL: Lambert (11)	0-40
12—MONTREAL: Lambert (11)	0-40
13—MONTREAL: Lambert (11)	0-40
14—MONTREAL: Lambert (11)	0-40
15—MONTREAL: Lambert (11)	0-40
16—MONTREAL: Lambert (11)	0-40
17—MONTREAL: Lambert (11)	0-40
18—MONTREAL: Lambert (11)	0-40
19—MONTREAL: Lambert (11)	0-40
20—MONTREAL: Lambert (11)	0-40
21—MONTREAL: Lambert (11)	0-40
22—MONTREAL: Lambert (11)	0-40
23—MONTREAL: Lambert (11)	0-40
24—MONTREAL: Lambert (11)	0-40
25—MONTREAL: Lambert (11)	0-40
26—MONTREAL: Lambert (11)	0-40
27—MONTREAL: Lambert (11)	0-40
28—MONTREAL: Lambert (11)	0-40
29—MONTREAL: Lambert (11)	0-40
30—MONTREAL: Lambert (11)	0-40

Nouvelle défaite des Nordiques

par André Bellemare

QUÉBEC (PC) — Le vestiaire des Nordiques de Québec était loin de refléter l'esprit de réjouissance du

temps des Fêtes hier soir après un revers de 6 à 3 contre les Rangers de New York.

Il s'agissait d'une 18e défaite des hommes de Michel Bergeron en 36 matchs depuis

le début de la saison et ils sont demeurés au 18e rang dans le classement général de la LNH. Une victoire leur aurait permis de grimper au 15e échelon et c'était la deuxième fois en

trois jours que les Nordiques baissaient pavillon contre une équipe qu'ils doivent absolument battre (Pittsburgh, samedi) s'ils veulent améliorer leurs chances de participer aux séries éliminatoires.

Hier soir, rien ne fonctionnait pour les Nordiques; ils semblaient perdus sur la patinoire face à une équipe qui n'est pas reconnue comme la plus rapide et la plus efficace.

Pourtant, Bergeron a tout mis en oeuvre pour tenter de les réveiller: il a démembré pour une des rares fois le trio des Stastny et Jamie Hislop, il a retiré son gardien Ron Graham à la 17e minute de jeu en troisième période mais tout allait mal pour ses hommes.

Le retour au jeu de Pierre Lacroix, Normand Rochefort et Marc Tardif n'a pas donné le mordant que l'on souhaitait hier pour terminer l'année 1980 en beauté.

Michel Bergeron n'avait pas le goût de sourire et il a déploré la tenue des Stastny, de Lacroix au cours de cette soirée à oublier au plus vite. Il s'agissait de l'une des pires performances des Québécois.

«Quand vous voyez un gars de 40 ans comme Phil Esposito mener le jeu à guise, il faut se poser des questions sur ce qui se passe sur la patinoire. Les Rangers ont excellé en défensive et ils ont contrôlé la rondelle pendant 45 minutes. Lacroix revenait au jeu et il voulait aller compter des buts tandis qu'on bon défenseur défensif comme Barry Beck s'est contenté, lui, de jouer son jeu à la ligne bleue. Quand les Stastny jouent du hockey ordinaire, l'équipe en souffre et ce soir, ils ont été bien ordinaires.

C'est ainsi que le pilote des Nordiques se vidait le cœur après le match que son équipe devait absolument remporter pour rejoindre le peloton d'en haut.

Ed Johnstone a réussi deux buts pour les vainqueurs, dont un grâce à la complicité d'André Dupont qui a fait dévier son lancer dans la cage de Graham, de même que Don Maloney qui a réussi son deuxième dans un filet abandonné. Mike Allison et Dean Talafous ont complété le pointage.

Du côté des Nordiques, le jeune défenseur de 20 ans Normand Rochefort a marqué son premier but dans la LNH, Jacques Richard a suivi avec son 27e filet de la saison et Marc Tardif son 7e.

Les Rangers ont dirigé pas moins de 38 tirs vers Ron Graham qui gardait les buts des siens pour la deuxième fois tandis que son opposant Doug Soetaert était mis à l'épreuve 25 fois.

Les Nordiques n'ont jamais été vraiment dans le match tellement ils éprouvaient de la difficulté à s'organiser et à présenter du jeu cohérent.

Ils devront se remettre à jouer du vrai hockey s'ils veulent espérer vaincre les Sabres de Buffalo qui seront les visiteurs samedi au Colisée.

HOCKEY

Ligue Nationale

Dimanche
Montréal 5, Rangers NY 2
Buffalo 5, Boston 2
Detroit 4, Winnipeg 3
Toronto 6, Chicago 3
Philadelphia 2, Edmonton 1
St-Louis 3, Vancouver 2

Hier
Montréal 4, Los Angeles 0
Rangers NY 6, Québec 3
Islanders NY 9, Colorado 3
Minnesota 6, Philadelphie 5
Washington à Vancouver
Toronto à St-Louis
Edmonton à Calgary

Ce soir
Colorado à Rangers NY
Washington à Winnipeg
Pittsburgh à Detroit



(Partie d'hier non comprise)

	b	a	pts
Steve Shutt	21	23	44
Guy Lafleur	12	26	38
Mario Tremblay	14	23	37
Réjean Houle	13	15	28
Mark Napier	14	13	27
Bob Gainey	13	13	26
Yvon Lambert	9	15	24
Keith Acton	10	13	23
Doug Jarvis	9	13	24
Rod Langway	7	14	21
Larry Robinson	6	15	21
Pierre Larocque	7	10	17
D. Wickenheiser	6	8	14
Gaston Gingras	4	10	14
Pierre Mondou	4	8	12
Brian Engblom	1	9	10
Serge Savard	3	4	7
Chris Nilan	2	3	5
Doug Risebrough	0	2	2
Bill Baker	0	0	0
Rick Chartraw	0	0	0

Gardiens

	pj	gc	bl	moy.
R. Sévigny	3	4	0	1.30
M. Larocque	20	59	1	2.95
R. Wamsley	3	8	0	2.66
Denis Herron	10	36	1	3.60

(Deux buts dans un filet désert)

Ligue Majeure du Québec

Dimanche
Hull 4, Québec 2
Shawinigan 6, Cornwall 5

Hier
Shawinigan à Sherbrooke
Hull à T.-Rivières

Vendredi
T.-Rivières à Chicoutimi
Laval à Québec

Championnat mondial junior

Dimanche
URSS 7, Canada 3
Tchécoslovaquie 21, Autriche 4

Hier
URSS 5, Tchécoslovaquie 1
Suède 2, Finlande 1

RFA 4, États-Unis 2

LIGUE NATIONALE

Section Robert Lebel

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SOREL	39	23	12	4	166	161	50
CORNWALL	40	23	16	1	216	174	47
MONTREAL	39	19	20	0	172	181	38
HULL	40	15	22	3	143	187	33
LAVAL	39	11	26	2	165	200	24

Section Frank Dillo

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SHAWINIGAN	40	21	16	3	192	174	45
TROIS-RIVIERES	40	21	16	3	191	195	45
CHICOUTIMI	39	20	18	1	201	197	41
SHERBROOKE	40	18	19	3	208	189	39
QUÉBEC	40	16	22	2	166	182	34

CHAMPIONNAT MONDIAL JUNIOR

Groupe A

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
UNION SOVIÉTIQUE	3	3	0	0	30	5	6
TCHÉCOSLOVAQUIE	3	1	1	1	25	12	3
CANADA	3	1	1	1	17	11	3
AUTRICHE	3	0	3	0	6	51	0

Groupe B

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SUEDE	3	3	0	0	19	6	6
FINLANDE	3	2	1	0	17	9	4
ALLEMAGNE DE L'OUEST	3	1	2	0	13	17	2
ÉTATS-UNIS	3	0	3	0	5	22	0

LIGUE COLLÉGIALE AAA

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SAINT-LAURENT	20	13	6	1	113	89	27
SAINT-JÉRÔME	19	11	6	2	124	88	24
SAINT-GEORGES	20	10	6	4	122	105	24
THEFTORD MINES	19	10	8	1	99	104	21
DAWSON	18	6	11	1	92	122	13
LIMLOU	20	3	16	1	86	128	7

FOOTBALL

Ligue Nationale

Conférence Américaine

Dimanche
Oakland 27, Houston 7

Samedi
Buffalo à San Diego, 16 h

Dimanche
Oakland à Cleveland, 12 h 30

Le dimanche 11
Finale de conférence

Conférence Nationale

Dimanche
Dallas 34, Los Angeles 13

Samedi
Minnesota à Philadelphie, 12 h 30

Dimanche
Dallas à Atlanta, 16 h

Le dimanche 11
Finale de conférence

SOMMAIRES

Rangers 6, Nordiques 3

Première période
1—NY RANGERS: Talafous (2)

Deuxième période
2—NY RANGERS: Johnstone (8)

Troisième période
3—QUÉBEC: Rochefort (1)

Tire au but
NY Rangers 13-11-30

Gardiens
A—10,968

Islanders 6, Rockies 3

Première période
1—NY ISLANDERS: Goring (13)

Gardiens
A—15,003

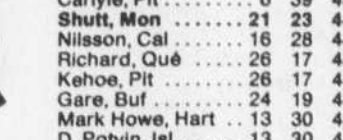
Ligue Nationale

Los Angeles à Buffalo
Boston à Chicago

Vendredi
Montréal à Hartford
Islanders NY à Rangers NY
Philadelphie à Winnipeg
Los Angeles à Calgary
Vancouver à Detroit
Boston à Edmonton

Hier
Montréal 4, Los Angeles 0
Rangers NY 6, Québec 3
Islanders NY 9, Colorado 3
Minnesota 6, Philadelphie 5
Washington à Vancouver
Toronto à St-Louis
Edmonton à Calgary

Ce soir
Colorado à Rangers NY
Washington à Winnipeg
Pittsburgh à Detroit



(Partie d'hier non comprise)

	b	a	pts
Simmer, LA	39	27	66
Dionne, LA	27	38	65
Taylor, LA	23	37	60
Bossy, Isl	38	21	59
Rogers, Hart	24	33	57
Trotter, Isl	11	45	56
Gretzky, Edm	16	38	54
Federko, St-L	15	38	53
P. Stastny, Qué	15	32	47
Barber, Phil	26	20	46
Maruk, Wash	26	19	45
Carlyle, Pitt	6	39	45
Shutt, Mon	21	23	44
Nilsson, Cal	16	28	44
Richard, Qué	26	17	43
Kehoe, Pitt	26	17	43
Gare, Buf	24	19	43
Mark Howe, Hart	13	30	43
D. Potvin, Isl	13	30	43
Middletton, Bos	13	29	42
Boutette, Hart	15	26	41
Gartner, Wash	20	20	40
B. Smith, Min	15	25	40

Ligue Majeure du Québec

Dimanche
Hull 4, Québec 2
Shawinigan 6, Cornwall 5

Hier
Shawinigan à Sherbrooke
Hull à T.-Rivières

Vendredi
T.-Rivières à Chicoutimi
Laval à Québec

Championnat mondial junior

Dimanche
URSS 7, Canada 3
Tchécoslovaquie 21, Autriche 4

Hier
URSS 5, Tchécoslovaquie 1
Suède 2, Finlande 1

RFA 4, États-Unis 2

LIGUE NATIONALE

Section Robert Lebel

	pj
--	----

Le miracle de l'année

D'ÉJÀ décimé par la guerre et la révolution, frappé par une famine généralisée, le peuple cambodgien était acculé, voici une quinzaine de mois, à une situation désespérée confinée au génocide. Alors que les puissances et les gouvernements de la région étaient aveuglément engagés dans des luttes d'influences et des combats déplaçant des millions de personnes ou les condamnant à une mort certaine, il fallut l'intervention indignée, de l'opinion publique et des organisations humanitaires internationales pour qu'enfin tout soit tenté en vue de sauver de la disparition l'ensemble du peuple khmer. En cette fin d'année, les opérations de secours s'achèvent, confirmant un bilan très encourageant.

Il y a lieu de s'arrêter aux causes de ce miracle et d'en tirer des leçons vitales alors qu'à l'aube de la nouvelle année d'autres situations, peut-être aussi tragiques, pointent à l'horizon.

Dans une lettre publiée récemment dans le *New York Times*, un porte-parole d'Oxfam, se réjouissant de cette victoire contre la famine au Cambodge, en donnait le crédit aux paysans khmers qui ont replanté les récoltes; aux organisations humanitaires qui avaient su aider la population à s'aider elle-même au lieu de la lier à une dépendance extérieure; et enfin aux simples gens de bonne volonté à travers le monde, dont l'intervention et les dons avaient, mieux que les pouvoirs d'Etat, su renverser favorablement une telle tragédie historique.

On ne saurait trouver en effet meilleure confirmation du pouvoir et donc de la responsabilité qui reposent sur les simples citoyens devant de telles situations, fussent-elles au bout du monde. Dans un pays bien organisé, les autorités publiques suffisent. Il n'en va pas ainsi dans des régimes croulant sous la corruption ou dans les régions où les gouvernements sont plutôt enlisés dans la guerre. Dans ces derniers cas, l'action internationale reste la seule voie de survie pour des milliers, voire des millions de personnes. On sait maintenant que cette action peut se déployer avec des moyens politiquement et matériellement puissants dès lors que le public ne tolère plus qu'une population meure sous ses yeux.

Il importe ici de souligner le rôle irremplaçable et souvent décisif d'organisations de coopération internationale agissant soit sous l'égide des Nations unies soit à partir de bases nationales. La supériorité de ces organismes tient essentiellement à leur autonomie et à leur intégrité. Même s'ils doivent tenir compte de facteurs politiques, leurs dirigeants n'ont pas d'intérêts partisans à ménager ou d'expectation à gagner. Recrutés à même des volontaires dont la motivation est essentiellement humanitaire, ces organismes sont moins vulnérables à la corruption et aux tergiversations bureaucratiques. Enfin, ils sont à même, sinon de publier des déclarations fracassantes, du moins de faire savoir franchement l'état de la situation et l'ampleur des secours qui doivent être entrepris.

Essentielle, cette action humanitaire n'est pas suffisante cependant. Là où, comme dans le cas de l'ex-Cambodge, devenu le Kampuchéa, la cause principale de la famine était politique, la solution permanente de cette effroyable calamité doit aussi être politique. En annonçant la fin de l'opération conjointe menée par l'Unicef et la Croix rouge internationale, le porte-parole du programme des Nations unies pour ce pays a signalé que la survie alimentaire du Cambodge était précaire, qu'il fallait consolider les mesures déjà prises sur le terrain, et qu'il était nécessaire en conséquence que ce pays puisse avoir accès aux autres moyens internationaux d'assistance financière et technique.

Malheureusement, le régime en place à Phnom Penh n'étant pas encore reconnu par les Nations unies, ces ressources lui sont inaccessibles présentement. Sous prétexte de punir le Vietnam de son intervention militaire — la Tanzanie n'a pas eu droit à la même justice après son intervention en Ouganda — une majorité de pays, dont le Canada, refusent de reconnaître le gouvernement actuel. Il faudra bien pourtant le faire si l'on veut, avec la restauration d'une autorité politique dans ce pays, consolider la survie du peuple khmer. Certes, Phnom Penh gagnera à tenir des élections libres. Mais les autorités vietnamiennes devraient elles-mêmes accélérer ce processus au Kampuchéa et à l'ONU en rendant la présence de leurs troupes de moins en moins nécessaire.

Il faut souhaiter en effet qu'une normalisation minimale prévaille dans la région afin que les ressources considérables engagées hier dans le Cambodge et dans les camps de la Thaïlande soient demain ramenées à un niveau moins élevé et que des secours accrus puissent être rendus disponibles ailleurs.

Car si des centaines de milliers de réfugiés indochinois ont été réinstallés chez eux ou replacés en d'autres pays, on ne peut hélas en dire autant de millions de personnes victimes ailleurs, notamment en Afrique, de rivalités politiques, de conflits ethniques et de combats qui déséquilibrent leur patrie d'origine. C'est ainsi que dans le seul petit pays de la Somalie, qui compte quatre millions d'habitants, pas loin d'un million de réfugiés sont venus chercher asile et subsistance, fuyant l'Ogaden voisin, bouleversé par la guerre et par la révolution qui traverse l'Éthiopie. Malgré les premiers secours acheminés par les soins du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, des centaines de milliers de personnes, massivement des femmes et des enfants, manquent du nécessaire et cotoient la famine. Aux dernières nouvelles, d'autres réfugiés s'ajoutaient à la population des quelque 30 camps de la Somalie, aggravant le déficit alimentaire et la pénurie de soins médicaux.

Pour ceux-là ainsi que pour les autres qui vivent ou vivront en 1981 dans des conditions aussi tragiques, il reste important que les gens d'ici, déjà sensibilisés, fassent leur part, si modeste peut-elle sembler à première vue. À cet égard, le Québec, déjà pourvu de plusieurs organisations de coopération et de solidarité internationale, est loin d'avoir rempli toute la place qui devra être la sienne. M. Jacques Couture, l'ancien ministre de l'Immigration, en se préparant à un autre engagement à l'extérieur, a donné un témoignage qui devrait avoir valeur d'exemple. Le député de Saint-Henri ne quitte pas les chantiers sociaux et politiques qui restent importants chez nous: il leur donne une dimension qui fait encore trop défaut au Québec, et qui passe par la solidarité concrète avec les autres peuples, particulièrement ceux qui sont le plus éprouvés.

Jean-Claude LECLERC

Les raisons sociales unilingues

À compter de demain, Premier de l'An, toutes les raisons sociales utilisées au Québec devront être en français seulement. Cette mesure, comme l'a souvent expliqué M. Camille Laurin, vise à donner au Québec un visage français.

Elle crée cependant, comme à chaque fois qu'une nouvelle disposition de la Charte de la langue française entre en vigueur, des remous profonds au sein de la communauté anglo-québécoise. L'émotion la gagne rapidement comme on peut le constater en lisant ou en écoutant ses médias d'information.

Ceux-ci soulèvent le problème par un biais qui oblige à réfléchir puisqu'il concerne tout le monde: celui des libertés fondamentales. On souhaite peut-être gagner ainsi à sa cause, par la voie de la raison, une population francophone qui, facilement séduite par le projet de francisation, aurait laissé et laisserait encore l'actuel gouvernement commettre froidement des injustices graves. Le procédé a quelque chose d'énervant car on en abuse. La défense des intérêts légitimes de la communauté anglophone prend souvent un chemin qui fait l'économie d'une analyse plus rigoureuse, à la fois des grands principes et de leur application, et de celle de la situation réelle du Québec.

Le gouvernement actuel du Québec, comme le précédent du reste, veut faire du Québec une société française et non pas bilingue. C'est un objectif dont la légitimité repose sur un consensus largement majoritaire des Québécois mais aussi sur l'histoire. Même si l'on a pris de longues décennies à le redécouvrir, cela fait en quelque sorte partie de la nature des choses.

Cette réalité en devenir est encore mal accueillie par une portion importante de la communauté anglophone qui rêve d'un Canada bilingue dont le Québec serait le prototype. C'est là un rêve impossible: il ne peut y avoir de retour en arrière à cet égard. Comme le proclame le préambule de la loi 101, c'est la langue française qui, désormais, «permet au peuple québécois (cela inclut tout le monde) d'exprimer son identité».

Étant donné ce principe, il est facile de comprendre que la loi fasse en sorte que le visage public du Québec, celui qui se perçoit spontanément

ment dans la rue, ait un caractère français et non pas bilingue. Cette volonté légitime ne saurait toutefois se concrétiser par la négation des droits fondamentaux des personnes, ni non plus de ceux des minorités. C'est un point qu'il faut tenir pour tout aussi important.

En ce qui a trait aux droits fondamentaux, c'est la liberté d'expression qui semble aujourd'hui en cause. À cet égard, l'imposition de l'usage unique d'une langue dans les raisons sociales et la publicité commerciale constitue une indéniable limitation à la liberté d'expression. Ce n'est pas cependant sa négation.

Il s'agit en fait de savoir si cette limitation est légitime en considération principalement du bien commun. L'interdiction d'ériger des panneaux réclames dans un quartier résidentiel est une évidente restriction à la liberté d'expression mais que tout le monde accepte spontanément. Elle est même considérée comme parfaitement légitime au nom d'un critère qui est celui de l'esthétique urbaine.

En réalité, ce que bien des anglophones et même des francophones n'ont pas compris, c'est que l'unilinguisme dans l'affichage commercial et les raisons sociales vise avant tout à opérer au sein de la population francophone d'abord un changement de mentalité. Pour beaucoup de francophones, le commerce ne peut pas ne pas s'exercer en anglais, souvent même uniquement en anglais. Il s'agit là d'une aliénation psychologique, fruit de la domination économique et culturelle qu'a vécue et vit encore à certains égards le Québec. Cette mentalité ne se change que lentement. Il suffit, pour s'en rendre compte, de constater comment, dans les magasins, nombre de commis francophones, chaque jour encore, rédigent spontanément et le plus naturellement du monde leur facture en anglais.

Cette limitation à la liberté d'expression constitue donc une médecine sociale absolument nécessaire pour enrayer un mal trop évident. Admettre partout l'affichage bilingue, comme le voulait la loi 22 et auquel voudrait revenir le Parti libéral constitutionniste, eu égard à cet objectif, une erreur grave. Le jour où les mentalités auront suffisamment

changé dans la société québécoise, la limitation actuelle à la liberté d'expression dans l'affichage ne sera évidemment plus nécessaire: on fera alors spontanément ce que la loi prescrit actuellement de faire.

Il faut reconnaître cependant que cette médecine fait davantage mal aux anglophones qu'aux francophones. Les anglophones voudront bien admettre cependant, sans évidemment que chacun en soit individuellement responsable, qu'ils ont collectivement contribué, en raison de leur situation de force, à l'aliénation culturelle du Québec. Ils ont donc aujourd'hui la responsabilité comme Québécois, même si cela peut leur en coûter, de participer à cette libération culturelle de l'ensemble des Québécois.

Cela devrait-il se faire cependant en renonçant à leurs droits en tant que minorité culturelle? C'est là l'autre volet du problème et, au fond, le plus sérieux. Les Québécois anglophones voient dans la règle de l'affichage unilingue une sorte de symbole. En voulant, disent-ils, effacer du paysage du Québec toute trace d'anglais, le gouvernement manifeste qu'il veut éliminer en fait la communauté anglophone elle-même.

Il y a dans cette réaction une vérité: l'identité française du peuple québécois ne peut pas s'affirmer en ignorant qu'une partie numériquement importante de ce peuple s'exprime d'abord en anglais. On ne peut pas non plus refouler cette portion du peuple dans une existence purement privée. Il faut que cette communauté puisse s'exprimer publiquement en anglais.

Pour les raisons expliquées plus haut, on ne peut sans se contredire généraliser, sur tout le territoire, l'affichage et l'utilisation des raisons sociales bilingues. La solution ne peut être que le résultat d'un compromis. L'article 24 de la Charte prévoit déjà un affichage administratif bilingue, avec prédominance du français, dans les municipalités majoritairement anglophones. Il suffirait d'étendre cet article à l'affichage commercial et à l'usage des raisons sociales. C'est là, nous semble-t-il, une solution honorable et réaliste.

Jean-Pierre PROULX

LETTRES AU DEVOIR

■ Question de légitimité

(Lettre adressée à M. Pierre E. Trudeau, premier ministre du Canada)

Une fois de plus M. Trudeau, vous nous avez clairement démontré que votre mépris n'a d'égal que votre malhonnêteté politique. Après le long chapelet de qualificatifs grossiers que vous avez utilisés contre tous ceux qui se sont opposés à vous, de Loucheud à Peckford, en passant par l'ami Joe... voilà que vous reprenez maintenant les slogans de Claude Ryan pour vous en prendre à René Lévesque.

En fait de légitimité, vous n'avez de leçons à faire à personne! Notre système parlementaire fait que votre parti a le pouvoir sans avoir plus de 50% du vote populaire, tout comme c'est le cas du Parti Québécois à l'Assemblée nationale. Mais en plus d'avoir ce handicap «moral», sinon politique, votre gouvernement porte deux boulets assez lourds en termes de légitimité.

1) n'ayant aucun député élu dans les trois provinces les plus à l'Ouest, sans parler du Manitoba où vous n'en avez qu'un, ce même système parlementaire fait que vous n'êtes absolument pas «représentatif» de cette partie du pays;

2) après que 40% des Québécois vous aient dit NON, la représentativité de cette bande d'inconnus rouges que vous avez entraîné avec vous depuis tous les coins du Québec jusqu'à la Chambre des Communes n'est certainement pas à la hausse.

Non seulement vous êtes-vous mis à dos à peu près toutes les organisations politiques existantes, mais vous devrez bientôt choisir entre vos deux seuls alliés majeurs: ou vous acceptez d'imposer l'article 133, et vous vous aliénez la population de l'Ontario en plus de son gouvernement, ou vous refusez et vous perdez le N.P.D. ainsi que ce qui vous reste de la population francophone, au Québec comme ailleurs.

Si la légitimité d'un gouvernement tient à un référendum, j'aimerais voir ce qui resterait de la votre après un référendum «de côte à côte» où vous vous mesureriez à peu près à toutes les machines politiques du pays au sujet de votre présent «coup de force».

Non M. Trudeau, la légitimité d'un gouvernement tient à son respect des lois, et personne n'amène le gouvernement Lévesque devant les tribunaux pour n'avoir pas déclenché des élections à votre guise. Votre gouvernement par contre, semble plutôt hésitant à retourner voir la Cour Suprême, depuis l'affaire du Sénat...

Laissez donc Ryan dire ses âneries et retournez prospecter le pétrole en Arabie ou ailleurs, au cas où les Albertains se décideraient les premiers à quitter votre fédération.

Jacques ROBERT

Ottawa 8 décembre

■ Diane Dufresne et les Calchakis

Le soir du 8 décembre plusieurs milliers de personnes s'étaient entassées dans les gradins du Forum, à Montréal, pour assister au spectacle de Diane Dufresne, la reine québécoise du Rock. Des personnalités étrangères du monde du spectacle étaient venues, même de loin, pour célébrer cet événement. Un fulgurant article de Nathalie Petrowski paru dans LE DEVOIR du 10 décembre a permis à ceux qui n'y avaient pas assisté de se faire une idée de cette grandiose et bruyante manifestation.

Notre journaliste inspirée n'a pas hésité à présenter Diane Dufresne comme la synthèse de Maria Chapdelaine, Alys Robi, Maria Goretti, sans oublier l'Immaculée Conception. Cette évocation pour le moins inattendue de la Vierge Sainte à propos d'un spectacle de Rock a sans doute été suggérée à Nathalie Petrowski par le fait que le *show* de Diane Dufresne avait eu lieu (hasard ou préméditation?) le jour même où la chrétienté universelle célébrait la fête de la conception immaculée de Marie, la mère du Fils de Dieu fait homme. Sauf erreur, c'est même la seule mention que l'on ait pu relever dans LE DEVOIR (journal d'inspiration catholique, selon sa constitution) de cette grande fête chère depuis des siècles aux chrétiens du monde entier, cette célébration rappelant la victoire éclatante sur le mal réalisée par Dieu en Marie, symbole et annonce de la rédemption finale de l'humanité.

Le lyrisme enflammé de Nathalie Petrowski s'est alors donné libre cours non pas pour célébrer la gloire de «la Femme dans la grâce enfin restituée» (Claudel), mais les prouesses érotiques et lascives de notre super-vedette du *showbiz* mises en pleine lumière par un jeu subtil de réflecteurs multicolores et ponctuées par une musique(!) tonitruante amplifiée par une soixantaine d'enceintes acoustiques: de quoi rendre *sourd-dingue* quiconque s'exposerait trop souvent et longtemps à ce bombardement sonore qui n'est guère plus qu'une forme de pollution parmi tant d'autres dont souffre l'homme actuel en son corps et en son âme.

Nathalie Petrowski n'a pas manqué de déclarer que ce *one-woman show*, où Diane Dufresne a commencé par dévoiler sa nudité, serait le symbole de la libération de la femme. Mais comment peut-on être dupe jusqu'à prendre pour l'expression de la libération du sexe et du corps féminins ce qui n'en est qu'une forme d'exploitation, au même titre que la prostitution, la glorification de la *femme-objet* à l'état pur, c'est-à-dire de la femme réduite à l'état de simple objet de contemplation érotique et de *joujou* obscène? Ce que Nathalie Petrowski ose proclamer, dans le titre même de son article, comme étant le *showbiz* «en état de grâce» en est en réalité une vile dégradation, le *showbiz* n'est à l'état de décomposition et de putréfaction cachant sa déchéance sous un revêtement d'oripeaux trompeurs. La pourriture n'est jamais plus répugnante que lorsqu'on la découvre sous les ornements extérieurs les plus rutilants. On frémit d'horreur à la pensée que des milliers de personnes, parmi lesquelles il se trouvait sûrement une majorité de catholiques, ont applaudi frénétiquement à cette espèce de grotesque parodie de l'Immaculée Conception.

Mais c'est assez parlé de ce triste événement. Passons à un autre article plus réjouissant, mais hélas! moins bien mis en évidence, paru dans le même numéro du DEVOIR et consacré au concert que donnait le même jour les Calchakis, ce petit ensemble de musiciens authentiques d'A-

mérique du Sud n'a pas besoin d'une mise en scène tapageuse pour se faire valoir: il leur suffit pour cela de leur immense talent qui rehausse leur simplicité et leur sens naturel de l'humour. Le hasard, ou plutôt la Providence, fait bien les choses. Pendant que Diane Dufresne se déhanchait et se déchainait au Forum à la gloire du rock et de la sexualité, le même soir, à la Place des Arts, les Calchakis avaient inscrit à leur programme la *Missa Criolla* (la Messe créole), qui est une messe catholique dont la musique s'inspire du folklore sud-américain. Gloire soit rendue à Dieu et à l'Immaculée Conception pour ce bon tour joué à Satan! Et Gracias a Los Calchakis pour avoir ainsi lavé l'injure faite à notre foi catholique par une vedette de chez nous et par les grands manitous de l'industrie du *showbiz*. Il vaut la peine d'entendre le *Magnificat*: «Mon âme exalte le Seigneur; Exulte mon esprit en Dieu mon Sauveur!»

Alphonse SAINT-JACQUES

Sainte-Foy, 15 décembre

■ Le choix des handicapés

(Lettre adressée à M. Lionel Bernier vice-président de la Commission santé et sécurité au travail)

Dans votre article-somnifère au DEVOIR du 12/12/80, vous tentez de nous faire croire que la «réadaptation sociale» à la CSST rend justice aux accidentés du travail handicapés de façon permanente et «corrige les injustices flagrantes de votre règlement-maison sur les incapacités (A-30-80) fortement dénoncé par les accidentés (cf. LE DEVOIR, 5 et 11 décembre). Ce que vous racontez sur «l'aide au travailleur handicapé» qui manifeste une volonté de réintégrer le milieu de travail est tous les jours démenti dans la réalité.

En voici un exemple parmi d'autres: le jour même où paraissent vos élocutions mensongères, un de vos agents de réadaptation fermait définitivement le dossier d'Hector Element, un accidenté qui s'était vu accorder le «privilège» de travailler comme un esclave, avec 15 autres handicapés comme lui, pour un employeur subventionné largement par la CSST pour «recycler en industrie» des travailleurs accidentés.

Non-syndiqués, ces ouvriers handicapés sont entièrement à la merci du patron qui reçoit, avec vos subventions, le pouvoir total sur eux et qui ne se prive pas de les mettre à pied ou de les congédier quand bon lui semble. C'est ce qu'il a fait aussi avec M. Element, 13 semaines après le début du contrat, menaçant ainsi tous les autres de subir le même sort, s'ils ne se pliaient pas à ses quatre volontés.

Dans votre article au DEVOIR, vous dites: «s'il perd ce nouvel emploi, il pourra bénéficier une nouvelle fois des services de réadaptation de la Commission». ...Serait-ce que votre agent, M. Brassard, n'aurait pas lu cette partie de votre article? Le jour même de sa publication, il refusait toute aide à M. Element et, en mettant fin à ses indemnités, il lui conseillait avec arrogance, de se chercher du travail lui-même ou de retourner sur le bien-être social.

Non, il ne s'agit pas d'une «erreur exceptionnelle» de M. Brassard. Au contraire, cette politique est quotidiennement appliquée à de nombreux accidentés. Les exemples ne manquent pas.

Vous avez beau dire que la réadaptation est devenue un droit depuis 1978, dans les faits, vous l'accordez comme un privilège, dans le plus parfait arbitraire. Vous ne laissez qu'un choix aux accidentés: accepter l'esclavage ou s'accommoder de la misère!

M. C. LEFEBVRE
et Hector ELEMENT
pour l'Union des travailleurs
accidentés de Montréal

Montréal, 15 décembre

■ Un nom à respecter

Qu'on vienne me dire qu'on ne vit pas dans un monde d'hommes. Non seulement ai-je dans ma jeunesse renoncé à mon nom de famille, que j'aimais pourtant beaucoup, je dois aujourd'hui renoncer à mon nom d'emprunt, à mon nom de famille que j'ai repris et à mon prénom. La ville de Montréal a décidé que je m'appelais ET AL.

Eh oui! envolées mes dernières illusions. Je pensais que les femmes avaient fait quelques pas en avant. La ville s'est chargée de me rappeler à l'ordre en m'envoyant mes factures de taxes foncières. Adieu noms, prénom, Madame, Mademoiselle, je suis devenue ET AL. Les factures sont adressées au nom de l'élément mâle de la copropriété, avec un Monsieur s'il vous plaît, et ET AL.

À titre d'unique autre propriétaire de la copropriété, avec les mêmes privilèges et les mêmes obligations que mon propriétaire, j'ai le droit de réclamer qu'on m'appelle par mon nom. J'ai eu beau dire à la ville que je préférais mon nom à ET AL, j'ai eu beau lui suggérer d'adresser les factures au nom de Madame... ET AL, s'il lui fallait absolument un ET AL' elle fait la sourde oreille.

Carmen BOULANGER

Montréal, 25 novembre

NDLR — Formule en usage dans les pays de langue anglaise, surtout dans les domaines juridique et administratif, ET AL. est en réalité l'abréviation de la locution latine Et alii qui signifie: et les autres. Ainsi, quand la Ville adresse une facture de taxe foncière à un contribuable qui n'est pas l'unique propriétaire ou locataire du bien impossible, il est précisé Et AL. en l'occurrence M. Boulanger et les autres. Il pourrait tout aussi bien s'agir de Mme Boulanger ET AL. Il ne faut pas y voir l'ombre d'une discrimination.

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne: \$70.00 par année; six mois: \$38.00; trois mois: \$27.00. À l'étranger: \$75.00 par année; six mois: \$41.00; trois mois: \$29.00. Editions du samedi: \$19 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361
(lignes groupées).

DOCUMENTS

L'Union nationale et la Constitution

M. Michel Lemoignan, chef
intérimaire de l'Union nationale,
a fait le 17 décembre devant
le Comité mixte spécial des
Communes et du Sénat sur la
constitution une intervention
dont voici de larges extraits.

Notre parti a connu au cours des 45 dernières années, des hauts et des bas, passant à tour de rôle du pouvoir à l'opposition. Toutefois, ce qui a toujours fait notre force depuis notre apparition sur la scène politique québécoise, ce qui nous a permis de revenir constamment à la charge c'est, à mon avis, nos racines autonomistes et fédéralistes qui reflètent assez fidèlement cette double réalité politique qui caractérise les québécois, non seulement de nos jours, mais bien depuis le tout début de la fédération canadienne en 1867.

Au cours du référendum du 20 mai au Québec, l'Union nationale s'est battue sous la bannière du NON. Face à une question posée par le gouvernement du Québec nous demandant de choisir entre la voie de la souveraineté-association et la voie du fédéralisme, notre décision a été claire: nous avons opté pour le maintien d'un cadre fédéral.

Ce choix serait le même aujourd'hui face à une question identique, parce que nous croyons, tel que nous l'avons dit en commission parlementaire à l'Assemblée nationale du Québec le 14 août, que «le fédéralisme... constitue le meilleur mode de gouvernement capable de maintenir l'unité du Canada tout en permettant à chacune de ses composantes de se développer et de s'épanouir selon ses caractéristiques propres».

Comme à l'époque de Duplessis et

de Johnson, notre attachement à la formule fédérative n'a rien d'aveugle. Il tire sa raison d'être non seulement d'un bon naturel qui vient du cœur, mais aussi, et surtout, d'une évaluation réaliste des possibilités qui s'offrent au Québec dans un contexte de négociation globale de la constitution canadienne.

Mais le cadre fédéral que nous favorisons est basé sur un certain nombre de principes dont le fondement repose sur un mariage entre deux notions qui, loin de s'opposer, sont, en réalité, complémentaires, c'est-à-dire d'une part, le fédéralisme canadien avec ses exigences et, d'autre part, le nationalisme québécois avec ses particularismes. (...)

Loin de minimiser le Canada, notre vision politique a toujours voulu que l'affirmation québécoise devienne un facteur d'enrichissement pour tous les Canadiens tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières. Nous ne croyons pas que le nationalisme sain et normal du peuple québécois conduise nécessairement à l'Etat-nation, là où veut nous conduire le Parti québécois. Pour notre part, je pense que la preuve est faite que nous voulons partager avec d'autres la propriété d'un grand pays. (...)

En matière de rapatriement, le conflit majeur depuis 53 ans porte essentiellement, non sur le fait de rapatrier au Canada l'AANB, mais bien sur le moment, sur la manière de le faire et sur la formule d'amendement qui doit nécessairement l'accompagner.

Nous sommes convaincus que toute cette question de rapatriement sert présentement de subterfuge au gouvernement fédéral pour justifier devant l'opinion publique cana-

dienne le recours à une action unilatérale de la part d'Ottawa et la modification immédiate de la constitution canadienne par un parlement étranger, c'est-à-dire le parlement du Royaume-Uni, sur deux points fondamentaux où il n'y a pas accord entre les deux ordres de gouvernement: l'heure actuelle soit l'introduction du référendum comme formule d'amendement et l'enchaînement d'une charte des droits et des libertés. (...)

Le rapatriement proprement dit n'a, en réalité, qu'une portée symbolique. Ce qui compte, ce qui va changer vraiment quelque chose, c'est ce qui accompagne le rapatriement, à savoir le référendum comme formule d'amendement et l'enchaînement d'une charte des droits et des libertés. Si au moins ces changements étaient le fruit d'un consensus entre les deux ordres de gouvernement, il y aurait déjà moins matière à critique. Mais, que ces changements soient imposés unilatéralement et immédiatement par un seul ordre de gouvernement, c'est injuste, c'est arbitraire, c'est carrément inacceptable.

Le gouvernement fédéral s'arroge, à lui seul, la propriété de la constitution et il impose arbitrairement sa conception du fédéralisme et sa vision de l'avenir. Celle-ci est brutalement claire: finis les rêves d'égalité de statut constitutionnel des deux ordres de gouvernement! Que la commission Pépin-Roberts proclame solennellement ce principe «sans aucune hésitation» comme une pierre angulaire du fédéralisme canadien, cela a peu d'importance. (...)

Au-delà de la nature unilatérale du geste d'Ottawa, le projet de résolution nous fournit un très bel exemple

Suite à la page 14

Réponse à un groupe d'intellectuels du Québec



par Pierre Elliott Trudeau

Dans cette lettre ouverte à un groupe d'intellectuels du Québec, le premier ministre, M. Trudeau, répond aux auteurs d'un texte publié dans LE DEVOIR du 11 décembre sous la signature de Michèle Lalonde, Hélène Pelletier-Baillargeon, Paul Chamberland et Denis Monière, texte qu'appuyaient en outre une vingtaine d'intellectuels et artistes souverainistes, notamment Pierre Vadeboncoeur, Marcel Rioux, Michel Tremblay, Charlotte Boissoli, Gilles Vigneault, Guy Rocher, Jacques, Madeleine et Marcelle Ferron, Fernand Dumont et Yves Martin. Dans cet article, les signataires dénonçaient les propos tenus par M. Trudeau le 30 novembre au cours d'un dîner-bénéfice du Parti libéral du Canada à Montréal. Le premier ministre avait alors refusé le témoignage des intellectuels souverainistes du Québec et déploré qu'ils fussent coupés du peuple.

référéndum.

Aujourd'hui les ostraciseurs se plaignent d'être ostracisés. Mais de quoi s'agit-il au juste? D'un simple discours que j'ai prononcé à Montréal et qui m'a valu une réponse outrée d'un groupe d'intellectuels et d'artistes souverainistes dans LE DEVOIR du 11 décembre. Les signataires de ce texte m'accusent de faire revivre le duplisme des années cinquante et de vouloir faire taire la critique. Ils m'accusent de vouloir ramener le Québec à l'unanimité obscurantiste d'antan, de nier le droit à la dissidence

et de rejeter le pluralisme intellectuel.

Que répondre à ces gens qui depuis des années ont joui d'une totale liberté d'expression et d'un généreux accès à des institutions fédérales comme Radio-Canada et l'ONF pour défendre leur thèse souverainiste? A dénoncer, comme ils le font, un totalitarisme fédéral si manifestement inexistant, ils se discréditent eux-mêmes auprès du peuple québécois qu'ils veulent désespérément gagner à leur cause.

Aussi bien est-ce pour l'honneur de l'esprit et par respect pour le métier

d'intellectuel et d'artiste que je prends la peine de répondre à leurs accusations.

1) Je réponds d'abord que contester les idées des intellectuels et des artistes souverainistes, ce n'est pas contester leur droit de s'exprimer et encore moins leur droit à la dissidence.

En critiquant l'establishment péquiste, j'ai tout simplement exercé, comme Canadien, le même droit à la dissidence que je reconnais aux souverainistes dans un Québec où la tentation de l'unanimité n'est pas du côté qu'ils disent.

2) Affirmer qu'il y a un divorce entre les intellectuels souverainistes et le peuple québécois, c'est constater un fait. Ce n'est pas forcément recourir à un argument démagogique. Ce n'est pas nécessairement mépriser les intellectuels et faire taire la critique. Ni non plus inviter à la «méfiance et au soupçon généralisé».

3) Je ne récusé pas le témoignage des souverainistes parce qu'ils s'opposent à notre projet de rapatriement et à nos politiques. Je récusé leur témoignage parce qu'il est fondé sur une condamnation préalable du fédéralisme sous toutes ses formes et sur le choix de la souveraineté-association, voire de la sécession pure et simple, comme solution de rechange.

Condamner «le coup de force du fédéral» et exiger, comme le font les péquistes, l'unanimité des provinces avant de renouveler la fédération canadienne est une forme d'impoture.

Cela revient à exiger des fédéralistes qu'ils s'en remettent au gouvernement anti-fédéraliste de M. Lévesque pour décider de l'avenir constitutionnel du Canada. Avouez que c'est gênant, surtout lorsque l'on sait que les visées souverainistes de ce même gouvernement viennent d'être clairement désavouées au référendum de mai dernier.

4) A ceux qui m'accusent de vouloir faire taire la critique et de revenir au duplisme, je rappelle simplement que Duplessis ne répondait pas aux objections «des joueurs de piano» et des «pelleurs de neige», il leur coupait les vivres. Et dans les pays où existent de véritables goulags, le pouvoir ne discute pas avec les intellectuels. Au mieux il les ignore. Au pire il les enferme.

5) A mes interlocuteurs qui réclament le droit de contester le pouvoir, j'aimerais faire remarquer que le pouvoir s'exerce aussi à Québec. En devenant les chantres inconditionnels du gouvernement péquiste, certains artistes et certains intellectuels québécois (et Dieu nous garde de généraliser) ont rabaisé leur mission au niveau de la partisanerie. Qu'ils ne s'étonnent pas d'être traités comme des partisans.

6) L'intelligentsia de tous les pays a tendance à se donner le beau rôle et à croire qu'elle est automatiquement du côté de la liberté et de la justice. Pourtant Jean-François Revel a démontré à l'évidence que la masse des intellectuels qui se prétendent de gauche dans nos démocraties modernes est profondément travaillée par ce qu'il a si justement appelé la tentation totalitaire. Les nœurs n'échappent pas à la règle.

Les vrais prophètes de la liberté et de la justice ont toujours été des solitaires qui ont payé de leur personne pour accomplir leur mission.

Lorsqu'il y a une pléthore de prophètes et qu'ils jouent les persécutés pour authentifier leurs missions, les honnêtes gens se méfient. Et ils ont bien raison.

1759. Le lac Simcoe s'est d'abord appelé Lac aux Claires; Simcoe opéra cette transformation pour commémorer le nom de son père.

W.L. Morton (The Kingdom of Canada) à la page 195, a synthétisé cette politique anglicisante et anti-française de Simcoe: «How ardent was the Governor's dream of a Britain in the heart of America was revealed by his plans for the capital of the colony. The river La Tranche was renamed The Tames and planned a new London in its mid course, surrounded by settlements and counties named after the suburbs and home counties of London.» Fred Landon (Western Ontario and the American Frontier) à la page 3, abonda dans le sens de Morton lorsqu'il écrit: «In his (Simcoe's) official position in Upper Canada, there was something almost childish and confiding in his belief that every jot and tittle of the British Constitution should have its place in the life of the frontier community.»

Mais c'est Percy J. Robinson (Toronto during the French Regime) qui, aux pages 216 et 219, a le mieux stigmatisé la volonté bien arrêtée de Simcoe de détruire en Ontario tout vestige d'un passé français fort honorable et dont tout Canadien anglophone comme francophone devrait être fier: «From Brûlé to Péré and Joliet to Hennepin and LaSalle and Tonti of the Iron Hand, to Denonville and the magasin royal to Fort Toronto and Baby (...) the record is scarcely broken and runs back three centuries to the arrival of the white man in Canada. But so completely has Simcoe's ideal of a New England in Upper Canada been realized that Toronto, the citadel of British sentiment in America, and Ontario, the most British of all the provinces, retain in place-name or recording tablet scarcely a vestige of all that happened before the coming of that most loyal of all loyal governors (...) The last Frenchman (Rousseau) of Toronto was to welcome a governor (Sm Simcoe) who proceeded at once to wipe out all the traditions of the French Regime.»

Dans une lettre qu'il adressait, en mars 1849, à Egerton Ryerson, créateur du système scolaire ontarien, Monseigneur de Charbonnel déclarait sans ambages: «We must have and we will have the full management of our schools as well as Protestants in Lower Canada». On cueille cette remarque lapidaire dans l'ouvrage de N. Burwash (Egerton Ryerson, The Makers of Canada, p. 215).

Monseigneur de Charbonnel, deuxième évêque de Toronto, manifestait alors un optimisme par trop exagéré. Pendant les cent ans qui suivirent et jusqu'à nos jours, bon nombre de Franco-Ontariens s'égosillèrent en répétant ce slogan: la minorité franco-catholique de cette province voulait être traitée, dans le domaine scolaire, de la même façon — avec justice et générosité — que l'était la minorité anglo-protestante du Québec. Rien de plus, mais rien de moins. Tous ces efforts se révélèrent partiellement vains: en font foi les crises récentes de Penetanguishene, de Windsor et de plusieurs autres localités.

Quel est pour nous, Franco-Ontariens le devoir de l'heure?

Guillaume le Taciturne a dit: «Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer». Nos pères ont entrepris dans des conditions extrêmement pénibles et ils ont persévéré en dépit de tous les obstacles. Faisons comme eux!

Dans l'un de ses chefs d'œuvre, Edmond Rostand prête à son coq Chantecler le magnifique alexandrin que voici: «C'est la nuit qu'il est bon de croire à la lumière». Chantecler a bien raison. C'est surtout pendant la nuit — même la plus sombre — qu'il faut croire à l'aube, à l'aurore, à la lumière, au soleil, à des lendemains qui chantent...

Les heures difficiles de la francophonie ontarienne

par Séraphin Marion

Historien et homme de lettres, l'auteur s'emploie à faire connaître et à défendre la cause des Franco-Ontariens depuis plus d'un demi-siècle.

La francophonie ontarienne connaît actuellement des heures difficiles. De décennie en décennie, son taux d'anglicisation s'accroît. Au train où vont les choses, cette francophonie pourrait bien devenir, au cours du siècle prochain, une portion infinitésimale de la population de la province. Elle a certes déjà obtenu quelques privilèges, quelques mesures administratives qui lui sont favorables; mais ces concessions sont soumises à l'arbitraire et révoquées en tout temps. La plupart d'entre elles ne sont inscrites dans aucune loi.

Quelles sont les causes de ce phénomène? Avant de répondre à cette question, il convient de dresser une toile de fond afin de situer le problème dans des perspectives exactes.

Depuis 1608, alors que Champlain fonda Québec, jusqu'à 1760, donc pendant un siècle et demi, l'Ontario fut un territoire français. Les premiers Ontariens, d'origine européenne, parlaient français. Dans les canots des premiers explorateurs du 17^e siècle qui ont sillonné l'Ontario dans tous les sens, c'était en français qu'on chantait. Dans les premières habitations des pionniers, c'était le français qu'on entendait.

Ce sont des missionnaires français — les Brébeuf, les Salembert, les Jolies et leurs compagnons — les saints martyrs canadiens qui ont versé leur sang sur le sol ontarien, à Midland. Ils ont ainsi jeté dans notre province les fondements d'un christianisme authentique et sublime.

Parkman, grand historien américain, a rédigé sur ce sujet d'émouvants paragraphes. Il a conclu par une phrase haute en couleur, frappée en médaille, une phrase qui devrait être insérée dans tous nos manuels d'histoire: «Their virtues shine amidst the rubbish of error like diamonds and gold in the gravel of the torrent.» Oui, certes, leurs vertus brillent parmi les débris de l'erreur comme des diamants et des pépites d'or dans le gravier du torrent.

Pour se rendre de Québec à la Louisiane, les coureurs de bois — qui pour-

raient tout aussi bien s'appeler coureurs de lacs, de fleuves et de rivières — devaient remonter le Saint-Laurent franchir les Grands Lacs, donc l'Ontario, atteindre la rivière des Illinois puis entrer dans la «Grande Rivière», c'est-à-dire le Mississippi, et finalement fouler le sol de la Nouvelle-Orléans, en Louisiane, où le Mississippi jette ses eaux dans le golfe du Mexique.

Cette immense ligne de communication nécessitait une protection militaire. Pour répondre à ce besoin, la construction de forts s'imposait. Et c'est ainsi que s'élevèrent le fort Frontenac, aujourd'hui Kingston, en Ontario, le fort Niagara, le fort Rouillé, à Toronto, et plusieurs autres. La rivière des Illinois et le Mississippi furent aussi munis de quelques forts.

Tous ces preux, paladins des temps modernes, s'étaient forgé une âme d'un métal exceptionnel.

Ces pionniers de la civilisation française en Amérique du Nord durent faire face à des ennemis toujours supérieurs à eux quant au nombre. Ainsi ils gagnèrent peu de batailles, mais ils s'immortalisèrent dans quelques rares victoires. Le professeur Arthur Lower a souligné avec force une caractéristique majeure du Canada français d'autrefois: «The resistance of the few to the many.» La résistance d'une poignée de soldats contre un grand nombre d'ennemis: synthèse élogieuse de l'épopée des Français au Canada avant 1760.

Trop immense, cet empire français en Amérique du Nord s'effondra sur les Plaines d'Abraham. Mais, comme l'affirme avec pertinence l'historien E.C. Woodley: «The lilies of France have faded, but the fragrance of brave deeds still remains.» On ne saurait mieux dire: dans le Canada français d'aujourd'hui, ce parfum des lis subsiste encore.

Après la Révolution américaine, les loyalistes anglo-saxons, les «United Empire Loyalists» refusèrent de se fondre dans le «melting pot» des États-Unis. Ils abandonnèrent leurs terres, leurs biens. Ils quittèrent ces colonies américaines

devenues indépendantes et, après de difficiles pérégrinations, ils vinrent s'établir un peu partout au Canada et notamment en Ontario. C'est ainsi que l'Ontario se peupla soudainement et rapidement d'Anglophones alors que le Québec demeura majoritairement francophone.

Le premier obstacle majeur à l'épanouissement de la culture française en Ontario surgit avec l'établissement de notre troisième constitution: L'Acte constitutionnel de 1791. Il sépara notre pays en deux parties: le Bas-Canada ou le Québec francophone et le Haut-Canada ou l'Ontario anglophone. Et c'est lord Simcoe qui devint le premier lieutenant-gouverneur de cette province. C'est lui qui en a posé les fondements. Fondements britanniques — «British to the core» — anglicans et carrément antifrancophones, d'après le témoignage de plusieurs historiens anglophones. En en prenant connaissance, on comprend beaucoup mieux les obstacles que durent surmonter, contourner ou écarter les Franco-Ontariens pour assurer, de 1791 jusqu'à nos jours, le maintien du français dans leur province.

D'abord le témoignage de D.B. Read (The Life of General John Graves Simcoe, Toronto, 1901, p. 71): «Lieutenant-Colonel Simcoe burned with the desire to meet an armament of Frenchmen to whom he owed a deadly hostility on account, it maybe, of his father having met death while engaged in the King's service upon the important expedition against Quebec in 1759.» En lisant ces lignes, on s'imaginerait que le père de lord Simcoe est mort au champ d'honneur en combattant les Français sur les Plaines d'Abraham. Penser ainsi serait une erreur grossière. Et c'est un autre historien W.R. Riddell (The Life of John Graves Simcoe, Toronto, 1926, p. 20) qui dit là-dessus toute la vérité: le père de Simcoe fut victime d'une pneumonie à bord du Pembroke, le 15 mai 1759!

Le même historien manifeste bien les sentiments dont le premier lieutenant-gouverneur de l'Ontario était animé dès le début de son administration: «One of the first acts of Simcoe, after the Legislature rose was to appoint lieutenants of counties as in England (...) This he did on the principle of making Upper Canada as nearly as possible an image and transcript of Britain.» (p. 189) Le piquant de cette affaire, c'est que le duc de Portland, alors secrétaire d'État désapprouvait cette décision en invoquant la pertinente raison que voici: «To assimilate a Colony in all respects to the Mother Country is not pos-

sible and, if possible, would not be prudent.»

Selon le même historien, au mois d'août de l'année 1793, de sa propre autorité, Simcoe remplaça le nom de la ville de Toronto par celui d'York. La raison? Le duc d'York, fils du roi, venait de remporter une victoire sur les Français, à l'issue d'une bataille dans la Hollande. (p. 192)

La page 240 du même ouvrage décrit le caractère et la mentalité de Simcoe: «He is a man warm and sanguine temper that will not let him see any obstacle to his view (...) he seems bent on copying all the subordinate establishment without considering the great disparity of the two countries in every respect.»

En Angleterre, l'Eglise anglicane est l'Eglise établie, «The Established Church». Comme bon nombre d'Anglicans de stricte obédience, Simcoe désirait qu'il en fût ainsi au Canada, en général, et dans l'Ontario, en particulier. Si non en droit, du moins en fait, l'Eglise anglicane était l'Eglise établie en Ontario. Une

preuve entre plusieurs autres? La célébration des mariages entre Protestants était réservée au clergé anglican. Ce dont se plaignaient amèrement le clergé baptiste et le clergé presbytérien dont, pendant plusieurs années, la célébration des mariages était tenue pour illégale. Il s'ensuivait que les enfants issus de ces mariages étaient réputés bâtards.

Simcoe remua ciel et terre pour fonder à Toronto une université qui émergerait aux fonds publics, mais dont tous les professeurs seraient anglicans: la conception qu'il se faisait de l'Ontario modelé sur la constitution britannique imposait cette fondation anglicane. On trouve cette remarque intéressante dans l'ouvrage de Fennings Taylor (The last three Bishops appointed by the Crown, page 200).

Un ouvrage de Marcus Van Steen (Governor Simcoe and his Lady) à la page 72 signale que, en vertu d'une proclamation, la rivière connue sous le nom de La Tranche, en Ontario, devint le Tames River, comme à Londres. Le vieux poste français appelé Rouillé fut détruit en

DU BOEUF AU MENU?

Boeuf bourguignon?
Rôti de boeuf?
Bifteck?

Voici, pour l'accompagner, trois bons vins de table importés et mis en bouteille par notre Société des alcools.

Ils sont offerts chez les épiceries licenciées et dans toutes les succursales de la cave à vin des Québécois.



Côtes du Rhône, A.C. 750 ml prix S.A.Q. \$4.75

Cuvée des Patriotes, rouge, 750 ml prix S.A.Q. \$3.45

Don Quichotte, 750 ml prix S.A.Q. \$3.75

Secours dans les centres sportifs

(Lettre adressée à Jean Emond, directeur des Sports et Loisirs de la Ville de Montréal.)

Nous sommes tous des usagers du Centre sportif Claude-Robillard et, suite à un tragique incident survenu le 3 novembre dernier à ce dit centre, nous écrivons pour demander que des mesures soient prises pour remédier à une situation inexcusable.

Il y a quelques semaines, nous étions témoins dans un grand centre sportif de Montréal, le Centre-Claude-Robillard, d'un tragique incident qui aurait, peut-être, pu être évité. Un homme dans la cinquantaine s'était écroulé sur la piste intérieure de jogging, victime d'une crise cardiaque. L'homme était étendu sur les bords de la piste, entouré de plusieurs curieux qui rendaient encore plus difficile la circulation d'air autour de la victime.

Aussi incroyable que cela puisse être, il

n'y avait personne dans tout cet immense complexe sportif, malgré le grand nombre de ses usagers, pour porter secours à la victime et lui administrer les premiers soins.

Par l'intercom, on demandait l'aide de tout médecin qui serait sur les lieux et les gens en service au centre couraient en tous sens sans paraître vraiment savoir que faire.

Par chance, un jeune homme avec une certaine expérience en techniques de ramassage était présent et il tenta de son mieux de ranimer la victime. Mais plus les minutes passaient, plus il devenait évident que les chances de l'homme de revenir à lui s'envolaient.

Ce ne fut qu'après plus d'une dizaine de minutes, que des secours, par l'entremise d'une équipe de Télé-Médec, arrivèrent.

Durant tout le déroulement de ce tragique incident, il n'y avait eu personne pour prendre charge et faire évacuer la piste et surtout pour disperser la foule autour de l'inconscient jogger.

Il est inconcevable qu'un centre sportif aussi fréquenté que celui de Claude Ro-

billard, par des clientèles de tous les âges et de tous les niveaux de forme physique, ne soit pas préparé à faire face à des éventualités de ce genre. Il devrait y avoir une équipe para-médicale en fonction en tout moment, préparée et entraînée à agir promptement et efficacement dans des situations d'urgence.

Peut-être que rien n'aurait pu sauver la vie de l'homme, mais on ne peut certes se permettre d'être aussi mal préparé à faire face à des situations d'urgence qui ne peuvent manquer de survenir dans un centre sportif.

Pierre GÉLINAS

Montréal, 28 novembre

SUCO

par la solidarité des peuples
le monde s'organise

Le Guatemala au bord de la révolution

Suite de la première page

se réfugier aux États-Unis avant d'annoncer sa décision.

Le gouvernement du président Lucas s'efforce de projeter l'image de l'arbitre pris entre deux feux, entre l'extrême-gauche et l'extrême-droite. Le général se plaît à rappeler qu'il est personnellement de «centre-gauche» mais, hormis ses plus fidèles partisans, il n'a guère réussi à convaincre. Les témoignages sur les enlèvements par des «hommes en uniforme vert olive» et sur l'utilisation des véhicules de la police ou de l'armée se font de plus en plus nombreux. Même les statistiques de

la Police nationale pour 1979 contredisent la thèse gouvernementale: 3,252 morts attribués aux escadrons de la mort (extrême-droite) contre 81 aux guérilleros.

Qui est donc le maître d'oeuvre de la campagne de répression? S'appuyant sur des sources gouvernementales, M. Venicio Cerezo Arevalo, secrétaire-général de la démocratie-chrétienne, affirme qu'il s'agit «d'un comité de militaires, paramilitaires et grands propriétaires terriens». Ces déclarations, ainsi qu'une violente sortie contre «la farce électorale», qui se déroule tous les quatre ans pour doter le pays d'un président militaire, ont largement trouvé écho dans la presse. La question qui est dans l'esprit de chacun (car elle n'est pas sur toutes les lèvres)

est combien de temps encore reste-t-il à vivre à M. Cerezo?

Les causes de la répression sont complexes mais il faut d'abord les chercher dans l'extrême polarisation de la structure sociale: 2,1% de la population détiennent les deux tiers de toutes les terres arabes, dans un pays où 60% de la population active travaille dans l'agriculture. Cela signifie qu'au moins un demi-million de paysans (sur une population de six millions) sont sans terre.

Depuis 1970, les salaires ont augmenté de 54,6% en valeur absolue, ce qui représente en fait une baisse de 31% du pouvoir d'achat. Le salaire minimum d'un travailleur agricole est de \$3,20 (OS) par jour, ce qui est bien en deçà du minimum vital, comme le reconnaît le ministre du

travail lui-même. De plus, les associations de campesinos (paysans) se plaignent du fait que des fringues (propriétaires terriens) ne versent pas le salaire prescrit par la loi.

S'ajoutent aux bas revenus une pléthore de problèmes sociaux qui y sont rattachés: 80% des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition; 63% de la population âgée de 7 ans ou plus est analphabète; le taux de mortalité infantile est parmi les plus élevés en Amérique, 83 enfants sur 1000 meurent avant d'avoir un an.

Outre les graves tensions sociales, on constate un «blocage» du système politique: un pouvoir exécutif militaire tout-puissant et un congrès sans véritable rôle

législatif ni d'opposition. L'absence de liberté réelle pousse les voix dissidentes à avoir recours à des moyens «répréhensibles» (manifestations, distributions de tracts, etc...) ou carrément illégaux (guérilla) qui appellent la répression.

«Le Guatemala n'a pas à recevoir de leçon de démocratie des gringos» répète le général Lucas. «Amnesty International n'est qu'un écran de fumée derrière lequel se cache le communisme international», soutient un ex-ministre de l'Intérieur. Pendant ce temps, M. et Mme Garcia sont toujours sans nouvelles de leur fils disparu et ils ont pris l'habitude d'aller à la morgue tous les jours pour assister à l'identification des cadavres.

(À suivre)

Les principaux anniversaires célébrés en 81

par Bernard Racine
de la Presse canadienne

Parmi les anniversaires qui seront célébrés en 1981, les plus importants sont probablement le tricentenaire de l'État de Pennsylvanie, le 150^e anniversaire de la création de la Belgique et le centenaire de la découverte du vaccin par Pasteur.

C'est le 4 mars 1681 que le roi d'Angleterre Charles II émettait la charte de Pennsylvanie, accordant le territoire de l'État à William Penn, qui y installait une colonie au cours de la même année.

En 1831, le Belgique se séparait de la Hollande et choisissait comme roi le prince Léopold de Saxe-Cobourg, oncle de la future reine Victoria.

C'est en 1881 que le savant français Louis Pasteur découvrait le principe de l'immunisation contre les maladies au moyen du vaccin.

Mais l'année 1981 amènera nombre d'autres anniversaires moins importants.

Il y aura 50 ans, qu'en mai 1931, le professeur suisse Auguste Piccard, effectuait une ascension de 50,000 pieds en ballon et devenait le premier humain à s'élever jusqu'à la stratosphère.

La même année, le roi Alphonse XII fuyait l'Espagne et la république y était proclamée tandis que le Parlement britannique proclamait le statut de Westminster qui définissait le rôle des dominions.

Il y aura 100 ans, qu'en 1881, le tsar de Russie Alexandre II était assassiné par un terroriste.

La même année, le président des États-Unis James Garfield, entré en fonction en janvier, est l'objet d'un attentat le 2 juillet et succombe à ses blessures le 19 septembre. Le vice-président Chester Arthur lui succède.

Il y aura 150 ans, qu'éclatait en 1831, en Irlande, la Guerre de la dime, parce que les Irlandais, en majorité catholiques, refusaient de payer la dime à l'Eglise épiscopale, ce à quoi les obligeait la loi.

La même année, le parlement polonais proclamait son indépendance de la Russie.

Il y a 200 ans, les Américains luttent contre l'Angleterre pour obtenir leur indépendance et le principal engagement de l'année 1781 avait été le siège de Yorktown, en Virginie, qui a mis fin à la guerre de l'indépendance.

Les troupes américaines, commandées par Washington, ont assiégé durant deux semaines la ville où s'étaient retranchés le général anglais lord Cornwallis et son armée de 7,000 hommes, qui ont capitulé sans condition le 19 octobre. A la suite de cette reddition, l'Angleterre a négocié le traité d'indépendance des colonies américaines qui a été signé à Paris deux ans plus tard.

Toujours en 1781, Joseph II, empereur d'Autriche, émet l'édit de la liberté de presse et celui de la tolérance. Ce dernier soustrayait les ordres monastiques de la domination de Rome. Cet édit aura comme principal effet d'entraîner la fermeture de 700 monastères au cours des huit années suivantes et de retourner à la vie laïque environ 36,000 religieux.

En 1581, il y aura 400 ans, Étienne Bathory, roi de Pologne, envahissait la Russie et agrandissait son pays à même les territoires conquis.

◆ Union nationale

Suite de la page 12

nable, avant même que nous nous soyons entendus sur une nouvelle répartition des pouvoirs, que la constitution canadienne altère la souveraineté actuelle des provinces dans ces domaines sans que celles-ci y consentent expressément? (...)

Nous croyons que la précipitation du gouvernement fédéral est prématurée. Traditionnellement nous avons toujours considéré comme prioritaire la conclusion d'une entente entre les deux ordres de gouvernement sur le partage des pouvoirs, avant d'aborder l'insertion dans la constitution d'une charte des droits. En plus, comme il existe un lien direct entre l'inclusion d'une telle charte dans la constitution et la réforme de la Cour suprême — l'autorité chargée de la faire respecter — nous demandons que l'on examine, sérieusement au préalable, l'établissement d'un tribunal constitutionnel proprement dit.

31 décembre

par la PC et l'AP

1979 — 20,000 nouveaux soldats soviétiques sont arrivés en Afghanistan pour combattre les résistants au régime de Babrak Karmal.

1978 — Poursuite des manifestations contre le chah à Téhéran, 200 personnes sont tuées en un seul week-end.

1977 — Le président Jimmy Carter rencontre le chah d'Iran à Téhéran.

1970 — La peine de mort requise contre deux Juifs condamnés en Union soviétique pour avoir tenté de détourner un avion sur Israël est commuée.

1968 — Le Conseil de sécurité de l'ONU condamne Israël à l'unanimité après un raid contre l'aéroport de Beyrouth.

1964 — Le président indonésien Sukarno menace de quitter les Nations-unies si la Malaisie reçoit un siège au Conseil de sécurité.

1956 — Le président Sukarno proclame l'état de siège à Sumatra.

1951 — Le plan Marshall expire à minuit.

1946 — Le président Truman proclame officiellement la fin de la seconde Guerre mondiale.

1919 — La Grande-Bretagne, les États-Unis et le Japon signent un accord sur la Sibirie orientale.

1851 — La constitution autrichienne est abolie.

1494 — Les troupes de Charles VIII entrent à Rome.



◆ Économie

Pourtant, il sera peut-être forcé d'avoir recours à quelques autres moyens — y compris une forme quelconque de contrôle des prix et des salaires — si les prix de la nourriture et de l'énergie continuent de monter et que les travailleurs essaient de compenser par des salaires plus élevés.

M. MacEachen a déclaré que les Canadiens devront accepter un niveau de vie moins élevé pour s'ajuster aux coûts plus élevés de l'énergie, sinon l'inflation risque de monter encore — ce qui pourrait entraîner l'établissement de mesures telles les contrôles des prix et des salaires.

Le fait même de mentionner cette mesure — cinq ans après que les contrôles eurent été imposés pour une période de trois ans — indique nettement l'échec des politiques actuelles contre l'inflation.

M. Peter Martin, économiste en chef chez McLeod, Young, Weir, un courtier en valeurs, déclare: «Ce n'est pas facile. C'est presque impossible à court terme de faire quoi que ce soit contre l'inflation.»

Il précise que les vraies solutions se trouvent dans les réformes à long terme, genre réduction des pouvoirs monopolistiques. Mais il fait remarquer que ce genre d'améliorations n'attire guère la faveur des politiciens, qui doivent songer aux prochaines élections.

Lors des élections du 18 février, le gouvernement éphémère des progressistes conservateurs avait en vain fait appel à l'électorat, les priant d'accepter «une contrariété à court terme pour un profit à long terme».

Ayant le choix entre les taxes beaucoup plus élevées sur l'énergie et la promesse faite par les libéraux de prix moins élevés pour l'essence, les consommateurs ont choisi de reporter les libéraux au pouvoir.

Mais M. MacEachen, devant un déficit budgétaire croissant, a vite appris la leçon de M. Crosbie. Moins d'un mois après avoir été nommé ministre des Finances, il réintroduisait la plupart des mesures du budget fatal de M. Crosbie, à l'exclusion des propositions controversées sur l'énergie.

Même le premier budget présenté par M. MacEachen, à la fin d'octobre, introduisait déjà plusieurs des politiques préconisées par son prédécesseur tory.

Tout comme M. Crosbie, M. MacEachen a refusé de stimuler l'économie à rebours, ayant tiré sa leçon de la dernière récession de 1974-75. A ce moment-là, le gouvernement avait réduit les taxes pour stimuler la demande des consommateurs, contrebalançant par le

fait même le déclin de l'économie américaine.

Mais ces stimulants ont coûté au gouvernement des revenus dont il avait le plus grand besoin, et ont fini par aggraver l'inflation.

Bien qu'ils aient critiqué le gouvernement conservateur, au début de 1980, pour les taux élevés d'intérêt, les libéraux une fois revenus au pouvoir, ont suivi la même orientation, en attendant que l'économie américaine contribue à la reprise de l'économie canadienne.

Mais l'espoir d'une reprise économique d'ici le milieu de 1981 a été annihilé à la fin de l'année lorsque la Réserve Fédérale aux USA s'est attaquée à la croissance de la masse monétaire, dans un effort ultime pour enrayer l'inflation.

Bien qu'ils emploient des méthodes différentes, les États-Unis et le Canada espèrent tous deux que le fait de contrôler la masse monétaire en augmentant les taux d'intérêt va stopper toute pression inflationniste sur l'économie.

Au Canada cette ligne de conduite, appelée monétarisme, est une des armes les plus importantes que le gouvernement utilise contre l'inflation. Mais en 1980, cette méthode a été attaquée de toutes parts et même déclarée inefficace et coûteuse par plusieurs.

Les critiques financiers et politiques font remarquer qu'après l'avoir appliquée pendant cinq ans, les salaires et les prix sont encore en hausse, et partent d'un plateau plus élevé que jamais.

Les spécialistes croient que le monétarisme est ruineux parce que l'économie fonctionne très au-dessous de son potentiel, avec le résultat, entre autres, que les jeunes sont incapables de trouver un premier emploi.

Les adeptes du monétarisme admettent que cette formule n'a pas donné les résultats attendus, mais la Banque du Canada et le gouvernement estiment qu'il faut plus de temps pour arriver à des résultats.

Bien que les deux grands partis aient montré peu de différence dans l'usage qu'ils ont fait des leviers économiques en 1980, on a pu constater, d'autre part, que les libéraux voulaient contrôler davantage l'industrie à partir d'Ottawa. Le premier signe est venu le printemps dernier lorsque les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont convenu de donner \$200 millions en garanties de prêt pour aider la compagnie Chrysler Canada en difficulté.

Chrysler est la troisième plus grande compagnie d'automobiles.

Dans le passé les gouvernements avaient offert des garanties de prêt pour aider une compagnie en difficultés, mais la décision concernant Chrysler était de loin la plus généreuse jamais prise.

Elle signifiait que les gouvernements étaient disposés à tirer d'affaires les géants industriels dans certains secteurs économiques actuellement faibles, comme l'industrie de l'automobile, plutôt que de risquer de voir s'élever à nouveau le taux de chômage.

Immédiatement après on apprenait qu'une des plus grandes compagnies industrielles du Canada, Massey-Ferguson, manufacturier d'instruments aratoires, demandait également à être aidée par le gouvernement.

La volonté du gouvernement fédéral

d'intervenir pour sauver les compagnies en difficultés, surtout dans le secteur manufacturier de l'Ontario, demeure une question litigieuse. Le ministre de l'Industrie, M. Herb Gray, prépare une stratégie industrielle, mais jusqu'à maintenant il n'a pas réussi à se gagner l'appui du cabinet. Bien que plusieurs de ses collègues soient sympathiques à l'idée, ils refusent d'abandonner leurs projets pour adopter des propositions fort coûteuses, au moment où le trésor fédéral est à sec.

Ces nouveaux projets de stratégie industrielle seront révisés au début de 1981 et on pourra alors juger à quel point le gouvernement maintient sa philosophie interventionniste par le degré de succès qu'aura M. Gray dans le lancement de ses projets.

On pourra également en juger par le succès ou l'insuccès qu'il aura dans l'introduction de nouveaux règlements pour les investisseurs étrangers. M. Gray veut établir des «révisions volontaires de performance», pour que les grandes compagnies étrangères puissent prouver leur bonne foi — comme par exemple en investissant davantage au Canada dans la recherche et le développement.

Il veut aussi mettre en réserve des fonds pour que des Canadiens rachètent des compagnies, avant que celles-ci ne tombent entre des mains étrangères. Même si Ottawa ne fait qu'assurer des garanties de prêt pour ces acquisitions, les contraintes financières dont devra tenir compte le gouvernement limiteront sa capacité de diriger l'industrie.

◆ Otages

américain ne va les récompenser pour avoir pris nos otages». De son côté, le porte-parole de M. Reagan a déclaré que le futur gouvernement républicain approuverait ce que faisait M. Carter.

Les États-Unis avaient déjà fait savoir la veille qu'ils refusaient de déposer les 24 milliards de dollars auprès de la Banque d'Algérie réclamés par Téhéran comme garantie à la libération des 52 captifs.

M. Behzad Nabavi, ministre iranien chargé de l'affaire des otages, a déclaré lors d'une conférence de presse que son pays n'avait suggéré cette solution que pour hâter le rapatriement des otages.

«Si les États-Unis proposent d'autres garanties qui soient acceptables par le gouvernement algérien, elles seront acceptables pour nous aussi, mais nous ne ferons jamais confiance aux promesses des super-puissances», a-t-il déclaré.

Ainsi les États-Unis pourraient restituer à l'Iran les avoirs gelés sur leur territoire ou dans leurs banques, et qui ne font l'objet d'aucune contestation, tandis que les litiges seraient soumis à arbitrage. Les otages demeureraient en Iran pendant ce temps, a dit M. Nabavi.

«L'Amérique reconnaît qu'il y a pour 13 milliards de fonds et des biens iraniens chers elle. A propos des autres cas, nous attendons que la personne chargée de l'arbitrage se prononce, et nous agissons», a dit le ministre.

«Si déposer 4 ou 10 milliards de dollars dans des banques algériennes est plus important pour eux que le maintien des otages pendant six mois, un an ou deux ans supplémentaires libre à eux de choisir», a

ajouté le ministre.

Interrogé sur l'éventualité d'un procès des otages, le porte-parole du gouvernement iranien a déclaré que «s'il s'avère que les États-Unis cherchent à gagner du temps» et ne veulent pas de solution au problème, alors le gouvernement iranien sera contraint de se conformer aux décisions du Parlement, c'est-à-dire déferer les otages devant la justice».

En réponse à une question, M. Nabavi a précisé que les autorités iraniennes n'avaient «pas encore pensé» à l'éventualité d'une libération des otages par groupes successifs.

Enfin, à propos de récentes déclarations du président élu américain Ronald Reagan sur l'Iran, M. Nabavi a dit: «Les propos de Reagan ne sont pas sérieux, il est encore en train de jouer des western (...) Il veut bluffer et faire peur au monde entier».

M. Nabavi a également affirmé que la guerre de l'Iran avec les États-Unis «n'a pas commencé avec les otages, et ne finira pas avec eux».

À Washington, tout en exprimant l'espoir que le nouveau document américain permettrait de résoudre le problème des otages, M. Christopher a ajouté que le gouvernement Carter était décidé à le transmettre au prochain gouvernement du président Ronald Reagan, s'il était impossible de parvenir immédiatement à un accord conforme à l'honneur et aux intérêts des États-Unis.

M. Christopher s'est entretenu quelques instants avec les journalistes dans le hall du département d'État après avoir pris congé de la délégation algérienne conduite par M. Abdelkrim Gheraieb, ambassadeur algérien en Iran, qui devait quitter Washington avec le nouveau document américain dès hier soir ou ce matin au plus tard.

«Notre réponse, a-t-il dit, constitue une nouvelle formulation de la position américaine d'une façon qui permet au gouvernement américain et au gouvernement iranien de parvenir à une solution rapide de cette affaire, si les Iraniens sont disposés et capables de le faire».

Le secrétaire d'État adjoint, qui est le principal responsable des négociations indirectes engagées avec l'Iran, par l'intermédiaire de l'Algérie, depuis que le Parlement iranien a posé les quatre conditions pour la libération des otages le 2 novembre dernier, a expliqué que cette nouvelle visite des trois émissaires avait permis de «clarifier» un certain nombre d'aspects des positions des deux gouvernements.

Il a insisté sur le fait que la nouvelle réponse américaine demeurait fidèle à la volonté du président Carter d'obtenir le retour des otages sains et saufs d'une manière qui soit conforme à l'honneur et à l'intérêt national des États-Unis.

M. Christopher a réaffirmé que le gouvernement démocrate espérait toujours résoudre l'affaire des otages avant de se retirer du pouvoir le 20 janvier. «Mais nous sommes tout à fait décidés à la transmettre à nos successeurs, si le destin le veut», a-t-il ajouté.

Le secrétaire d'État adjoint a exprimé la reconnaissance du gouvernement et du peuple des États-Unis aux Algériens pour leurs efforts en vue de faciliter le règlement de l'affaire des otages.

Les bactéries, super-organisme planétaire?

Suite de la première page

communauté scientifique et susciter un débat est en même temps un manuel, c'est-à-dire un document de haute vulgarisation qui devrait fournir aux étudiants universitaires et au public cultivé une vue d'ensemble au sein de laquelle peuvent s'intégrer logiquement les découvertes les plus récentes en écologie, en bactériologie, en génie génétique, etc.

«Il est terrible, dit M. Panisset, d'inculquer aux jeunes des notions fausses et dépassées dont ils risquent de ne ja-

mais se défaire et qui peuvent les rendre insensibles à des phénomènes si évidents qu'ils devraient en crever les yeux.»

Outre cet «aveuglement» qui aura empêché leurs collègues d'arriver aux mêmes conclusions avant eux, les docteurs Sonea et Panisset déplorent aussi la sur-spécialisation des hommes de science qui perdent de vue les répercussions de leurs découvertes sur les grands concepts scientifiques.

Intéressés surtout aux grandes maladies infectieuses disent-ils, les médecins ont limité leur intérêt aux rares bactéries pathogènes sans s'attarder aux conséquences de leurs découvertes pour la compréhension du monde

bactérien dans son ensemble. Ils ont été obnubilés par les «lignées pures» qu'ils entretenaient artificiellement dans l'isolement des laboratoires et ont trop eu tendance à associer une «espèce» particulière de bactérie à chaque maladie.

Pourtant, F. Griffith avait démontré dès 1928 que les bactéries sont capables de s'échanger des gènes. Il avait non seulement prouvé qu'une bactérie «inoffensive» peut acquérir des caractères pathogènes héréditaires au contact d'espèces différentes mais il avait même montré que les bactéries peuvent récupérer des gènes de bactéries mortes.

De leur côté, les généticiens ont utilisé les bactéries comme cobaye, depuis dix ans, pour analyser les mécanismes génétiques et les systèmes naturels qui permettent de transférer des gènes d'une bactérie à l'autre. (Déjà, on utilise couramment ces processus naturels pour modifier artificiellement les bactéries selon les besoins des industriels.)

Pourtant, souligne M. Sonea, rares sont ceux qui ont compris que ces connaissances rendaient caduque la vieille notion «d'espèce bactérienne». Personne non plus n'a osé conclure à l'existence d'un patrimoine génétique unique à l'échelle mondiale, patrimoine dans lequel chaque bactérie peut puiser au besoin.

Les multiples mécanismes naturels de transfert génétique font que les bactéries sont de véritables postes émetteurs-récepteurs, soutiennent MM. Panisset et Sonea. Elles investissent énormément d'énergie dans ces processus qui ne leur profitent pourtant presque jamais. Un tel investissement ne serait pas justifiable si les bénéfices n'étaient pas substantiels à l'échelle de la société bactérienne tout entière. Dès lors, il faut considérer les bactéries comme des «organismes sociaux», au même titre que les abeilles ou les fourmis, par exemple.

Or, dans le cas présent, la «société» bactérienne mondiale possède en commun le même bagage génétique, un «génom» unique pour employer le langage technique. C'est ce qui amène les deux médecins et microbiologistes montréalais à parler d'un être plané-

taire unique.

Par analogie, un être humain ou un animal est caractérisé individuellement par son bagage génétique, son génome. Chaque cellule d'un individu contient l'ensemble du génome même si elle n'en utilise qu'une partie. À la mort de la personne, le génome est détruit. À part les jumeaux identiques, deux personnes ne sont jamais semblables génétiquement. Les enfants obtiennent la moitié de leurs gènes de chacun des parents et ne sont identiques à aucun des deux.

Pour sa part, expliquent les professeurs Sonea et Panisset, l'entité bactérienne planétaire possède un génome unique détenu conjointement par toutes les bactéries. Ce bagage génétique ne meurt jamais parce que chaque cellule se reproduit par division, «l'enfant» étant le «jumeau identique» de la cellule «mère», si l'on peut dire.

Ce génome bactérien collectif s'enrichit peu à peu à cause des erreurs de transcription qui provoquent l'apparition de gènes nouveaux. Si ces gènes sont bénéfiques, ils peuvent survivre et se multiplier à leur tour. Ainsi donc, l'entité bactérienne planétaire préserve toujours vivant son génome unique et l'enrichit jusqu'à avoir expérimenté tous les gènes qui pourraient lui être utiles.

De leur côté, les cellules des organismes supérieurs ne peuvent échanger de gènes pendant leur vie («l'échange» ne se faisant qu'au niveau de la reproduction sexuelle) mais chacune possède un génome extrêmement complexe qui lui permet de réagir à de multiples circonstances et d'entretenir une activité très sophistiquée.

Au contraire, les cellules bactériennes ont misé sur la vitesse de multiplication rendue possible par leur petite taille et leur bagage génétique minimal. En cas de changement important des circonstances, la mortalité des cellules peut être effroyable mais la possibilité d'échanger des gènes amènera tôt ou tard sur place la bactérie dotée des gènes requis pour reconquérir le terrain. Au bout du compte, l'être bactérien mondial a «réparé la blessure», pour employer un langage imagé.

Les docteurs Sonea et Panisset in-

sistent aussi sur la «stabilité» exceptionnelle de cette structure bactérienne fondée sur une multiplication exponentielle et sur la concurrence continue entre toutes les bactéries. (Dans des conditions favorables, une colonie bactérienne double son poids en trente minutes à peine!)

En effet, la sélection fait que chaque niche écologique est occupée par la bactérie la mieux adaptée à ce milieu; les nouvelles venues ont peu de chances de la supplanter. Et si jamais elles y réussissent, elles prennent la place et deviennent à leur tour indolégales.

En s'adaptant à leur «milieu», les bactéries doivent aussi s'adapter les unes aux autres puisque chaque gramme de terre agricole contient environ un milliard de bactéries. Au poids, on parle de deux ou trois tonnes de bactéries par hectare de sol. Ainsi, les bactéries ont créé de véritables équipes de travail qui se contrôlent mutuellement par les enzymes qu'elles sécrètent et par les variations de la nourriture disponible.

De telles équipes extrêmement efficaces se retrouvent dans tous les processus de décomposition et de putréfaction: les colonies bactériennes spécialisées se succèdent les unes aux autres à mesure que le processus de décomposition progresse, chacune venant faire le travail pour lequel elle excelle.

Dans d'autres cas, les bactéries peuvent agir simultanément dans des systèmes continus. Cela se produit notamment dans «l'estomac» des ruminants (le rumen) et, dans une certaine mesure, dans le tube digestif des animaux et de l'homme.

En somme, les docteurs Panisset et Sonea soutiennent que l'homme a grandement sous-estimé les possibilités réelles des bactéries et qu'il a eu tort de ne pas étudier davantage leur écologie et leurs activités collectives. Cela a des conséquences importantes pour qui s'intéresse à l'équilibre écologique ou à la fertilité de la planète, à la lutte contre les grandes épidémies ou encore aux possibilités industrielles et aux dangers des «manipulations génétiques».

(À suivre)



Les docteurs Maurice Panisset (à gauche) et Sorin Sonea soutiennent que la science officielle a grandement sous-estimé les possibilités réelles du monde bactérien. Dans leur livre récent, ils présentent les bactéries comme éléments d'un super-organisme unique qui couvre toute la terre, vieux de trois milliards d'années et doté d'un système logique comparable (en plus lent) aux meilleurs ordinateurs.

(Photo Jacques Grenier)